

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l’information et des bibliothèques

Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

**Accompagner à la gestion et
l’ouverture des données de la
recherche : posture(s) des personnels
de SCD**

Marie-Liesse Bertram

Sous la direction de Laëtitia Bracco

Conservatrice des bibliothèques – université de Lorraine

Remerciements

En premier lieu, j'adresse mes remerciements à Laëtitia Bracco, que je remercie de m'avoir accompagnée avec compréhension, patience et bienveillance. Je n'aurais pas pu rêver meilleure directrice de mémoire.

Merci à toutes les personnes ayant accepté de s'entretenir avec moi pour les échanges enrichissants qui ont résulté de notre rencontre. Merci également à Violaine Rebouillat de m'avoir permis d'utiliser et de compléter sa frise chronologique.

Je remercie par ailleurs mes collègues du Cnam et tout particulièrement Aurélie Puybonnieux et Anaïs Scalla pour leur accompagnement lors de mon alternance et leurs précieux retours d'expérience.

Enfin, merci à tous les proches qui m'ont aidée à achever ce travail, et plus particulièrement à Enzo et Claire pour leur soutien.

Résumé :

L'avènement de services d'appui à la gestion et l'ouverture des données au sein des SCD français s'inscrit dans un glissement progressif de la question de la science ouverte, d'une frange militante de chercheur·euses vers une prise en charge par les pouvoirs publics, depuis les années 2000. Au sein de cet écosystème, les personnels d'accompagnement à la gestion des données issus des SCD se trouvent dans une posture d'intermédiaires : pont entre les évolutions politiques et les chercheur·euses, ils sont aussi le relai de prescriptions, qui impactent leur travail autant que celui des chercheur·euses qu'ils accompagnent. Ce constat pose des enjeux de posture, dans la double dimension subie et choisie que celle-ci peut revêtir : dans une relation aux chercheur·euses déjà marquée par une posture subie d'intermédiaire et d'accompagnant·e, quelle posture choisie est-il possible et pertinent d'adopter en tant que professionnel·le de SCD impliqué·e dans des services d'appui à la gestion des données de la recherche ?

Descripteurs :

Services communs de documentation

Services aux chercheurs

Science ouverte

Données de la recherche

Posture professionnelle

Médiation

Abstract :

The birth of support services dedicated to data management within French academic libraries appears to be part of a gradual shift in the question of open science, from a militant fringe of researchers towards a management by public authorities, since the 2000s. Within this ecosystem, data management support staff from libraries find themselves in the position of intermediaries : they act as a bridge between political developments and researchers, but they are also the relay of prescriptions, which impact their work as much as that of the researchers they support. This observation raises issues concerning *posture*, in its double meaning, undergone and chosen : in a relationship with researchers already marked by an undergone posture of intermediary and accompanying person, what chosen posture is it possible to and relevant to adopt as a librarian involved in research data management support services?

Keywords :

Academic libraries

Services to researchers

Open Science

Research data

Posture

Mediation

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	11
INTRODUCTION.....	13
Les SCD et les services d’accompagnement et de gestion des données de la recherche : vers un état de l’art	14
Accompagnateur·rice, intermédiaire, médiateur·rice : se positionner dans un écosystème en tension	15
Posture(s) de professionnel·les face aux chercheur·euses : problématique, cadre et méthodologie.....	17
1. LES PERSONNELS DES SCD AUX PRISES AVEC LES DONNEES DE LA RECHERCHE : CONTEXTE	19
1.1 L’avènement des politiques d’ouverture et de gestion des données de la recherche	19
<i>1.1.1 Pour un historique des politiques autour des données</i>	<i>19</i>
<i>1.1.2 Le positionnement politique complexe des incitations à l’ouverture des données : visions « libertaire » et « libérale » (Chartron, 2016, p.2).....</i>	<i>24</i>
<i>1.1.3 Dynamique des discours sur la science ouverte</i>	<i>28</i>
1.2 Les services d’accompagnement à la gestion des données	30
<i>1.2.1 La naissance des services d’accompagnement à la gestion des données.....</i>	<i>30</i>
<i>1.2.2 Typologie des services proposés par les SCD français</i>	<i>32</i>
<i>1.2.3 Travailler en réseau</i>	<i>34</i>
1.3 Posture des personnels des SCD	37
<i>1.3.1 Nouveaux métiers, nouvelles compétences, questions de légitimité</i>	<i>37</i>
<i>1.3.2 Des intermédiaires en tension.....</i>	<i>38</i>
2. ACCOMPAGNER LES CHERCHEUR·EUSES A LA GESTION ET L’OUVERTURE DES DONNEES : OBSTACLES ET APPUIS.....	42
2.1 Obstacles à la posture d’accompagnement	42
<i>2.1.1 Des réticences persistantes de la part des chercheur·euses.....</i>	<i>42</i>
<i>2.1.2 Des prescriptions parfois incohérentes/inapplicables</i>	<i>47</i>
<i>2.1.3 Manque de moyens des SCD</i>	<i>50</i>

2.2 L'appui politique, un outil de légitimation de la posture d'appui des SCD	56
2.2.1 <i>L'importance des prescriptions politiques</i>	56
2.2.2 <i>Un appui politique en interne essentiel</i>	58
2.3 La médiation autour des données de la recherche : méthodes	62
2.3.1 <i>La question de l'angle d'attaque</i>	62
2.3.2 <i>Flexibilité et adaptation au public</i>	66
2.3.3 <i>Enjeux de communication autour des services</i>	68
3. POSTURES DES PERSONNELS D'APPUI : DISCUSSION ET PROPOSITIONS	71
3.1 Créer une relation de confiance	71
3.1.1 <i>Résoudre une crise de la rencontre</i>	71
3.1.2 <i>Créer une relation (de confiance) : personnifier les services ?</i> ... 74	
3.1.3 <i>« Rendez-vous au labo ! »</i>	77
3.2 Entre posture militante et posture d'écoute	80
3.2.1 <i>Bibliothécaires militant-es</i>	80
3.2.2 <i>Un militantisme vu d'un mauvais œil</i>	82
3.2.3 <i>Vers une posture d'écoute et une approche coopérative</i>	84
3.3 Devenir porte-parole	89
3.3.1 <i>Pertinence de l'implication des personnels d'appui à la recherche sur le plan politique en tant qu'intermédiaires entre les communautés de recherche et les décideur-euses</i>	89
3.3.2 <i>Garantir l'implication et l'écoute des personnels des SCD</i>	91
CONCLUSION	95
SOURCES	97
Entretiens	97
Supports de formation	97
Sites internet consultés dans le cadre de l'analyse de la personnalisation des services	97
BIBLIOGRAPHIE	101
Généralités, science et science ouverte	101

Données de la recherche	102
Communications des ministères et de la commission européenne et cadre légal	103
Services aux chercheur·euses	105
SCD et données de la recherche	108
Posture professionnelle, accompagnement et médiation	110
ANNEXES.....	113
TABLE DES MATIERES.....	123

Sigles et abréviations

AMDAC : Administrateur·rice ministériel·le des données, des algorithmes et des codes sources

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

ANR : Agence nationale de la recherche

BSN : Bibliothèque scientifique numérique

BU : Bibliothèque universitaire

CoSO : Comité pour la science ouverte

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CPER : Contrat de plan Etat-région

DMP : Data management plan

FAIR : Findable, Accessible, Interoperable, Reusable

GTSO : Groupe de travail sur la science ouverte

IMREDD : Institut méditerranéen du risque de l'environnement et du développement durable

INIST : Institut de l'information scientifique et technique

MESRI : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MSHB : Maison des sciences de l'Homme de Bretagne

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OPECST : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

PGD : Plan de gestion de données

PNSO1 : Premier plan national pour la science ouverte

PNSO2 : Deuxième plan national pour la science ouverte

RDA : Research data alliance

RDG : Recherche Data Gouv

SCD : Service commun de documentation

INTRODUCTION

On cite souvent 1991, année de la création de l'archive ouverte ArXiv, comme date clé dans l'avènement d'un mouvement d'ouverture de la science. La création de Paul Ginsparg est alors « *une initiative individuelle* », « *une commodité numérique au service des chercheurs* » (CNRS). Bien qu'il ne faille pas gommer l'aspect militant de cette initiative, celle-ci ne s'inscrit alors pas dans un mouvement politique global en faveur de la science ouverte. Désignant « *la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche* », le mouvement d'ouverture de la science a aujourd'hui changé d'échelle. Désormais, il se joue aussi (d'aucuns diront surtout) sur le plan politique. La dynamique ascendante (*bottom-up*) de ce mouvement initié par les chercheurs a évolué vers une « *logique descendante (top down)* » (Rebouillat, 2019, p.155) : cela au travers de décrets, de politiques des agences de financement, et de plans pluriannuels sur le sujet. En France, le premier plan national pour la science ouverte (MESRI, 2018), qui portait sur la période 2018-2021, a été renouvelé à l'été 2021 dans un deuxième plan national pour la science ouverte (MESRI, 2021b), qui prolonge les axes sur lequel le travail avait déjà été entamé : généralisation de l'accès ouvert aux publications, structuration et ouverture des données de la recherche, inscription dans une dynamique durable, etc. Le deuxième axe du PNSO2, « *Structurer, partager et ouvrir les données de la recherche* », occupe une place d'importance dans la politique gouvernementale française en faveur de la science ouverte.

Plusieurs définitions des données de la recherche coexistent, mais la plus citée est sûrement celle de l'OCDE de 2007, qui a été révisée en 2021 pour y ajouter la notion de financements public :

« Les 'données de la recherche' sont définies comme des enregistrements factuels (tels que les chiffres, textes, images et sons) issus de la recherche financée tout ou partie sur fonds publics, qui sont utilisés comme source principale pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche¹. » (OCDE, 2021)

Pour le PNSO2, il s'agit de la « *matière première de la connaissance* » (MESRI, 2021b). Les mesures portées dans ce plan incluent d'abord des

¹ Traduction de l'autrice. « Factual records (such as numerical scores, textual records, images, and sounds) resulting from research that is partially or fully funded by public funds, used as primary sources for scientific research, and that are commonly accepted in the scientific community as necessary to validate research findings. »

infrastructures destinées à accompagner les chercheur·euses, au premier rang desquelles la plateforme fédérée des données la recherche, Recherche Data Gouv (MESRI, 2022a). Cette plateforme a été inaugurée le 8 juillet 2022 et proposera à terme cinq modules, parmi lesquels un entrepôt de données généraliste et la labellisation d'ateliers de la donnée destinés à accompagner les chercheur·euses. Par ailleurs, ces dispositifs de soutien à la recherche commencent à s'accompagner d'injonctions fortes matérialisées dans l'appareil législatif. Le 3 décembre 2021 paraît un décret (Premier ministre, 2021) imposant aux établissements publics impliqués dans la recherche publique de mener une politique d'incitation à l'ouverture des travaux scientifiques et entre autres de généraliser la rédaction de plans de gestion de données en leur sein.

LES SCD ET LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE GESTION DES DONNEES DE LA RECHERCHE : VERS UN ETAT DE L'ART

Dans ce contexte politique, des exigences de plus en plus fortes pèsent sur des chercheur·euses et des laboratoires n'ayant souvent ni les compétences ni les ressources pour mettre en œuvre ce qui est attendu d'eux. Les SCD des universités et des écoles accueillant des chercheur·euses, directement impliqués dans le modèle économique de l'édition scientifique, et impactés par la hausse toujours constante du montant des abonnements, se sont vite emparés des sujets de science ouverte pour devenir des acteurs incontournables de la question. De nouveaux services d'accompagnement à la recherche se sont greffés à ceux qui existaient déjà, d'abord liés aux archives ouvertes, et plus récemment à l'ouverture des données de la recherche. La réflexion sur les services liés aux données de la recherche s'inscrit dans une littérature foisonnante portant sur les services aux chercheur·euses en bibliothèque universitaire. Sur les dernières années, pour les seuls mémoires issus des promotions de masters et de DCB de l'Enssib, on peut citer les travaux d'Aricia Bassinet (2018) sur l'accompagnement juridique des chercheur·euses, de Louis Delespierre (2019) au sujet des services personnalisés, de Philippe Paret (2012) et de Véronique Goletto (2020) sur la perception et la pratique des bibliothèques universitaires par les enseignant·es-chercheur·euses, ou encore de Camille Sérance (2021) sur les compétences nécessaires à l'élaboration de services numériques à destination des chercheur·euses.

La question des services liés aux données de la recherche au sein des SCD est

elle aussi abordée dans des travaux universitaires récents : le mémoire DCB de Paul Cormier (2022), soutenu cette année, brosse un rigoureux portrait de l'implication des bibliothèques universitaires dans les politiques européennes et nationales des données de la recherche ; celui de Catherine Koehl (2020), un peu plus ancien, posait la question de la légitimité des bibliothèques à gérer les données de la recherche.

Ces travaux universitaires s'ajoutent à une série d'enquêtes et d'études menées sur l'implication des bibliothèques sur la question des données de la recherche, que ce soit à l'internationale (Tenopir, 2012 ; Naum, 2014 ; Nielsen et Hjørland, 2014 ; Stuart, 2014 ; Si et al., 2015 ; Brown et al., 2015 ; Fachinotti et al., 2016) ou pour le contexte français (Thiault, 2020 ; Féret et al., 2021 ; Letrouit et al., 2022).

Autre approche de la question des données de la recherche, les travaux sur la réception des mesures politiques par les chercheur·euses permettent d'éclairer les rapports complexes qui peuvent exister avec les personnels d'appui à la gestion des données. Sur le sujet, la thèse de Violaine Rebouillat (2019) fait référence ; aux côtés des travaux de Ghislaine Chartron (2016, 2018), elle porte un regard critique sur les politiques d'incitation à la gestion et l'ouverture et sur le décalage existant entre ces politiques et la réalité de terrain. Cette vision critique adopte généralement la perspective de chercheur·euses. Les professionnels des SCD ne sont mentionnés que brièvement dans les travaux sur la question. Dès lors, un travail proposant une vision de personnel d'appui et abordant les difficultés de positionnement professionnel causés par cet écosystème en tension paraît dès lors pertinent.

ACCOMPAGNATEUR·RICE, INTERMEDIAIRE, MEDIATEUR·RICE : SE POSITIONNER DANS UN ECOSYSTEME EN TENSION

Ces offres de service demandent aux professionnels des SCD l'acquisition de connaissances et de compétences nouvelles, qui pourtant se situent dans le prolongement de leur fonction de médiateur·rices : seulement, la médiation ne se fait plus seulement entre une collection ou des connaissances et des usager·es, mais aussi entre des politiques publiques, des exigences de financeurs et des chercheur·euses dont le travail se voit directement impacté par ces politiques et ces exigences. Dans ce cadre, les personnels des SCD deviennent des intermédiaires, et cette fonction vient poser la question de la *posture*. Cette notion possède une double charge sémantique. D'une part, la posture renvoie à l'idée d'une situation subie :

« Posture est pris, ici, au sens de position. Il faut y entendre le système d'attitudes et de regards vis-à-vis des partenaires, des situations, des objets, dans le cadre des recherches ou des pratiques sociales. [...] La nuance malencontreuse qui s'y attache, le plus souvent, et, surtout, la forme passive qui l'accompagne ("on est en bonne ou en mauvaise posture", plus qu'on ne le choisit), nous rappelle utilement qu'une telle posture dépend au moins autant des caractéristiques de la situation où elle vient s'inscrire, et des représentations que s'en donnent nos partenaires, que de notre intentionnalité, de nos stratégies et de nos procédures. » (Ardoino, 1990, p.29)

On retrouve ici la notion de *posture hiérarchique* ou de *posture intermédiaire*. D'autre part, la posture désigne l'adoption plus ou moins volontaire d'une attitude : on retrouve ici le sens présent dans les locutions *posture professionnelle*, *posture d'écoute* ou *posture militante*. Le double sens, actif et passif, de la *posture*, en fait un concept foisonnant pour l'étude des individus dans leur environnement professionnel. Mulin parle ainsi de « "*posturologie professionnelle*" pour analyser les différentes dimensions d'un acteur social dans l'espace professionnel et de ses processus (et procédures) de régulation, au double sens de réglage, en conformité avec les normes professionnelles, et de maintien du bon fonctionnement du système, en accord avec le contexte d'exercice » (Mulin, 2013). La posture prend son sens dans la relation à l'autre : c'est « une manière d'être en relation à autrui dans un espace et un moment donnés » (Paul, 2012).

Les personnels des SCD impliqués dans l'accompagnement des chercheur·euses subissent et adoptent des postures multiples, qui construisent en se combinant des postures individuelles situées et plus ou moins maîtrisées. Ils se trouvent notamment dans une posture d'intermédiaires entre politiques et chercheur·euses. Dans son mémoire DCB récent, Paul Cormier indique que dans cet écosystème, les bibliothèques « se positionn[ent] comme expertes mais aussi comme actrices de terrain participant largement au déploiement des offres de services au sein des établissements, elles jouent un rôle de courtière entre acteurs et de relais entre les logiques top-down et les logiques bottom-up. » (Cormier, 2022, p.67) Pont entre les évolutions politiques et les chercheur·euses, ils sont aussi le relai de prescriptions, qu'ils subissent au même titre que les chercheur·euses qu'ils accompagnent. Le cadre dans lequel ils se placent est donc un cadre en tension.

Dans le cadre professionnel, la posture subie, la posture attendue et la posture adoptée ne se superposent pas parfaitement. « Derrière la posture professionnelle, prenons en compte le poste, donc l'emploi, pour mesurer l'écart entre la posture affichée, attendue, référencée, contractuelle et la posture réelle, adoptée et vécue

dans la situation. » (Mulin, 2013) Dans le cadre qui est le nôtre, la posture attendue des personnels des SCD, qui se rapproche des termes « *poste* » et « *emploi* » amenés par Mulin, est une posture d'accompagnement. « *Or* », signale Maëla Paul, « *l'accompagnement n'est pas un métier. [...] La fonction d'accompagnement est confiée à des professionnels dont le métier est d'être soignant, enseignant, consultant... et à qui on demande de procéder à une autre manière d'être et de faire* » (Paul, 2012).

L'interprétation laissée libre sur cette fonction d'accompagnement et la tension qui existe dans la posture subie des personnels des SCD amènent à se questionner sur la « *posture réelle, adoptée et vécue* » (Mulin, 2013) dans le cadre de la relation aux chercheur·euses et sur les stratégies mises en place pour faire fructifier cette relation.

POSTURE(S) DE PROFESSIONNEL·LES FACE AUX CHERCHEUR·EUSES : PROBLEMATIQUE, CADRE ET METHODOLOGIE

La question qui préside à ce travail est la suivante : dans une relation aux chercheur·euses déjà marquée par une posture subie d'intermédiaire et d'accompagnant·e, quelle posture choisie est-il possible et pertinent d'adopter en tant que professionnel·le de SCD impliqué·e dans des services d'appui à la gestion des données de la recherche ?

Pour répondre à cette interrogation, ce travail s'appuiera sur une enquête qualitative réalisée entre mars et juin 2022 auprès de professionnel·les des SCD travaillant dans services d'accompagnement à la gestion et l'ouverture des données de la recherche. Cette enquête est composée de 7 entretiens semi-directifs d'une heure environ, réalisés par visioconférence pour 6 d'entre eux, et en présentiel pour le dernier. Des entretiens exploratoires ont également été menés avec deux chercheur·euses impliqué·es dans un réseau d'ambassadeur·rices des données ou spécialistes de la science ouverte. Si la grille d'entretien est disponible en annexe, les répondant·es ont cependant été anonymisées (le genre et les fonctions ont pu être modifié·es quand ils ne gênaient pas l'appréhension du contexte) et la retranscription complète ne sera pas destinée à être partagée : ce choix a été retenu pour permettre aux répondant·es de s'exprimer librement sur des sujets à charge politique et polémique.

Par ailleurs, ce travail a été enrichi par l'expérience personnelle de l'auteurice, en contrat d'apprentissage à la Direction des bibliothèques et de la documentation du Cnam sur l'année universitaire 2021-2022, contrat durant lequel elle a conduit une enquête auprès des chercheur·euses de l'établissement sur la question des données de la recherche, se retrouvant ainsi en posture d'observation participante.

Le périmètre de ce travail concernera la relation entre enseignant·es-chercheur·euses et professionnel·les de l'IST issus·es de SCD d'universités et d'écoles publiques, dans le cadre d'actions d'appui à la gestion et l'ouverture des données de la recherche. Il ne traitera pas des relations entre collègues du SCD, et n'abordera le contact avec d'autres instances de l'établissement que dans la mesure où elles impactent la relation et la posture des acteur·rices susmentionné·es. Ce travail se concentre sur le volet données de la recherche de la science ouverte, et inclut les questions liées à leur gestion comme à leur ouverture. Il ne s'agira pas de traiter la question des archives ouvertes ou d'autres services aux chercheur·euses, si ce n'est de manière ponctuelle et à titre comparatif. Les débats autour des obligations légales pourront être évoqués mais ne font pas l'objet de ce mémoire, qui se concentre sur l'impact de celles-ci sur les postures des acteur·rices qui les subissent.

La première partie de ce travail aura pour objectif de contextualiser les services d'appui à la gestion et l'ouverture des données issus des SCD, dans le cadre politique et légal qui a présidé à leur naissance. Une insistance sera portée sur la posture subie des acteur·rices de ces services. La deuxième partie permettra d'aborder la question des obstacles et appuis à l'adoption d'une posture d'accompagnement et de médiation. Enfin, la troisième partie sera vouée à faire émerger une discussion et des propositions sur la question de la posture des personnel d'appui à la recherche, dans leur relation aux chercheur·euses mais aussi dans l'écosystème politique qui est le leur.

1. LES PERSONNELS DES SCD AUX PRISES AVEC LES DONNEES DE LA RECHERCHE : CONTEXTE

Les services d'appui à la gestion et l'ouverture des données se sont progressivement développés en parallèle de l'avènement d'un intérêt des pouvoirs publics pour ce sujet. Il s'agira ici de contextualiser la transition des SCD vers ce genre de services, afin de comprendre leurs origines, tenants et aboutissants et les tensions qui s'y opèrent.

1.1 L'AVENEMENT DES POLITIQUES D'OUVERTURE ET DE GESTION DES DONNEES DE LA RECHERCHE

6 ans se sont écoulés depuis que la loi pour une République numérique, promulguée en 2016, a consacré le principe de libre réutilisation des données issues de la recherche financée sur fond public ; abrogeant, par la même occasion, l'article 11 de la loi CADA, qui plaçait les établissements d'enseignement et de recherche sous un régime dérogatoire, les laissant libres de fixer les conditions de réutilisation des données qu'ils produisaient. Cette inscription dans la loi française d'un « *principe d'open data par défaut* » (Valls, 2015) concernant également la recherche, s'inscrit dans un héritage de multiples initiatives nationales et internationales autour de l'ouverture des données de la recherche et préfigure la publication de politiques volontaristes sur la question, posant par la même occasion d'épineuses questions épistémologiques, à l'heure de l'avènement d'un « quatrième paradigme de la science² » (Gray et al., 2005) centré sur la donnée.

1.1.1 Pour un historique des politiques autour des données

Les politiques de gestion et d'ouverture des données de la recherche ont fait l'objet de travaux toujours plus nombreux ces dernières années. Violaine Rebouillat consacre par exemple la deuxième partie de sa thèse aux politiques de gestion et d'ouverture des données de la recherche. Sur plus de cinquante pages, elle détaille et contextualise les

² Le quatrième paradigme de la science est une hypothèse formulée par Jim Gray en 2005, qui propose une histoire de la science fondée sur la succession de quatre paradigmes : empirisme, théorie, programmation, exploration de données.

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

mouvements et initiatives à l'origine de la formulation de politiques sur le sujet. Il serait inutile de recommencer le travail qu'elle a rigoureusement mené, et il s'agira ici de résumer les jalons essentiels à la définition du contexte de cette étude. En revanche, la majeure partie de ce chapitre consistera à compléter son travail, qui s'arrête en 2019, date de soutenance de sa thèse. La publication du deuxième plan national pour la science ouverte, la promulgation du décret 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique, l'évolution des exigences des financeurs, ont en effet considérablement transformé le paysage des données de la recherche en trois ans.

1.1.1.1 Des prémices internationales de l'open research data à la loi pour une République numérique (2016)

Premier texte portant la question de la science ouverte sur le plan mondial, *L'initiative de Budapest pour l'accès ouvert* n'évoque pourtant pas encore la question des données de la recherche, qui n'apparaît qu'en 2003 dans la *Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance*, signée par des établissements de recherche, des ministères, des agences de financement, ou encore des bibliothèques.

Le tournant politique est consommé en 2004 quand l'OCDE publie sa *Déclaration sur l'accès aux données de la recherche financée par des fonds publics*, qui fédère cette fois-ci des gouvernements, et se voit complétée en 2007 par les *Principes et lignes directrices pour l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics*. (OCDE, 2007).

Sur le plan européen, les définitions des conditions de réutilisation et d'ouverture des données publiques apparaissent dès la décennie 2000, et sont rejointes dès 2007 de directives concernant les données de la recherche ; ces dernières prennent d'ailleurs une place croissante au sein des communications de la commission européenne, jusqu'à atteindre en 2012 « une place équivalente à celle des publications » (Rebouillat, 2019, p.71) dans le texte d'une communication (Commission européenne, 2012a) accompagnée de recommandations³ aux Etats membres (Commission européenne, 2012b).

2007 est une année charnière, puisque c'est aussi l'année où le Conseil Européen de la Recherche, créé la même année, demande l'ouverture des résultats des recherches qu'il finance. Cette demande, reconduite sous forme d'action pilote dans le programme

³ Entre autres : « Définir des politiques claires en matière de diffusion des données de la recherche financée par des fonds publics » et de « veiller à ce que les données de la recherche financée par des fonds publics deviennent accessibles, utilisables et réutilisables par le public au moyen d'infrastructures électroniques ».

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

Horizon 2020, est étendue à toutes les thématiques de celui-ci dès 2017, mais est « peu contraignante » (Rebouillat, 2019, p.75) et sans conséquences sur les chercheur·euses qui ne s'y conforment pas. La rédaction de PGD et la conformité avec les principes FAIR sont également des demandes faites aux bénéficiaires de financement.

En France, les politiques publiques accompagnent ce mouvement global : en 2013 est créé le segment BSN10 de la bibliothèque scientifique numérique (ancêtre du CoSO), dédié aux données de la recherche, qui formule des recommandations ayant un impact légal. Le cadre législatif français des données de la recherche est étroitement liés à celui de l'open data : la recherche y étant (majoritairement) financée sur fonds publics, les données de la recherche française sont (majoritairement) des données publiques. En 2016, la loi pour une République numérique vient abroger l'article 11 de la loi CADA : les données de la recherche ne bénéficient plus d'un régime d'exception et deviennent donc librement et gratuitement⁴ réutilisables.

L'intensification de ces actions aboutit en 2018 à la publication d'un plan sur 4 ans et à la création d'un nouvel organe, le CoSO, venant remplacer la BSN.

1.1.1.2 Première planification française des politiques d'ouverture et de gestion des données : PNSOI(2018-2021)

Le 4 juillet 2018, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Frédérique Vidal présente un premier plan national pour la science ouverte, prévu sur 4 ans et construit autour de 3 axes : « Généraliser l'accès ouvert aux publications », « Structurer et ouvrir les données de la recherche », « S'inscrire dans une dynamique durable, européenne et internationale » (MESRI, 2018).

Le plan prévoit des mesures touchant aux plans administratif, financier, pédagogique et technique (Rebouillat, 2019, p.95). Entre autres mesures, il annonce la création d'un Comité pour la science ouverte (CoSO), héritier de la BSN, constitué autour de 4 collèges (Publications, Données de la recherche, Compétences, Europe et International), qui s'accompagne de l'ouverture d'un site Internet, *Ouvrir la science*. Côté agences de financement, l'ANR demande désormais la rédaction d'un plan de gestion de données à 6 mois pour les projets qu'elle finance (ANR, 2018). En novembre 2020 est également créée la fonction d'administrateur·rice ministériel·le des données au MESRI. Par ailleurs, la mise en place de cette politique

⁴ La loi Valter, promulguée l'année précédente, consacrait la gratuité de la réutilisation des données publiques.

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

passer par la rédaction de documents d'accompagnement, comme le *Passeport pour la Science Ouverte* (MESRI, 2020a), publié en juillet 2020 et dédié aux doctorant·es.

En parallèle du PNSO1, 2020 est marqué par deux déclarations importantes. La *Déclaration de la Sorbonne*, lors du Sommet de la data à Sorbonne Université, est signée par 9 réseaux représentant 160 universités, à l'échelle mondiale, s'engageant conjointement pour l'ouverture des données de la recherche et réclamant cadre juridique et moyens.

Par ailleurs, en avril 2020, dans le cadre de la crise Covid, les ministres de la Santé Olivier Véran et de l'enseignement supérieur et de la recherche Frédérique Vidal « *demandent l'accès libre et public aux publications mais aussi aux données issues de la recherche en lien avec l'épidémie de COVID-19 en France* » (MESRI, 2020b).

1.1.1.3 L'accélération d'une politique prescriptive (2021-)

Avec la publication à l'été 2021 du *Deuxième plan national pour la science ouverte* (MESRI, 2021b), dédié à la période 2021-2024, l'aspect prescriptif de la politique de gestion et d'ouverture des données s'intensifie. Le plan est construit autour de 4 axes : « *Généraliser l'accès ouvert aux publications* », « *Structurer, partager et ouvrir les données de la recherche* », « *Ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche* » et « *Transformer les pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut* ». Alors que le bilan du PNSO1 (MESRI, 2021a) montrait que les mesures de ce premier plan liées aux données de la recherche étaient encore en cours de mise en place, le PNSO2 intensifie cette action. 3 mesures sont formulées : « *Mettre en œuvre l'obligation de diffusion des données de recherche financées sur fonds publics* », « *Créer Recherche Data Gouv, la plateforme fédérée nationale des données de la recherche* » et « *Promouvoir l'adoption d'une politique de données sur l'ensemble du cycle des données de la recherche, pour les rendre faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR)* » (MESRI, 2021b, p.14).

En septembre 2021, la feuille de route 2021-2024 du MESRI sur la politique des données, des algorithmes et des codes sources (MESRI, 2021c) planifie elle aussi sur 4 ans l'action du ministère, sur la question spécifique des données, algorithmes et codes sources. Pour les données de la recherche, il s'agit d'« *améliorer la gestion des données de la recherche, de l'enseignement supérieur et de pilotage, afin d'amplifier leur ouverture ou leur partage et leur réutilisation* », et de « *développer et mutualiser les services visant à garantir l'accès et*

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

l'exploitation de ces données par tous et à renforcer notre souveraineté » (MESRI, 2021c, p.3). En mars 2022, la feuille de route nationale des infrastructures de recherche suit le même chemin et formule l'intérêt que constituerait la formulation de stratégies de préservation des données de recherche différenciées selon le domaine scientifique, proposant « une démarche par palier en fonction de la maturité de chaque secteur », sans toutefois annoncer de mesures concrètes à cet effet (MESRI, 2022b, p.255).

Les mesures proposées par le PNSO2 sont progressivement mises en place. Le mois d'octobre 2021 se voit ainsi marqué par la publication d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les ateliers de la donnée (RDG, 2021), bloc essentiel de la future plateforme fédérée nationale des données de la recherche Recherche Data Gouv. Celle-ci prévoit d'accueillir 5 modules : 3 d'entre eux (ateliers de la donnée, centres de référence thématiques, centres de ressources) ont pour objectif d'« accompagner les équipes de recherche sur toute question relative aux données » ; les 2 suivants (entrepôt, catalogue) visent à permettre de « déposer, publier et signaler des données » (RDG, 2022). En mai 2022, suite à l'AMI, 5 premiers ateliers de la donnée sont labellisés, et 8 autres sont sélectionnés pour une future labellisation. Inaugurée le 8 juillet 2022, la plateforme est désormais disponible en ligne.

En parallèle, d'autres projets sont portés : un projet de baromètre national données et codes est annoncé en septembre 2021 ; en décembre 2021, c'est le prix science ouverte données et codes qui est lancé.

Le 3 décembre paraît le décret n°2021-1572 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique. Les établissements publics concernés⁵ doivent promouvoir « la mise à disposition [...] des données », inciter « à la publication des résultats de recherche dits négatifs » (art.2), définir « une politique de conservation, de communication et de réutilisation des résultats bruts des travaux scientifiques menés en [leur] sein », veiller « à la mise en œuvre par leur personnel de plans de gestion de données » et contribuer « aux infrastructures qui permettent la conservation, la communication et la réutilisation des données » (art.6). Ce décret fait suite à un rapport paru en mars 2021, dédié à l'intégrité scientifique (Henriet et

⁵ « Etablissements publics contribuant au service public de la recherche ; fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique ; Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. »

Ouzoulias, 2021). L'impact du décret est immense, puisqu'il inscrit des obligations alors surtout portées par les agences de financement (rédaction de plans de gestion de données, notamment) dans les missions des établissements publics de recherche.

1.1.2 Le positionnement politique complexe des incitations à l'ouverture des données : visions « *libertaire* » et « *libérale* » (Chartron, 2016, p.2)

La science ouverte et les incitations à l'ouverture des données de la recherche émanent d'un positionnement politique complexe. Violaine Rebouillat analyse le terme « *ouverture des données* » comme un *buzzword*, c'est-à-dire « *un mot ou groupe de mots capable de fédérer des personnes d'horizons différents* », dont le sens large et la connotation positive lui permettent de servir plusieurs objectifs. Elle le rapproche des « *objets-frontières* », « *des mots malléables, dont le sens est suffisamment imprécis et à la fois suffisamment accessible, pour susciter des interprétations diverses* » (Rebouillat, 2019, p.98). Les *buzzwords* « *créent une 'zone d'échange' qui permet à différents acteurs* » issus du monde de la recherche et du monde de la compétitivité économique « *de communiquer* » (Bensaude-Vincent, 2014).

En effet, les politiques d'accès ouvert aux données se situent au croisement de plusieurs mondes, et les arguments en leur faveur relèvent de différents registres que résume Ghislaine Chartron :

« Trois registres dominants sont retenus ici dans l'observation du mouvement : celui des valeurs éthiques de la science telles que définies par Merton (1942 [1973]), celui de la science des données assimilé à un nouveau paradigme scientifique et celui de l'innovation considéré comme porteur d'une croissance économique. » (Chartron, 2018)

D'autres lectures sont possibles de ces politiques : on peut par exemple citer le modèle développé par Benedikt Fecher et Sascha Frieseke⁶. Dans cette partie, cependant, il s'agira de développer les trois registres que Ghislaine Chartron a identifiés, pour montrer en quoi les politiques publiques sur les données de la recherche s'appuient à la

⁶ Celui-ci propose 5 écoles de pensées de la science ouverte : école démocratique (rendre disponible la connaissance gratuitement pour tou-tes), école publique (rendre la recherche accessible aux citoyen-nes), école des infrastructures (créer des plateformes, outils et services librement accessibles aux chercheur-euses), école pragmatique (rendre la recherche plus efficace et orientée vers des objectifs), école de la mesure (développer des outils alternatifs d'évaluation de la recherche). (Fecher et Frieseke, 2014)

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

fois sur un discours libertaire et humaniste et sur une vision libérale favorable à l'innovation et au progrès scientifique.

1.1.2.1 Enjeux éthiques et citoyens

Le premier registre retenu par Ghislaine Chartron est « *celui des valeurs éthiques de la science telles que définies par Merton* ». Robert Merton définit quatre normes éthiques, qui ensemble constituent « *l'ethos de la science moderne* » (Merton, 1942) : « *le communalisme, l'universalisme, le désintéressement et le scepticisme organisé*⁷ ».

En 2019, le juriste et conservateur des bibliothèques Lionel Maurel a rédigé un article sur les liens entre ouverture des données de la recherche et les normes mertonniennes (Maurel, 2019), sur lequel se basera mon explication des valeurs éthiques de la science formulées par Merton.

Le communalisme (première norme éthique) est la « *propriété commune des biens*⁸ » : la science est conçue comme un « *bien commun* ». Si la recherche est effectuée par des individus, elle est surtout un « *processus collectif et cumulatif* ». Toute découverte se fonde sur un héritage culturel. Les auteurs reçoivent reconnaissance et estime pour leurs travaux, mais leurs découvertes ne sont pas leur propriété : « *La conception institutionnelle de la recherche comme relevant du domaine public est liée à l'impératif de la communication des résultats*⁹ » (Merton, 1942). Ainsi, la loi pour une République numérique, en neutralisant l'exception accordée à la recherche par l'article 11 de la loi CADA, et en énonçant un principe de libre réutilisation des données, s'inscrit dans cette norme éthique de communalisme. La communication qui s'effectue autour de la gestion et surtout de l'ouverture des données par ses promoteurs (Etats, agences de financement, chercheur·euses, professionnel·les de l'IST) insiste notamment sur l'aspect éthique de ce positionnement. L'idée est particulièrement prégnante en ce qui concerne les données de la recherche en santé. La récente pandémie de Covid 19 a révélé, une nouvelle fois¹⁰, l'importance d'un accès rapide à des données qui peuvent s'avérer cruciales pour permettre à la recherche médicale de sauver des vies.

L'universalisme (deuxième norme éthique) de Merton fait référence à une

⁷ « *universalism, communism, disinterestedness, and organized skepticism* » (Merton, 1942)

⁸ « *common ownership of goods* » (Merton, 1942)

⁹ Traduction de l'autrice. « *The institutional conception of science as part of the public domain is linked with the imperative for communication of findings.* » (Merton, 1942)

¹⁰ On peut citer comme précédent le cas du virus Ebola, qui avait donné lieu à des prises de position en faveur d'une science plus ouverte.

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

évaluation de la recherche sur la base de « *critères universels ou impersonnels*¹¹ ». Dans le cadre des données, « *il s'incarne dans le fait que les données doivent être systématiquement documentées de manière à pouvoir être comprises et traitées indépendamment de leur contexte particulier de production.* » (Maurel, 2019, p.2). C'est dans cet objectif qu'est promu le principe des données FAIR, défini en 2016 (Wilkinson et al., 2016).

Le désintéressement (troisième norme éthique) est un principe de gratuité « *selon lequel les chercheur·euses sont récompensés pour le fait d'avoir agi de manière ostensiblement désintéressée*¹² ». Ce principe de gratuité se retrouve dans la loi pour une République numérique, dont l'objectif est d'ailleurs d'empêcher les éditeurs de s'approprier et de commercialiser les données des chercheur·euses financé·es sur fonds publics.

« Ces règles, qui aboutissent à la démarchandisation des données, n'empêchent pas cependant de poursuivre l'activité de valorisation des données de recherche, y compris sur le plan économique. La politique de Science Ouverte n'interfère pas en effet avec le dépôt de brevets et si elle interdit de 'vendre' des données, elle n'est pas incompatible avec la commercialisation de services à valeur ajoutée autour des données ouvertes. » (Maurel, 2019)

Le scepticisme organisé (quatrième norme éthique), enfin, correspond à l'examen critique des résultats. Les principes de vérifiabilité et de réfutabilité sont permis par les données, en lien avec la notion d'intégrité scientifique, que le décret du 3 décembre vient inscrire dans la loi, accomplissant ainsi un pas de plus vers un principe d'ouverture par défaut permettant la dimension « organisée » de ce scepticisme.

1.1.2.2 Science des données et nouveau paradigme scientifique

Le deuxième registre identifié par Ghislaine Chartron est celui de la « *science des données, assimilé à un nouveau paradigme scientifique* » (Chartron, 2018). La notion de « *nouveau paradigme scientifique* » fait référence à l'hypothèse formulée par Jim Gray en 2005, proposant une histoire de la science fondée sur la succession de quatre

¹¹ « *universal of impersonal criterias* » (Merton, 1942)

¹² Traduction de l'auteurice. « *according to which scientists are rewarded for acting in ways that outwardly appear to be selfless.* » (Merton, 1942)

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

paradigmes : empirisme (description des phénomènes naturels), théorie (utilisation de modèles, de l'abstraction et de la généralisation), simulation (modélisation de phénomènes complexes via la programmation), exploration de données (ou « *eScience* », qui unit empirisme, théorie et simulation à travers la gestion des données et les statistiques) (Gray et al., 2005). Selon Gray, nous nous situons aujourd'hui dans ce quatrième paradigme.

Face au déluge de données, les politiques de science ouverte visent à encourager la collaboration, éviter la duplication des efforts, et améliorer la gestion des données à travers la rédaction de plans de gestion de données. Il s'agit aussi de lutter contre la disparition de données.

1.1.2.3 Innovation et enjeux économique

Le troisième et dernier registre proposé par Ghislaine Chartron est « *celui de l'innovation considéré comme porteur d'une croissance économique* » (Chartron, 2018). Les enjeux économiques sont en effet parmi les premiers arguments en faveur d'une ouverture et d'une meilleure gestion des données : l'idée est avant tout de faire des économies d'échelle en mutualisant les données et en évitant de financer des recherches déjà effectuées par d'autres. Un rapport de la commission européenne évalue ainsi à 10,2 milliards d'euros le coût de l'absence de données FAIR (Commission européenne, 2018).

Par ailleurs, les arguments des instances politiques en faveur de l'ouverture des données ne se cachent pas d'un positionnement néolibéral en faveur de la croissance et de l'innovation, dans une « *économie de la connaissance* » (Rebouillat, 2019, p.55) de plus en plus prégnante :

« Le Memorandum de l'OSTP (2013), la recommandation européenne de 2012, le rapport FINCH de 2012 du gouvernement britannique convergent vers cette nouvelle association du mouvement open access à l'enjeu de l'innovation. » (Chartron, 2016)

Ainsi, à la suite de Ghislaine Chartron, on peut analyser l'évolution de l'argumentaire en faveur de la science ouverte, et de la gestion et l'ouverture des données en particulier, comme un « *virage majeur* », qui « *rallie, de façon paradoxale, une vision libertaire (origine du mouvement open access) et une vision très libérale comme l'ont analysé Fidelia Ibekwe-SanJuan et Françoise Paquienséguy (2015).* » (Chartron, 2016) Cette alliance illustre le positionnement complexe des politiques d'ouverture et de gestion des données. L'évolution et la complexification des discours mime la logique d'inversion du sens des incitations liées aux données de la recherche, de *bottom up* à *top down*.

1.1.3 Dynamique des discours sur la science ouverte

Sous l'impulsion des discours militants et des stratégies politiques, les enjeux au sujet de la science ouverte ont vu leurs dynamiques évoluer et se complexifier.

1.1.3.1 De l'accès libre à la science ouverte

A l'origine, la question du partage de publications est de l'ordre de l'initiative individuelle, et celle des données est encore marginale, réservée à des disciplines comme l'astronomie.

Le glissement du sujet sur le terrain politique¹³ a induit un double mouvement : d'abord, un mouvement d'élargissement, avec une transformation globale des pratiques scientifiques et de la manière dont les politiques considèrent et organisent la recherche scientifique publique :

« L'accès libre (open access, OA) s'est focalisé sur la communication et la circulation des publications scientifiques, la science ouverte a élargi la problématique à la transformation de la pratique de la science et à son évaluation (ouverture des données de la recherche, fouille de données, nouvelles mesures d'évaluation de la notoriété...) » (Chartron, 2018)

Ensuite, un mouvement d'inversion des rapports de pouvoir, avec le passage d'une dynamique ascendante (bottom up) à une « logique descendante (top down) » (Rebouillat, 2019, p.155).

1.1.3.2 Idéologie de l'ouverture et « terrain de propagande »

« Dans l'évolution du mouvement open access/open science, une grande différence est évidente entre la liberté d'ouvrir ses travaux des années 1990 et l'injonction politique actuelle à tout ouvrir, heurtant profondément l'autonomie de décision du chercheur. » (Chartron, 2018)

Ghislaine Chartron s'exprime ici sur le sujet de la liberté académique, qu'elle

¹³ Voir 1.1.1 Pour un historique des politiques autour des données.

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

envisage comme mise en danger par les politiques actuelles et leur dimension très volontariste. La complexité politique du sujet de la science ouverte et des données questionne à ses yeux le peu de contradictions qu'il se voit opposer :

« Appuyée par diverses politiques publiques, la notion de science ouverte mobilise aujourd'hui de nombreuses initiatives visant à promouvoir de nouvelles pratiques, de nouveaux enjeux pour la recherche et la société en ouvrant très rarement le débat public de façon plus contradictoire sur ces conceptions, sur les visions et les représentations qui y sont associées. » (Chartron, 2018)

Plus loin :

« Le débat dominant d'une promotion incantatoire de la science ouverte sans recul critique doit être possible, mais ce n'est pas facile tant la détermination politique semble forte et relayée par des militants mus par l'idéologie du bien commun universel de la science, associée à d'autres stratégies certainement moins avouées. » (Chartron, 2018)

C'est ce que Violaine Rebouillat appelle l'« *idéologie de l'ouverture* », c'est à dire la promotion coûte que coûte de l'open science, sans réflexion poussée. Jean-Yves Mérindol, à la biennale du numérique 2021, parlait de la science ouverte comme d'un « *terrain de propagande plus que de discussion* ». Ces réflexions ont trouvé un écho dans un rapport du Sénat et de l'Assemblée nationale paru en mars 2022, se prononçant « *pour une science ouverte réaliste, équilibrée et respectueuse de la liberté académique* » ; très critique envers la politique de science ouverte française, il reflète un climat conflictuel complexe.

1.2 LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES DONNEES

Face à l'avènement des politiques publiques sur les données de la recherche et à la multiplication des injonctions à leur ouverture et à leur meilleure gestion, les SCD se sont emparés de la question pour accompagner les chercheur·euses dans la mise en conformité de leurs pratiques de recherche avec les recommandations et obligations légales.

1.2.1 La naissance des services d'accompagnement à la gestion des données

L'implication des SCD sur les données de la recherche s'inscrit dans la continuité d'un mouvement récent de création de services numériques à destination des chercheur·euses, qui s'est très vite emparé de la question des publications ouvertes.

1.2.1.1 *Les services aux chercheur·euses*

La création de services spécifiquement dédiés aux chercheur·euses dans les bibliothèques universitaires et les centres de documentation issus des SCD est récente. En 2014, une enquête montre que la moitié des 39 établissements interrogés ont mis en place des services dédiés à la recherche (Vallée, 2015). L'objectif est de « *recréer du lien avec ce public en s'efforçant de mieux le connaître, de mieux comprendre ses pratiques et ses besoins* » (Cheval, 2015).

Bibliométrie, aspects juridiques et techniques de la stratégie de publication, mais aussi aide sur la question du dépôt des publications dans les archives ouvertes sont le fer de lance de cette reconquête d'un public s'étant détourné des bibliothèques universitaires.

1.2.1.2 *Des publications ouvertes aux données ouvertes*

Le développement de services d'accompagnement à la gestion des données suit par ailleurs la formulation des politiques. Les politiques de science ouverte ont d'abord porté sur les publications, avant de s'élargir aux données de la recherche ; les services liés à la

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

science ouverte proposés dans les SCD ont suivi la même progression et répondent directement aux problématiques posées par ces nouvelles politiques publiques. Violaine Rebouillat, qui a analysé 44 services de gestion et d'ouverture des données, indique en effet : « *Une majeure partie des services étudiés ont été créés en réponse au contexte politique d'ouverture des données de la recherche. C'est notamment le cas des 9 services de type accompagnement, formation, information et outil de gestion de données.* » (Rebouillat, 2019, p.115) Ce sont parmi ces 9 services que l'on retrouve les deux seuls services de son corpus proposés au moins en partie par des SCD (SCD de Paris Descartes, SCD de l'université de Strasbourg).

C'est l'implication des personnels des SCD sur la question des archives ouvertes qui leur a permis de monter en compétence sur ces sujets, ce qui permet l'élargissement de leur champ d'accompagnement à d'autres pans de la science ouverte, dont la question des données de la recherche. Florence Thiault indique :

« La maîtrise des problématiques inhérentes au mouvement du libre-accès, fournit un cadre politique, des outils techniques et juridiques qui ont préparé les professionnels à l'enjeu du partage des données. Les compétences développées par les SCD dans leur effort de valorisation de la production scientifique, par l'intermédiaire d'archives ouvertes institutionnelles, sont ainsi réutilisables dans tout projet relatif à la gestion des données de recherche. » (Thiault, 2020, p.7)

Ce mouvement de l'offre de service autour de la science ouverte depuis les publications ouvertes vers les données de la recherche est important à signaler pour notre sujet. La visibilité de la science ouverte dans les SCD s'est construite d'abord autour des archives ouvertes : dès lors la perception de cette offre de service et l'identification d'interlocuteur·rice·s par les chercheur·euses va en être impactée.

1.2.1.3 Enjeux de légitimité

Pour autant, l'implication des SCD sur les données de la recherche ne va pas de soi. La littérature questionnant ou justifiant celle-ci est abondante. Si la légitimité des bibliothèques à s'emparer du sujet est communément admise (Brown et al., 2015 ; Naum, 2014 ; MacColl, 2010 ; Tenopir et al. 2012), « *en raison de la relation particulière qu'elles entretiennent avec les communautés de recherche* » (Fachinotti, Gozzelino et Lonati, 2016), et par les compétences de formation et d'information qu'elles possèdent déjà sur des enjeux proches (Stuart, 2014), d'autres posent la question : « *Faut-il ou non gérer les données de la recherche ?* » (Koehl, 2020), et envisagent que de nouveaux acteurs émergent sur la question, qui seront préférés aux bibliothécaires (Nielsen et Hjørland, 2014).

1.2.2 Typologie des services proposés par les SCD français

Les services d'appui à la gestion des données peuvent être classés de différentes manières. Par type de service (CatOpidor propose ainsi « information », « formation », « accompagnement », « outils de gestion des données », « plateforme d'acquisition », « plateforme de calcul », « entrepôt de données », « plateforme d'accès », « plateforme d'archivage ») ; par stade du cycle de vie des données où le service intervient ; par format du service (formation, rendez-vous individuel, fourniture de documentation, évènement, etc.) ; ou encore par compétence mobilisée (juridique, informatique, informationnelle, etc.) Il m'a paru pertinent de reprendre la typologie proposée par Si et al. (2014) dans leur enquête sur les services proposés par 87 bibliothèques académiques à l'international, d'adapter les intitulés, et de la détailler – sans prétendre à l'exhaustivité – à l'aide des réponses à l'enquête Couperin sur l'appui à la gestion des données de la recherche en service de documentation et d'information scientifique et technique (Féret et al., 2021) et des entretiens qui ont été menés dans le cadre de ce mémoire.

1.2.2.1 Sensibilisation aux données de la recherche

Les services de sensibilisation aux données de la recherche sont des services de premier niveau, et sont généralement considérés comme un préalable nécessaire à la construction d'autres services. Il s'agit ici d'« *expliquer la définition des données de la recherche et les raisons et les bénéfices de la gestion, la conservation et l'ouverture de ces données*¹⁴ » (Si et al., 2014).

Ce service peut prendre la forme de formations, en présentiel ou en distanciel, à destination des chercheur·euses ou des doctorant·es ; d'interventions au sein des laboratoires ; d'évènements portant sur la gestion des données (Open Access Week, journées d'étude, etc.) ; de l'édition de supports de sensibilisation ou de communication dédiés à la gestion des données.

¹⁴ Traduction de l'autrice. « *This service refers to explaining the definition of research data, the reasons and values of managing, preserving and sharing research data and so on.* »

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

1.2.2.2 *Accompagnement à la rédaction de PGD*

La plupart des financeurs demandant la rédaction d'un plan de gestion de données, des services se dédient à expliquer « *ce qu'est un PGD, pourquoi c'est important et comment en créer un*¹⁵ » (Si et al., 2014).

Ce service peut inclure l'accompagnement à la rédaction de PGD ; des services de relecture de PGD ; la fourniture d'un modèle institutionnel de PGD ; il peut aussi permettre l'association de personnels d'un SCD aux échanges entre porteur·euse du projet et financeur.

1.2.2.3 *Curation et gestion des données*

La curation et la gestion de données incluent tous les services, portés tout ou partie par les SCD, concernant le stockage et l'archivage des données.

Il peut s'agir de services de signalement et d'archivage des données de recherche, via un entrepôt institutionnel mis en place par l'établissement ou via un espace institutionnel sur des entrepôts de données généralistes ; il peut aussi s'agir d'attribution de DOI à des jeux de données.

1.2.2.4 *Formation technique à la gestion des données de recherche*

La formation technique à la gestion des données de recherche permet d'expliquer « *comment gérer correctement ses données de recherche*¹⁶ » (Si et al., 2014). Elle agit comme un prolongement et un approfondissement des services de sensibilisation.

Cela peut impliquer d'accompagner à la FAIRisation et à la structuration de bases de données ; de prodiguer des conseils juridiques ; de conseiller sur les formats de données et les standards de métadonnées.

¹⁵ Traduction de l'autrice. « *what it is, why it is important and how to create a DMP* »

¹⁶ Traduction de l'autrice. « *how to properly manage their research datasets* »

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

1.2.2.5 Interlocuteur·rice référent·e

La mise à disposition d'un moyen de contact est mis en place par de nombreux SCD, sous la forme d'une adresse mail¹⁷, d'un formulaire de contact voire d'un guichet unique permettant d'être mis en relation avec l'interlocuteur·rice le ou la plus adapté·e à la sollicitation.

1.2.2.6 Recommandation de ressources externes

Le partage de ressources externes permet de recommander des « *outils de gestion de données et des ressources [aux] usager·es, dont des outils de rédaction de PGD et des entrepôts de données*¹⁸ » (Si et al., 2014). Ces recommandations peuvent se faire de manière informelle, au cours de rendez-vous personnalisés, par des mails ciblés ou dans le cadre d'une newsletter adressée aux chercheur·euses de l'établissement.

1.2.3 Travailler en réseau

Lors d'un entretien, une chargée de mission données de la recherche déclare : « *Tout seul, on ne fait rien. Il faut s'appuyer sur des groupes.* » Ainsi, l'action des SCD sur les données de la recherche est fortement structurée autour de différents réseaux professionnels.

1.2.3.1 Organisations professionnelles et groupes de travail

Le dynamisme des SCD repose en grande partie sur le travail de réseaux professionnels. Paul Cormier souligne l'importance de ces derniers :

« Une des spécificités des bibliothèques de l'ESR est sans conteste leur capacité à travailler en réseau et à se structurer autour d'organisations professionnelles qui portent à la fois l'expertise métier des bibliothécaires tout

¹⁷ Voir 3.1.2.2 Identification des interlocuteurs et adresses génériques

¹⁸ Traduction de l'autrice. « *data management tools and resources to users, including DMP tools and open research data repositories* »

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

en défendant des positions affirmées sur leur rôle dans un environnement en mutation. » (Cormier, 2022, p.71)

Les organisations professionnelles de l'IST se sont rapidement emparées du sujet de la science ouverte. Ainsi, Couperin s'est doté dès 2008 d'un groupe de travail sur l'accès ouvert ; celui-ci devient le groupe de travail sur la science ouverte (GTSO) en 2019, et accueille 4 groupes : le groupe données, le groupe études, le groupe archives ouvertes, le groupe juridique et le groupe NegOA. Le GTSO données Couperin, animé par Laëticia Bracco, propose des ressources destinées aux professionnel·les de l'IST : « des définitions, des bonnes pratiques, des ressources incontournables, un recensement d'enquêtes portant sur les données, une FAQ », « le répertoire des Services Opérationnels de Soutien à la rédaction des Plans de Gestion des Données, SOS-PGD », « des retours d'expérience d'établissements ayant mis en œuvre des services d'accompagnement aux données », des études de fonds, des webinaires, une lettre de veille mensuelle et des fiches pratiques « destinées aux établissements qui souhaitent mettre en place des actions d'accompagnement aux données de la recherche » (Couperin).

Des réseaux locaux autour de la science ouverte ont également vu le jour, comme Toul'AO (Toulouse Archives Ouvertes, dont le périmètre s'étend en réalité au delà de la question de l'accès ouvert) ou le gTigre (groupe de travail inter-établissements Grand-Est), qui a produit ces dernières années différents documents destinés à la formation des professionnel·les de l'IST (Bracco et al., 2020 ; Bracco et al., 2021).

1.2.3.2 Les listes de diffusion

En parallèle des organisations professionnelles, des listes de diffusion jouent un rôle central dans la construction d'un réseau national de bibliothécaires et documentalistes travaillant sur les données. Ces listes de diffusion relaient par mail des informations sur les politiques françaises et européennes et permettent à leurs membres de se demander mutuellement assistance dans le cadre de leurs fonctions. Sans prétendre à l'exhaustivité, on pourra citer :

- Bibrecherche, créée en février 2020 par l'ADBU, dédiée aux « services à la recherche en bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche français »
- Accesouvert, créée en janvier 2013 et ayant vocation à réunir « la communauté du libre accès francophone »

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

- Datalibrarian, crée le 8 septembre 2017 par Couperin, permettant d'échanger « sur les données de recherche » et « destinée aux personnels de l'ESR »
- BSO établissements, créée en mars 2022, accueillant le club utilisateurs du Baromètre de la science ouverte.

Les listes sont un outil précieux pour la construction de services et leur maintien dans la durée, permettant à tout professionnel·les d'approfondir sa connaissance et sa réflexion et de questionner ses pratiques.

1.3 Posture des personnels des SCD

La posture des personnels des SCD impliqués dans l'accompagnement des chercheur·euses, puisqu'elle « dépend au moins autant des caractéristiques de la situation où elle vient s'inscrire, et des représentations que s'en donnent [leurs] partenaires, que de [leur] intentionnalité, de [leurs] stratégies et de [leurs] procédures » (Ardoino, 1990, p.29), se doit d'être resituée. Il s'agit de montrer sa dimension passive et subie, imposée par le cadre, avant de venir s'intéresser à la dimension adoptée et choisie de cette posture.

1.3.1 Nouveaux métiers, nouvelles compétences, questions de légitimité

L'appui des chercheur·euses à la gestion et l'ouverture des données de recherche place les professionnel·les des SCD dans une posture nouvelle : en plus d'acquérir de nouvelles compétences, il s'agit aussi d'adopter une posture adaptée à une relation d'accompagnement.

1.3.1.1 Acquérir des compétences techniques

Le développement de nouvelles offres de service demande aux professionnel·les des SCD l'acquisition de connaissances et de compétences nouvelles. C'est particulièrement le cas sur le sujet des données de la recherche, qui amène à l'avènement de nouveaux métiers, au premier rang desquels celui de data librarian.

A ce titre, Andrew Cox, Eddy Verbaan et Barbara Sen proposent un tableau des nouvelles compétences nécessaires à l'accompagnement des chercheur·euses à la gestion et l'ouverture de leurs données. Celui, reproduit en annexe (Annexe 2), liste trois « *roles* » relevant du poste de data librarian, et qu'on peut envisager comme des *postures* qu'il se voit attribuer : rôle politique et de plaidoyer ; rôle d'accompagnateur·rice et de formateur·rice ; rôle de contrôle et de gestion d'entrepôt (Cox et al., 2012).

Chacun des rôles et des compétences qui lui sont propres sont reliées à des compétences relevant des aspects plus traditionnels du métier de bibliothécaire,

permettant de voir une continuité dans la posture qui pourra être adoptée.

1.3.1.2 « L'accompagnement n'est pas un métier » (Paul, 2012)

La rupture induite par les services d'appui aux chercheur·euses est justement cette posture d'accompagnement, qui, on le verra, est étroitement influencée par le cadre politique et la posture d'intermédiaire prise malgré eux par les personnels d'appui. L'accompagnement est une posture, qui demande un investissement fort de la part de celui ou celle qui souhaite l'adopter. Maëla Paul, évoquant la fonction d'accompagnement, explique :

« Mais qu'un professionnel se voit attribuer par son institution une fonction d'accompagnement, parce que ladite institution a reçu mission de mettre en œuvre une logique d'accompagnement, ne garantit rien sur la posture qu'il prendra ou pas. Or l'accompagnement n'est pas un métier. Il ne réfère pas à un cursus de formation identifié comme tel. La fonction d'accompagnement est confiée à des professionnels dont le métier est d'être soignant, enseignant, consultant... et à qui on demande de procéder à une autre manière d'être et de faire. La posture, en effet, désigne une manière d'être en relation à autrui dans un espace et à un moment donné. C'est une attitude 'de corps et d'esprit'. Or on demande à ces professionnels d'opter pour un changement de posture, autrement dit de remettre en question leur manière d'être. » (Paul, 2012)

Cette posture demande elle aussi des compétences spécifiques, pour aller de la création d'une relation à l'avènement d'une concrétisation, en passant par une phase de négociation (Biemar, 2012).

1.3.2 Des intermédiaires en tension

Dans le cadre de l'appui des chercheur·euses autour des données de la recherche, une autre posture, autrement plus subie, vient s'ajouter à la posture d'accompagnement et la mettre en tension : la posture d'intermédiaire.

1.3.2.1 Un enjeu de médiation

Autour des enjeux de science ouverte, les professionnels des SCD sont des « *corps intermédiaires* ». La formule revient régulièrement chez les chercheuses Violaine Rebouillat ou Ghislaine Chartron, qui ont travaillé sur les débats autour de l'open access pour la seconde, et sur les politiques liées à l'ouverture des données de la recherche pour la première. Elles utilisent la formule « *corps intermédiaires* » pour désigner différents acteurs « *comme les professionnels de la documentation (bibliothécaires, archivistes...)* » (Rebouillat, 2019, p.103), sans pour autant définir plus longuement la formule. Les bibliothécaires, au même titre que les documentalistes ou les ingénieurs de recherche, sont en effet des intermédiaires entre les chercheurs et les pratiques d'ouverture de la science et des données. En cela, les bibliothécaires se trouvent dans une position familière : celle de la médiation.

Quand on touche à la littérature professionnelle des métiers de l'information et de la documentation, le mot médiation est presque galvaudé tant il est récurrent. La notion a fait couler beaucoup d'encre, dans le milieu des bibliothèques ou sur le champ plus large des politiques culturelles. Elle peut prendre des acceptions plus ou moins larges. L'impression de perte du sens de ce terme a conduit à différentes postures critiques à son sujet. Olivier Chourrot par exemple préfère « *accompagnateur* » à médiateur :

« Si la médiation est un concept utile pour décrire ce qui se passe dans une bibliothèque, il ne saurait avoir de valeur spécifiquement professionnelle pour le bibliothécaire. Si l'on veut cerner plus justement ce que doit faire ce dernier quand il est au contact du public, il faut sans doute privilégier la notion d'accompagnement, c'est-à-dire l'action de se déplacer avec un être animé. » (Chourrot, 2007, p.70)

Dans le sujet qui m'intéresse, la notion d'accompagnement a effectivement toute sa place, mais l'étymologie du terme médiation mérite d'être rappelée : le médiateur est celui qui est au milieu, qui se place dans un espace d'entre deux.

1.3.2.2 A la croisée des chemins

Or, le contexte de la science ouverte mérite de repenser cette notion de médiation à la lumière d'enjeux particuliers. La médiation ne se fait plus seulement

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

entre une collection ou des connaissances et des usagers, mais aussi entre des politiques publiques, des exigences de financeurs et des chercheurs dont le travail se voit directement impacté par ces politiques et ces exigences. A ce titre, les bibliothécaires du Pôle services numériques de l'Université Bordeaux Montaigne proposent dans le numéro d'Arabesques consacré à la science ouverte de distinguer trois types de médiations impliquées dans la promotion de « l'open access » : la médiation politique (« *porter un discours d'incitation et de soutien au libre accès auprès des acteurs de la production scientifique* »), la médiation documentaire (« *A l'instar du travail effectué sur les ressources payantes, l'activité du bibliothécaire autour des ressources en OA (veille, sélection, signalement et valorisation) suit les mêmes logiques* ») et la médiation technique (« *Les bibliothèques intègrent dans leur offre de services d'aide à la recherche des prestations techniques concrètes* ») (Barthélémy et al., 2019).

La première de ces trois notions, la médiation politique, nous intéresse tout particulièrement, parce qu'elle est au cœur des services liés à l'ouverture des données de la recherche, et préside aux deux autres types de médiation. Elle rejoint la définition de la médiation socio-politique selon Jean Caune (qui s'exprimait alors sur la médiation culturelle) :

« Elle vaut alors comme représentation qui utilise des outils d'expression et des supports de communication permettant aux "importants" de faire circuler leur vision du monde et de recueillir, éventuellement, l'opinion de ceux qu'il s'agit de convaincre et de séduire. De ce fait, la médiation joue une fonction idéologique : elle apparaît comme un moyen que se donne l'institution (juridique, politique ou culturelle) pour maintenir le contact avec ses administrés et imposer des représentations et des relations sociales. » (Caune, 2000, p.10)

Il n'est d'ailleurs pas anodin de constater la prégnance du terme « *sensibilisation* » pour désigner les services d'accompagnement aux données de recherche. Au-delà de la seule sensibilisation, les personnels des bibliothèques sont aussi les médiateur·rices des incitations politiques.

1.3.2.3 Une posture en tension

Dans le contexte de la science ouverte, la posture de médiation est sujette à tension. Les personnels de l'IST sont certes un pont entre les évolutions politiques et les chercheur·euses. Ils sont aussi le relais des prescriptions, et cette posture, se juxtaposant à la posture d'accompagnateur·rice, court le risque de mettre en danger

1. Les personnels des SCD aux prises avec les données de la recherche : contexte

cette dernière.

2. ACCOMPAGNER LES CHERCHEUR·EUSES A LA GESTION ET L'OUVERTURE DES DONNEES : OBSTACLES ET APPUIS

Ainsi, le cadre dans lequel sont nés les services d'accompagnement à l'ouverture et la gestion des données de la recherche, et la posture que ce cadre induit chez les professionnel·les de l'IST ne rend pas évident l'accompagnement des chercheur·euses.

2.1 OBSTACLES A LA POSTURE D'ACCOMPAGNEMENT

Les obstacles au bon fonctionnement des services peuvent être issus des différent·es acteur·rices impliqué·es dans l'écosystème de l'accompagnement à la gestion et l'ouverture des données : les chercheur·euses, les prescriptions, et les SCD eux-mêmes.

2.1.1 Des réticences persistantes de la part des chercheur·euses

Dans le cadre du lancement d'un nouveau service, il est classique que les SCD réalisent une enquête pour connaître les besoins de leurs publics. Pourtant le GTSO données signale :

« Les enquêtes sur les données de la recherche sont loin d'être majoritaires au sein des établissements répondants ; cela ne semble donc pas présider à la mise en place d'une offre de service d'accompagnement aux données. En effet, les enquêtes de ce type nécessitent de disposer d'un nombre suffisamment élevé d'agents à mobiliser pendant plusieurs mois, tant pour l'élaboration du questionnaire et sa diffusion que pour l'analyse des réponses » (Féret et al., p.37)

Dans le cas des services d'appui à la gestion des données, cette pratique est assez documentée puisque le GTSO données recense sur son site internet différentes enquêtes réalisées sur le sujet des données par des établissements, des SCD ou des laboratoires prévoyant de s'engager sur le sujet. A l'heure actuelle, 13 enquêtes y

2. Accompagner les chercheur euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

sont signalées (Couperin, 2022). La plupart d'entre elles s'intéressent à la question des freins à l'engagement des chercheurs sur les questions de gestion et/ou d'ouverture de leurs données.

La consultation de ces enquêtes¹⁹, complétée par les résultats de celle réalisée par l'auteurice cette année au Conservatoire national des arts et métiers et par les entretiens que conduits pour ce mémoire, permet de constituer une typologie des réticences existant au sein des communautés de recherche. Dans cette partie, il s'agira de s'intéresser aux facteurs internes « *liés aux perceptions, aux représentations personnelles des enseignants-chercheurs* »; à la suite de Rennes 2, on les distinguera des facteurs externes, « *liés aux aspects juridiques, scientifiques, économiques, institutionnels... des données de recherche ; les obstacles à la libre diffusion sont à relever ici du côté des données de recherche elles-mêmes, ou du contexte scientifique* » (Serres et al., 2017, p.62).

Les facteurs internes qui ont été isolés dans ces différentes enquêtes sont la crainte du plagiat, le manque de temps, les raisons « personnelles » et la peur du jugement sur les données, le manque de connaissances dans la description des jeux de données et des modalités de dépôt, le manque de compétences.

Force est de constater que la question de l'ouverture suscite plus de réticences que celle des autres pratiques de gestion des données, et c'est souvent sur ce point que se concentrent les questions au sujet des réticences. Pour autant, des réserves sont bel et bien présentes quant à cet aspect gestion et notamment au sujet de la pratique du plan de gestion de données. Des enquêtes spécifiquement sur ce point permettent de compléter le tableau :

« Parmi les freins à la pratique de PGD et au-delà à la gestion des données, sont évoqués le manque de temps ou de pratique, la méconnaissance ou la nouveauté du sujet, l'absence de moyens dédiés, les questions intrinsèques aux données (la question de la fin de vie est mentionnée par un répondant), la résistance d'un chef de projet au PGD, le contexte particulier des chercheurs en poste à l'étranger, et des partenaires. » (Deboin, 2020, p.28).

2.1.1.1 Sentiment de propriété sur les données et crainte du

¹⁹ On reprendra notamment l'enquête de Rennes 2, dont le rapport propose une typologie détaillée, en distinguant les facteurs internes et les facteurs externes. Cette typologie n'est cependant pas suffisante et demandait à être complétée, le biais principal de celle-ci étant que Rennes 2 est une université exclusivement SHS.

plagiat

La question du sentiment de propriété sur les données est celle qui paraît revenir le plus dans les réticences exprimées par les chercheur·euses face aux incitations à l'ouverture de leurs données. Une chargée de mission données de la recherche au sein d'un SCD indique ainsi : « *c'est la première des remarques, que l'on fait tout le temps* ». La plupart des personnels des SCD qui ont participé à un entretien ont utilisé le discours direct libre pour rapporter les paroles des chercheur·euses auxquelles ils sont confrontés :

« 'Les données, elles m'appartiennent.' »

« 'On sait jamais, je me mets ça sous le coude, parce que, si ça peut servir à quelque chose, à une publication, je préfère le garder de côté, que personne n'y touche, que personne ne voit ce que j'ai fait et après pouvoir le ré exploiter moi pour valoriser ma recherche à moi.' »

« 'Mon travail c'est le mien, je veux pas qu'on me le vole et j'ai pas envie que quelqu'un d'autre s'approprie le mérite de mon travail.' »

« 'Non mais c'est bon quoi, si j'ouvre mes données c'est fini quoi, les autres ils vont aller plus vite que moi parce qu'ils ont plus de moyens, ils vont...' »

La récurrence de cet usage du discours direct permet d'une part d'exprimer la récurrence de phrases similaires dans la bouche de différents EC, mais aussi et surtout, à mon sens, d'établir une distance avec l'interlocuteur·rice et ses propos. Une manière de dire que l'on rapporte les propos tels quels, et qu'on ne partage pas forcément le point de vue de leur auteur. On ne les ramène pas sur le même plan que son propre discours. Il faut noter qu'on ne retrouve pas la même récurrence du discours direct concernant les autres réticences rapportées.

L'expression, par certain·es chercheur·euses, de ce sentiment de propriété sur les données est le reflet d'un climat de recherche ressenti comme concurrentiel, et va souvent de pair une crainte du plagiat. Ainsi, dans l'enquête réalisée cette année auprès des personnes faisant de la recherche au Cnam, un·e chercheur·euse indique comme frein à l'ouverture de ses données, dans un champ de réponse libre : « *La culture globalement concurrentielle et non collaborative de la communauté scientifique à ce jour* ». Les retours des personnels de SCD qui ont participé à un entretien confirment cela :

« Il y a toujours ce risque de partager avec l'autre de peur de se faire

2. Accompagner les chercheur·euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

doubler, parce qu'il y a une certaine concurrence entre les chercheurs au sein des labos ou domaines »

Ainsi, la crainte du plagiat ou de voir un·e autre bénéficiaire du mérite d'un long travail conduit certain·es chercheur·euses à redouter d'ouvrir leurs données ; « en tout cas, en amont de la publication, c'est pour un certain nombre pas envisageable », explique une bibliothécaire.

2.1.1.2 Crainte du jugement

La crainte du jugement sur les données est aussi une crainte exprimée principalement par de jeunes chercheur·euses et des doctorant·es et concerne exclusivement la question des données ouvertes. Ouvrir ses données, les mettre à disposition de tous et toutes, c'est les exposer au regard d'autrui et donc à un potentiel jugement.

La raison pour laquelle le décret du 3 décembre 2021 relatif à l'intégrité scientifique impose aux établissements de l'enseignement supérieur d'encourager leurs chercheur·euses à ouvrir leurs données, c'est pour garantir justement un regard sur ces données et une vérifiabilité des résultats scientifiques. Ainsi, des craintes concernant l'intégrité de ses données peut être la source d'une réticence à leur ouverture.

Par ailleurs, les résultats négatifs et leurs données ne sont globalement pas valorisé·es, et la publication des données correspondantes peut se heurter à une peur du jugement. Ainsi, dans l'introduction de leur enquête consacrée à la diffusion des résultats négatifs, Marie-Emilia Herbet, Jérémie Léonard, Maria Grazia Santangelo et Lucie Albaret reviennent sur les termes utilisés pour désigner ces résultats :

« Ce débat sémantique traduit également la complexité de la notion, qui pourrait hâtivement être remise dans le champ lexical de l'échec, de l'ignorance ou de l'erreur, en dépit du fait que les expériences malheureuses obéissent à la même rigueur et à la même opiniâtreté que celles qui aboutissent. » (Herbet et al., 2021, p.2)

Par ailleurs, des données ouvertes de bonne qualité sont des données brutes mais pour autant nettoyées, et la crainte du jugement peut rejoindre à la fois le manque de temps et le manque de connaissances sur le signalement des jeux de données, puisque la qualité des données nécessite de disposer de ces deux éléments.

2.1.1.3 Manque de temps

La manque de temps est un des éléments qui revient le plus dans les discours des chercheurs et qui concerne cette fois-ci à la fois l'ouverture et la meilleure gestion des données, qui demandent toutes deux un investissement temporel – quel que soit le bénéfice en termes de temps qu'elles permettent par ailleurs.

« Je pense que vous l'avez entendu plein de fois : le problème c'est 'ok, nous on veut bien le faire, mais c'est des choses en plus à faire, c'est des choses qu'on maîtrise pas, on n'a pas le temps'. »

« Jusqu'à maintenant c'est considéré surtout comme une charge de travail supplémentaire, une charge administrative, ils ne voient pas l'aspect positif de cette gestion des données, en tout cas la plupart. »

Le manque de temps rejoint l'enjeu du manque de connaissances et compétences. Si cet obstacle est celui auquel répondent directement les services proposés par les SCD, à travers la formation, assister à ces formations et bénéficier demande une démarche active, qui prend, elle aussi, du temps.

La question du manque du temps reflète finalement l'état de l'écosystème de la recherche, « centré sur la publication scientifique » (Rebouillat, 2019, p.173) et dans lequel les données sont encore peu valorisées. Violaine Rebouillat développe :

« Mais derrière l'argument du manque de temps il faut voir une logique de priorité. Quand les chercheurs disent qu'ils n'ont pas les moyens de s'occuper plus avant des données, c'est que cette tâche n'est pas une priorité pour eux. Leur priorité va naturellement aux activités qui leur permettent d'obtenir une bonne évaluation et de concrétiser de nouvelles recherches – en l'occurrence la publication. » (Rebouillat, 2019, p.173)

C'est aussi ce qui ressort de certaines enquêtes ; le travail d'ouverture des données, long, est peu valorisé dans l'évaluation à ce jour, même si l'objectif est explicitement de modifier cet état de fait : la 11^e mesure du PNSO2 est « valoriser la science ouverte et la diversité des productions scientifiques dans l'évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs, des projets et des établissements de recherche ».

2.1.2 Des prescriptions parfois incohérentes/inapplicables

Parfois, la difficulté vient des prescriptions elles-mêmes : nombreux sont les acteur·rices de l'IST à constater un hiatus entre les mesures légales et la réalité sur le terrain.

2.1.2.1 Aspects disciplinaires lissés

Un reproche souvent formulé aux prescriptions concernant la science ouverte et notamment les données de la recherche est le lissage systématique des spécificités disciplinaires. Pourtant, les données ne sont pas les mêmes d'une discipline à l'autre, ne sont pas soumises aux mêmes contraintes, n'ont pas la même valeur ni le même usage. Pourtant, les plans nationaux pour la science ouverte n'opèrent pas de distinction entre les champs disciplinaires, et soumettent tou·tes les chercheur·euses à des injonctions similaires. La principale souplesse réside dans la formule « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire », qui, si elle souligne l'existence de contraintes juridiques spécifiques portant sur certaines données, ne dit rien de la valeur que celles-ci peuvent revêtir ou non selon les disciplines, ou de la pertinence de leur réutilisation dans le cadre de futures recherches.

Le terme « données » lui-même reflète une vision des choses qui n'est pas celle de toutes les disciplines : dans certaines sciences humaines par exemple, il est commun de préférer le mot « sources ». « Données » revêt une dimension plus quantitative qui pousse certain·es à ne pas se reconnaître dans les discours politiques sur la question. Ainsi, une bibliothécaire, travaillant dans un service d'accompagnement des chercheur·euses en science humaines, souligne :

« Pour moi le hiatus il est plutôt là : c'est à dire que ça fait énormément sens pour l'astronomie, la linguistique ou je ne sais qui, la géographie quanti, mais pour les autres, c'est un domaine qui n'existe même pas, en fait. Pour certains, ils n'ont même pas de données, ils n'ont même pas conscience d'avoir des données. »

Un autre bibliothécaire, travaillant avec des champs disciplinaires plus variés, raconte les différences de réceptivité selon les disciplines :

« Des juristes vont vous dire 'non mais moi je ne gère pas de données en fait'. Quand on commence à gratter, on voit que si, en fait, ils produisent quand même certaines données, mais ils ne considèrent pas ça comme des données.

2. Accompagner les chercheur·euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

Et surtout la culture d'ouverture dans la science ouverte n'a pas encore intégré le cercle juridique, donc c'est très difficile de les sensibiliser à ces éléments-là. »

« Là aussi c'est compliqué, plus sur un problème de définition de la donnée, pour les SHS : savoir exactement ce qui relevait de la donnée, et ce qui ne relevait pas des données. »

Dès lors, une partie des chercheur·euses, en lien avec leur discipline, pourront être moins réceptif·ves au discours des personnels de l'IST sur le sujet des données. Une bibliothécaire raconte :

« Je me souviens encore de la réunion avec le labo de droit... Ça a été glacial. Je voulais voir tout le monde, donc j'ai vu toutes les unités sur les données, mais j'ai vu des unités qui n'étaient pas du tout en état de m'entendre et de discuter données de la recherche. »

Il va donc être nécessaire d'adapter ce discours au public visé, pour pallier l'aspect trop général des prescriptions. Ainsi, les travaux dédiés spécifiquement aux données en SHS se sont multipliés : en 2019, la revue *Tracés* publiait ainsi un hors-série sur le sujet (Galonnier, 2019) ; la même année, le CoSO publiait un guide à destination des chercheur de SHS concernant les données à caractère personnel.

Pour autant, les questions disciplinaires ne sont pas résolues. Si l'enjeu de la meilleure gestion des données suscite souvent l'intérêt des chercheur·euses en science humaines et sociales, soucieux notamment de comprendre les lois et règlement protégeant les données personnelles, la question de l'utilité de l'ouverture est plus épineuse.

« Je pense qu'il y a un problème en SHS, notamment sur la question de la réutilisabilité des données. C'est-à-dire que pourquoi on ouvre, *in fine* ? C'est quand même pour qu'elles puissent être réutilisées après. [...] Il y a la problématique 'trouver des données qui ne sont pas les nôtres' et 'réutiliser des données qui ne sont pas les nôtres', ça c'est pas encore vraiment une base de travail. Du coup, le hiatus il est peut-être là. C'est-à-dire que les injonctions elles portent à déposer un maximum, à ouvrir un maximum, mais concrètement, si les chercheurs ne réutilisent pas derrière, c'est pas forcément utile. »

« En l'occurrence, [la philosophie], c'est une discipline où on ne réutilise pas les données des autres. Donc nécessairement ils voient beaucoup moins l'intérêt de partager ces données par rapport à d'autres disciplines dont ça fait

partie de l'ADN. »

La question de l'ouverture se pose ainsi en SHS plus qu'ailleurs.

« À cet égard, on peut s'interroger sur la pertinence de certains des motifs invoqués pour expliquer la nécessité d'ouvrir. Notamment, il faudrait ouvrir les données de la recherche au nom d'une supposée reproductibilité de la science. Cela a-t-il un sens en sciences humaines et sociales (Fouquet, 2014) ? On persiste à y transposer des notions et des pratiques propres aux sciences dites *exactes* (Desquilbet *et al.*, 2019), sans s'interroger sur la pertinence d'une telle transposition. » (Stérin et Noûs, 2019)

2.1.2.3 Des prescriptions peu cadrées : l'exemple du décret n°2020-1972 du 3 décembre 2021

L'aspect parfois imprécis des prescriptions politiques et légales met également en difficulté les services d'appui à la recherche et leurs usager·es.

L'exemple récent du décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021, relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche, offre une illustration de cette imprécision handicapante, qui a laissé un souvenir acide aux personnes ayant participé aux entretiens.

Le premier reproche qui a été fait à ce décret, c'est sa publication soudaine, alors qu'il n'avait pas été annoncé, et que les équipes de chercheur·euses comme de personnels d'appui à la recherche, ainsi que leur gouvernance, n'y étaient aucunement préparées :

« Par exemple il y avait le décret sur l'intégrité scientifique, qui est paru en décembre ; et qui au détour d'un article indique : 'voilà tous les établissements vont devoir dire à leurs chercheurs qu'ils vont devoir faire un DMP'. On l'a appris comme ça, un lundi, pof ; et ça a un impact, tout ça. C'est que, ça a été relayé auprès des labos mais je crois que ça n'a pas encore (même mes collègues me l'ont dit), ça n'a pas encore imprimé chez les chercheurs. »

« Quand on nous pond des demandes, des injonctions, que ce soit en termes de données ou d'autres choses d'ailleurs, et qu'il faut les appliquer pour avant-hier, parce que c'était mieux, et que ça n'a pas été pensé (comme un peu tout dans la politique), c'est très contraignant pour nous, ingénieurs. Pourquoi ? Parce que le message doit être rendu intelligible, par nous, doit être interprété

2. Accompagner les chercheur euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

et adapté à l'équipe de recherche, donc ça nous met dans une position parfois un petit peu délicate, même beaucoup délicate, parce qu'il faut qu'on soit sûr de ce que l'on raconte. »

En sus de sa publication inattendue, le décret en question est loin d'être clair, et les attentes n'y sont que peu détaillées :

« Il n'y a aucun détail, en plus : est-ce que c'est au niveau du laboratoire ? Au niveau de chaque chercheur ? Est-ce que c'est les doctorants ? On ne sait pas. »

« Ce décret-là, très concrètement, on ne sait toujours pas comment on va l'appliquer. »

L'affluence²⁰ lors du webinaire du 18 mars 2022, organisé par Dataactivist et Couperin, au sujet de ce décret, témoigne il est vrai de l'intérêt mais peut-être aussi de l'incertitude qu'a provoqué sa publication. Sans que le contenu du webinaire réponde pleinement aux questions pratiques concernant son application concrète.

Un conservateur explique que ce genre de situation n'est pas inédit :

« Ce genre de décret, ça nous tombe dessus assez régulièrement. Et ça ne vient pas par notre gouvernance ; c'est à dire que c'est mis en ligne par le CoSO, par ce que tu veux, et ce n'est pas quelque chose qui vient de la gouvernance d'un établissement en disant 'tiens voilà à partir de demain on va gérer comme ça, comme ci, il y a le décret, donc l'établissement a décidé que, etc.' Non, c'est le CoSO qui pond un document (comme il en a pondu beaucoup hein, parfois intéressants, parfois un peu moins, parfois maladroit), et nous avec tout ça on prend, on mélange, on secoue, et on essaie de ressortir quelque chose d'assez correct ; pour que ça passe au niveau de l'Etat et pour que ça passe au niveau de la recherche. »

2.1.3 Manque de moyens des SCD

Faire fonctionner de nouveaux services nécessite des moyens. Mais que ceux-ci soient humains ou financiers, ils ne parviennent pas à suivre le rythme

²⁰ « Plus de 900 inscrits, et 560 participants connectés simultanément », indique Antoine Blanchard.

pour les SCD.

2.1.3.1 Mauvaise connaissance du public

Dans une communication lors de la conférence *Document numérique et société*, Florence Thiault déclare : « *Le rapprochement entre les chercheurs et les professionnels des bibliothèques nécessite aussi davantage de rencontres entre ces acteurs pour continuer le dialogue amorcé et faciliter une connaissance mutuelle.* » (Thiault, 2020) Or, il apparaît que cette mauvaise connaissance mutuelle est un obstacle au bon fonctionnement des services d'appui à la gestion des données.

Ainsi, un bibliothécaire déclare : « *Ce qui nous manque c'est d'être au cœur des projets, pour savoir concrètement comment ça se passe.* » Cette méconnaissance des chercheur·euses et cet éloignement du terrain est d'ailleurs parfois formulé comme un reproche, comme le rapport une documentaliste :

« Le reproche qu'on nous fait, c'est : 'Vous n'êtes pas sur le terrain, vous ne savez pas comment c'est les données, comment c'est géré. C'est ingérable de tout documenter ; dans la donnée expérimentale, par exemple, il peut y avoir des éléments extérieurs, et même il y a des éléments qui entrent en jeu, qui entrent dans l'expérimentation, que je n'aurai pas forcément identifiés et que je ne pourrais pas noter, etc.' »

On a vu précédemment²¹ que le lissage des spécificités disciplinaires pouvait être dommageable au respect des prescriptions. Ainsi, une approche disciplinaire des services a pu être envisagée. A Lyon 1, le service d'appui à la gestion des données est par exemple axé sur la physique-chimie et s'est d'abord spécialisé dans le déploiement de cahier de laboratoires pour ces disciplines : héritage historique de la spécialisation en chimie de l'établissement, et du statut de Cadist du SCD Lyon 1, ensuite labellisé CollEx. Le prisme disciplinaire que ce label appose sur les collections se voit ici reproduit dans le cadre des services à la recherche et particulièrement d'appui à la gestion des données. Prolongement de ce service et mis en place par Lyon 1 et l'Université Grenoble Alpes, le projet Dataacc propose lui aussi une approche disciplinaire, centrée sur la physique-chimie, et abordant tous les aspects de la gestion des données sous cet angle.

²¹ Voir 2.1.2.1 Aspects disciplinaires lissés.

2. Accompagner les chercheur euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

Or, si cette approche disciplinaire peut être souhaitable, elle n'est pas toujours facile à mettre en place. A l'issue de l'enquête sur l'appui à la gestion des données de la recherche en service de documentation et d'information scientifique et technique, le GTSO données souligne la

« [...] difficulté à passer d'un service d'accompagnement générique à un service d'accompagnement disciplinaire. Ce dernier aspect s'accompagne de la difficulté à pouvoir rendre un 'service sur mesure' ou à gagner en efficacité au vu de la très grande hétérogénéité des besoins ou des demandes. » (Féret et al., 2021, p.52)

Cette difficulté peut être entre autres due à la mauvaise connaissance des usages spécifiques des différents publics disciplinaires.

2.1.3.2 Des compétences à développer pour développer des services

Au sein des SCD, les principaux besoins relevés par l'enquête du GTSO données sont les « *besoins en formation permettant une montée en compétence des équipes (notamment techniques et juridiques)* » (Féret et al., 2021).

Une conservatrice souligne ainsi l'écart qui grandit entre les projets de services à développer autour des données, qui sont de plus en plus ambitieux, et les compétences – à son sens encore trop fragiles – des personnels de bibliothèque sur ces sujets :

« Je ne vois pas comment les bibliothèques peuvent continuer à investir autant le créneau de la science ouverte et de la gestion des données, qui est hyper technique, sans renforcer leurs compétences informatiques. Je ne vois pas. Il y a un moment où on va arriver à un point dur. »

Pour autant, la plupart des répondant·es à l'enquête du GTSO données déclarent avoir suivi plusieurs formations sur le sujet en Urfist, en CRFCB, avec la Research Data Alliance, ou ont assisté à l'OpidorTour ou à des journées d'étude (« *ces dernières étant particulièrement adaptées au domaine des données de la recherche qui est en constante mutation* »).

« *Quelle que soit la taille des établissements, la palette de formations suivies est large et témoigne d'une montée en compétences globale sur la question.* » (Féret et al., 2021, p.38) Un point en bonne voie, donc.

2.1.3.3 Des bibliothèques en sous-effectif

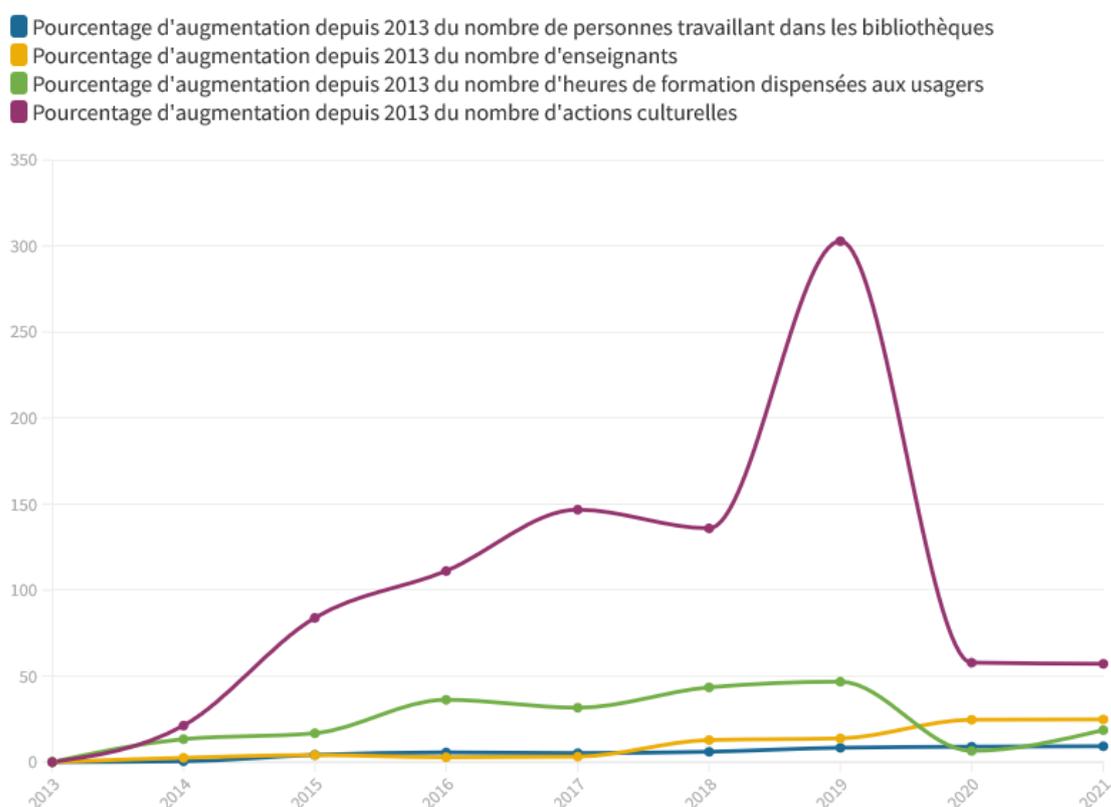
Si les effectifs des personnels de bibliothèque universitaire augmentent tous les ans (de 6391 agents en 2013 à 6980 en 2021²², soit une augmentation de 9%), les usagers sont également de plus en plus nombreux. Les chercheur·euses, qui nous intéressent particulièrement dans notre étude, ont connu depuis 2013 une augmentation de leurs effectifs de 24,8% (de 42960 enseignants en 2013 à 53619 en 2021).

De la même manière, les activités des bibliothèques se sont intensifiées. Avant la crise Covid, qui a fortement impactées celles-ci, l'année 2019 a été la plus chargée en termes d'heures de formation dispensées (de 43 948 heures en 2013 à 64 482 en 2019, soit une augmentation de 46,7%) et de nombre d'actions culturelles (de 2098 en 2013 à 8452 en 2019, soit une augmentation de 302,8%).

Ces augmentations mises en regard (Figure 1 et annexe 1), on constate, en plus des très visibles dégâts de la crise sanitaire, une activité intensifiée sur ces 10 dernières années, et un public d'EC plus large, face auxquels les effectifs des personnels de bibliothèque ne suivent pas. A cela s'ajoutent de nouveaux services ayant vu le jour, notamment des services dédiés spécifiquement aux chercheurs qui ont commencé à se développer.

²² L'ensemble des chiffres sont tirés des statistiques de l'ESGBU. <https://esgbu.esr.gouv.fr/broadcast/key-figures>

Figure 1



Le manque d'effectif en bibliothèque va de pair avec un manque de temps. Les tâches concernant la science ouverte, au lancement des services, sont souvent ajoutées à des fiches de poste déjà bien remplies, avant parfois d'aboutir à la création d'un poste.

En introduction de leur enquête, le GTSO données proposait entre autres hypothèses : « *Seules une minorité d'universités est en capacité de dégager des quotités de travail mesurables et significatives dédiées à la gestion des données.* »

« Cette hypothèse n'est pas facile à vérifier car les réponses apportées à l'enquête ont montré une grande variété d'interprétation de cette question. Dans certains établissements, la gestion des données est visiblement intégrée à un item général sur la science ouverte et les services aux chercheurs, ce qui a conduit certains services à indiquer un nombre important d'agents travaillant sur ce sujet, avec parfois des quotités associées très faibles. Vu les enjeux de montée en compétences et de maintien de ces compétences, il est probable que 10% d'un ETP consacré à la gestion des données est le strict minimum en dessous duquel il n'est pas possible de considérer qu'un agent est

2. Accompagner les chercheur euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

véritablement en mesure de proposer des services sur ce sujet. Ceci mis à part, un nombre plus important que prévu de services de documentation d'université ont un ou des agents identifiés sur ce sujet, ce qui montre une prise de conscience intéressante de l'enjeu de ressources humaines pour développer des services en matière de données. » (Féret et al., 2021)

Au cours des entretiens, le manque d'effectif a cependant été soulevé par une conservatrice : « Il faut aussi connaître ses limites aussi. Les services à la recherche au SCD c'est environ 1 ETP, réparti sur 3-4 personnes. On est relativement sous-dimensionné par rapport aux besoins de l'université. »

Les craintes liées aux effectifs ont été très visibles lors des premières présentations de la plateforme Recherche Data Gouv : le tchat de la visioconférence était alors chargé de questions concernant les personnels qui devraient prendre en charge la modération des dépôts, et d'un éventuel budget permettant ses recrutements... sans réelle réponse de la part d'Isabelle Blanc, qui intervenait sur le sujet.

2.2 L'APPUI POLITIQUE, UN OUTIL DE LEGITIMATION DE LA POSTURE D'APPUI DES SCD

L'appui politique permet d'octroyer une légitimité aux SCD.

2.2.1 L'importance des prescriptions politiques

2.2.1.1 *De transmetteurs d'injonctions à « intermédiaires sympas » : le changement de perception des SCD par les chercheur·euses*

La promulgation de prescriptions politiques et légales permet aux SCD de changer de statut dans l'écosystème de la science ouverte et des données de recherche. De transmetteurs d'injonctions, ils passent à un rôle « *d'intermédiaires 'sympas'* » :

« Avant, quand ça n'était pas obligatoire mais que c'était volontaire... C'était plus difficile. On avait l'impression que c'était nous, services des bibliothèques, qui leur demandions de le faire, et donc c'était un peu compliqué de faire passer ces messages. Alors que, maintenant, on joue un rôle d'intermédiaires, d'intermédiaires 'sympas' pour leur dire : 'attention, il y a ça à faire, mais on peut vous aider'. On est moins pris en porte-à-faux. On est, je pense, mieux perçus, comme ça n'est pas nous qui l'imposons : ce sont 'les financeurs', comme c'est 'la loi'. Nous on est plus perçus comme une aide ; pour les aider à arriver à être conformes à ces demandes. »

Le portage sur le plan légal de la question de la gestion et de l'ouverture des données permet aux personnels des SCD d'opérer un décalage de leur discours et d'acquérir ainsi une légitimité nouvelle. Ce constat conduit une bibliothécaire impliquée dans ces services à exprimer un sentiment de soulagement :

« Ça aide beaucoup, ça soulage. Parce qu'avant, c'était quand même un peu compliqué de leur dire 'mais vous devez faire comme ci, comme ça', alors que nous on n'est pas chercheurs, on connaît pas le domaine, on n'est pas spécialistes. Ils pouvaient, avant, légitimement se dire : 'mais, qu'est-ce qu'elle me veut à me dire comment je dois faire mon métier ?'. Et c'est normal, c'est

2. Accompagner les chercheur·euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

bien compréhensible. Je pense que ces obligations nous ont bien aidés. »

Dès lors, les obligations légales permettent de construire des services plus complets et mieux reconnus :

« Il faut arriver à poursuivre et à entretenir l'effort, ce qui n'est pas toujours facile. Effectivement, le cadrage politique nous y aide. Le fait que les projets ANR et européens demandent un PGD, c'est pareil. Ça aide bien à obliger à un accompagnement et ça nous a permis de construire une cellule d'accompagnement, en fin de compte. »

Il me paraît important de nous pencher sur cet extrait d'entretien pour questionner la formule « *obliger à un accompagnement* ». Faut-il y voir une volonté de coercition des chercheur·euses dans un objectif de rentabilité du SCD, de les forcer à s'y intéresser ? Peut-être que non, et un autre passage de l'entretien peut nous éclairer :

« Il y a une impulsion politique qui a manqué pendant un certain nombre d'années. Il y a eu beaucoup de militantisme, effectivement, des actions militantes. Mais derrière il n'y avait pas une volonté politique. Maintenant, il y en a une au niveau européen et au niveau français. Je pense que ça ne peut qu'aider ce message-là, le renforcer. »

On peut voir ici une volonté militante²³ de porter la question : les actions du SCD en faveur de la gestion et de l'ouverture des données n'est pas un simple résultat des politiques publiques sur le sujet, mais celui d'une conviction de la part de ses acteurs, que les politiques publiques viennent encourager.

Pourtant, les mêmes entretiens permettent de prendre conscience des limites de ces obligations légales, qui ne sont pas toujours formulées et publiées avec les précautions nécessaires à garantir un travail facile aux SCD. Nous l'avons montré dans la sous-partie précédente²⁴ : les SCD apprennent l'existence de ces obligations en même temps que les chercheur·euses (« ça nous est un peu tombé dessus », déclare un documentaliste). Ils ne savent pas toujours plus que ce public comment les interpréter ; ce qui leur demande un travail de recherche et de traduction qui aurait pu être évité.

²³ Voir 3.2.1 Bibliothécaires militant·es

²⁴ Voir 2.1.2.3 Des prescriptions peu cadrées : l'exemple du décret n°2020-1972 du 3 décembre 2021.

2.2.1.2 Quand les chercheur·euses ne subissent pas les obligations

Le cadre peut beaucoup varier d'un établissement à l'autre. Volontairement, les entretiens ont été menés avec des personnes issues de structures de tailles diverses. Ainsi, alors qu'un bibliothécaire déclare que dans son université il y a « à peu près 80 ANR par an », sans compter les projets européens, un documentaliste explique qu'au sein de son école « les projets ANR et les projets européens, ça représente 1 à 2 projets par an, c'est très peu ».

Dès lors, les communautés de recherche ne vont pas subir les mêmes obligations selon le cadre. Ainsi, une bibliothécaire explique qu'au sein de son université, « [les chercheurs] ne vivent pas les exigences directement ». Une constatation à double tranchant : « C'est à la fois dommage parce qu'ils ne sont pas sensibilisés à ce type de pratiques, et favorable parce qu'il n'y a pas la pression à gérer cet ensemble-là. »

De là, certains font le vœu d'une extension des obligations :

« J'espère que ce décret 'intégrité scientifique' va faire qu'à plus ou moins moyen terme, il faudra remplir un PGD pour n'importe quel projet de recherche. Et donc ce jour-là, évidemment qu'on va avoir une accélération. Parce que les chercheurs, sinon, ils ont autre chose à faire. »

Les obligations sont en quelque sorte vues comme un mal nécessaire : « C'est ambigu. C'est-à-dire que quand c'est obligé, ils râlent ; et en même temps c'est ça qui va faire changer les pratiques. »

2.2.2 Un appui politique en interne essentiel

Au-delà d'une prise en charge de la question des données sur le plan national et européen, la question d'une implication réelle des gouvernances des établissements est une de celle qui est le plus revenue au cours de mon enquête.

Si le GTSO données, dans sa fiche « Comment monter un service d'accompagnement aux données ? », indique qu'« il est recommandé, mais pas indispensable, de disposer d'un soutien politique », cet élément apparaît, sur le moyen terme, comme l'un des leviers essentiels au bon fonctionnement de ces services.

2. Accompagner les chercheur euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

Une conservatrice ayant participé aux entretiens rapporte ainsi qu'à travers l'investissement d'un VP science ouverte, dès 2013, son établissement s'est engagé sur la question des données : « *C'est qu'on avait un vice-président science ouverte à l'époque [...] qui avait repéré cet essor des données de la recherche et ce besoin qui allait arriver de soutien aux chercheurs en ce qui concerne les données.* »

La notion d'*impulsion* revient beaucoup dans les discours, comme préalable nécessaire au lancement des services :

« Là on est aux prémisses, et l'idée c'était vraiment d'avoir un groupe qui puisse impulser des engagements, au moins une ligne politique. »

« Je pense qu'il faut vraiment y aller petit à petit, mais évidemment si derrière il y a une impulsion politique [...] de suite ça a une autre envergure pour les chercheurs. »

Bénéficiaire de l'impulsion politique à l'échelle de l'établissement, c'est en quelque sorte bénéficiaire de la puissance de frappe nécessaire à une vraie prise en charge du sujet des données : celle-ci vient légitimer l'action des SCD, donner les moyens humains et matériels de monter des services d'une réelle ampleur, et permettre une organisation autour de la question des données à l'échelle de l'établissement.

2.2.2.1 Légitimer l'action des SCD

L'appui politique interne à un établissement est d'abord un moyen de légitimer l'action des SCD sur la science ouverte en général et sur les données de la recherche en particulier. Les services sont ainsi plus efficaces dans leur rapport aux usagers :

« Quand tu débarques en disant : 'voilà, il y a un projet d'établissement sur ce point-là', les directeurs t'écoutent différemment. Parce que projet d'établissement, politique, gouvernance = intérêt. Donc bon, voilà, tu as dit des mots magiques. Moi il y avait un comité de pilotage pour mon projet de données. Donc ça lui a donné un intérêt que je n'aurais jamais pu avoir si ça avait été juste une simple idée complètement dingue du SCD ; tu vois, genre 'c'est encore les bibs, ils nous emmerdent avec ça'. »

L'appui politique permet de crédibiliser ces services et de les inscrire à une échelle d'établissement, ce que les SCD ne peuvent faire tous seuls : déjà parce qu'ils n'en ont pas les moyens ; ensuite parce que ce n'est pas leur rôle.

2. Accompagner les chercheur euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

« Les établissements ne se sont pas positionnés, et on se retrouve nous, à notre petite place d'ingénieurs ITRF et contractuels (ou n'importe quoi, même bibliothécaire), à devoir prendre des décisions ou à devoir porter une parole qui n'est pas la nôtre. On n'est pas là pour prendre des décisions d'établissement, on n'est pas là pour porter des choses politiques, on est là pour appliquer et rendre un peu plus simple. »

2.2.2.2 Garantir des services de réelle ampleur

L'appui politique est aussi nécessaire à l'obtention des moyens humains et matériels de monter des services de réelle ampleur. On a évoqué plus haut le manque de moyens des SCD²⁵, sur lequel la gouvernance est la plus à même d'agir.

« Je pense qu'un projet sur la science ouverte ou sur les données dans un établissement dépend de la gouvernance et de l'envie qu'elle a de mettre des moyens, tant des moyens humains que des moyens financiers, des moyens politiques tout simplement pour développer ce projet-là. »

C'est la notion de projet qui revient le plus dans les discours :

« Tant qu'on n'a pas cette politique institutionnalisée, on doit se contenter de faire des projets à petite échelle. »

« En fonction des politiques que tu as, tu développes ou pas un projet, et donc un message. »

Dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur, un projet s'inscrit toujours dans un service et doit être validé par voie hiérarchique pour se faire allouer des moyens qui permettront de le mener à terme. Être privé de ces moyens ne permet pas de concrétiser ces ambitions.

2.2.2.3 Permettre une coordination des services à l'échelle de l'université

Par ailleurs, un appui politique interne à l'établissement permet l'organisation à cette échelle plutôt qu'à celle, plus petite, du simple SCD. Cela vient répondre à

²⁵ Voir 2.1.3 Manque de moyens des SCD.

2. Accompagner les chercheur euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

l'enjeu du manque de compétences au sein des SCD²⁶ :

« On sait qu'il y a des personnes au sein de l'université qui sont expertes sur la gestion des données. Elles n'ont pas forcément le niveau d'information sur l'actualité et sur les exigences politiques ou techniques. Ça on peut le faire via l'IST de manière générale, via l'information scientifique et technique. Mais c'est comment on coordonne nos différentes actions pour offrir un service à l'ensemble de la communauté scientifique. »

La mise en place de guichets uniques vient d'ailleurs répondre à cette préoccupation.

²⁶ Voir 2.1.3.2 Des compétences à développer pour développer des services.

2.3 LA MEDIATION AUTOUR DES DONNEES DE LA RECHERCHE : METHODES

2.3.1 La question de l'angle d'attaque

Les services aux chercheurs liés aux données au sein des SCD remplissent de multiples sous-missions : appui à la gestion des données, sensibilisation aux enjeux et médiation des obligations légales. Il n'est pas toujours simple de savoir quel aspect aborder en premier : comment capter l'attention des chercheurs, comment s'assurer de leur adhésion au contenu proposé...

Cette sous-sous-partie sera basée sur le contenu des entretiens et sur l'analyse de supports de formation mis en libre accès.

2.3.1.1 De la gestion à l'ouverture

Si la gestion et l'ouverture des données sont souvent réunies dans le grand ensemble de la science ouverte, en réalité l'ouverture n'est qu'une étape de la gestion. Dans le cadre de la sensibilisation à la gestion et l'ouverture des données de la recherche, l'angle privilégié semble généralement être celui de la gestion.

Ainsi, les entretiens suscitent une réponse plutôt unanime :

« Le parti qu'on a choisi c'est de ne pas axer sur l'ouverture des données. Ça n'est pas ce qu'on vend. Ce qu'on vend, c'est une meilleure gestion, à la rigueur un meilleur partage dans une équipe de recherche. Et surtout une meilleure gestion, pour pas les perdre, pour être plus efficace, ce genre de choses. Mais pour l'instant on est pas sur promouvoir de manière affichée l'ouverture des données, parce qu'on sait que ce n'est pas le levier principal qui va faire bouger les chercheurs. »

Si l'ouverture n'est pas le « *levier principal* », c'est parce qu'elle implique plus d'investissement et de sacrifices aux yeux des chercheur·euses²⁷.

²⁷ Voir 2.1.1.1 Sentiment de propriété sur les données et crainte du plagiat.

2. Accompagner les chercheur·euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

« C'est vrai que la question de l'ouverture peut crisper. En disant 'il faut ouvrir vos données, il faut absolument qu'elles soient accessibles à tout le monde' ; or les données c'est très personnel, c'est beaucoup de travail, et c'est potentiellement des publications. »

L'inclusion de ces services dans la « science ouverte » peut sembler contre-productive par moments. La « *casquette science ouverte* » portée par certain·es personnels d'appui à la gestion des données peut pousser à la « *méfiance* » :

« Ce sont des éléments qu'il faut dissiper assez vite. Dire qu'on ne parle pas systématiquement d'ouverture, mais qu'on parle d'abord de bonne gestion. Quand on parle de bonne gestion, les relations sont très bonnes. »

Mais l'inscription de ces services dans le cadre de la science ouverte est aussi un moyen de rattacher le sujet à quelque chose de déjà connu par le public. Ainsi, l'étude de trois supports de formation²⁸, à destination de publics différents (module à destination de doctorant·es, formation à l'URFIST, intervention face à une unité en santé) montre que ces formations commencent systématiquement par un point sur la science ouverte, avant de revenir sur la gestion des données, qui constitue la majeure partie de la présentation, avec notamment la présentation plus ou moins détaillée de l'outil plan de gestion de données. La question de l'ouverture en elle-même, et de ses modalités, est systématiquement placée en dernier lieu.

Par ailleurs, deux positions antinomiques semblent coexister au sein des personnels d'appui à la recherche concernant la finalité de ces services et le véritable enjeu qui se joue autour des données. Un conservateur indique que pour lui, la question de l'ouverture est « *presque accessoire* ». « *S'il est possible de partager et si ça a un sens pour les données, très bien. Mais pour moi l'enjeu il n'est pas forcément là.* » Une bibliothécaire, au contraire, voit la meilleure gestion des données comme « *une première étape vers l'ouverture* ». « *C'est pour ça qu'on insiste là-dessus, mais qu'on n'insiste pas sur l'ouverture elle-même. Parce que je ne pense pas que ça soit le levier qui va faire se mobiliser les enseignants-chercheurs. Pas dans un premier temps.* »

Il faut noter que ces positions peuvent évoluer : les obligations légales rebattent les cartes et avec l'inscription de la mise-à-disposition comme principe

²⁸ Pour des données quantitatives, il faudrait se pencher sur un panel plus large de supports.

d'intégrité scientifique dans le texte du décret de décembre 2021²⁹, un conservateur souligne : « *Là si j'avais à refaire un round de discussion avec les unités, j'utiliserais plutôt cet angle-là : à la fois une bonne gestion mais aussi la mise-à-disposition des données pour respecter le cadre légal.* »

2.3.1.2 Entre obligation et sensibilisation : quel levier utiliser ?

Au-delà du sujet à aborder en priorité, la question de l'angle d'approche de ce sujet pose question : les raisons de mieux gérer ses données et de les mettre-à-disposition peuvent être liées à des convictions ou un intérêt personnel, ou à la simple envie d'être en conformité avec des obligations légales. Sur l'angle à choisir, les personnels issus de services d'appui à la gestion des données sont mitigés.

Celles et ceux qui choisissent d'axer leur discours sur l'intérêt des chercheur·euses le font afin d'ancrer mieux l'habitude, ou par facilité. Mais là encore il va falloir adapter son discours. Dans une université au fort engagement militant, on évoque l'intérêt pour la société :

« Il se trouve qu'en plus [l'université] est une université assez engagée, et en fait même chez la communauté des enseignants-chercheurs, c'est porté très fort. Si on dit 'c'est l'ANR qui demande', ça passe pas ; enfin il n'y aura pas beaucoup d'intérêt pour la chose. Par contre si on dit 'voilà quel est l'intérêt pour la société d'avoir une science ouverte', là on ressentait une plus grande écoute sur ces questions. »

Dans d'autres, on fait appel à l'empathie :

« J'essaye de leur dire que c'est important pour [...] que les personnes qui prendront en charge leurs données plus tard, des archivistes, des informaticiens, puissent comprendre ces données. Plus c'est détaillé, plus c'est pratique. 'Mettez-vous à la place de quelqu'un qui ne connaît pas vos données ; est-ce qu'on peut comprendre vos données ?' J'essaye de faire appel à leur empathie. »

Ailleurs, c'est l'intérêt pour la visibilité du chercheur qui va constituer un levier efficace :

²⁹ Voir partie I

2. Accompagner les chercheur·euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

« Nous c'est très orienté sur la visibilité du chercheur, son évaluation ; après, l'intérêt pour la communauté, j'ai l'impression qu'ils le saisissent beaucoup moins. »

Un bibliothécaire, travaillant auprès des chercheur·euses d'une très grosse université, considère au contraire que dans son cas, l'axe sensibilisation est une perte de temps :

« Au début j'y allais en mode valorisation, protéger vos données, vos publications, vos machins, vos trucs, et après je parlais des injonctions. Et finalement, je me suis rendu compte qu'il fallait aller droit au but. C'est à dire que clairement, la moitié, ils sont juste là parce qu'ils sont obligés, donc il faut y aller franco. 'Aujourd'hui on a des obligations, OK c'est contraignant, c'est pénible. Mais on peut essayer de faire en sorte que ça vous soit utile.' Donc je l'aborde ; j'ai changé d'optique : j'ai fait une première année en mode bâton de pèlerin, et puis je me suis aperçue en fait que c'est plus compliqué d'aller leur expliquer de commencer par la valorisation. Parce que la moitié ne connaissent même pas, ils n'ont pas conscience de ce que ça peut être, ils ne savent pas ce que c'est un entrepôt de données, ils ne savent pas ce que c'est la citation (parfois je me demande même comment ils citent leurs propres sources). Du coup ça fait partir de très, très loin. Tandis que de partir de 'on est obligé, c'est marqué là', ça rend concret. 'Et voilà ce qu'on peut faire à côté pour vous aider à rendre la chose plus utile pour vous.' »

Dans tous les cas, les obligations restent un levier fort. A la question de l'intérêt de la part des chercheur·euses n'étant pas porteur·euses de projet, une chargée de projet répondait : « *Non, alors là par contre l'intérêt juste pour la science...* »

Finalement, tout reste question d'adaptation au public. Ainsi, il s'agit de « *jouer sur les deux tableaux* » :

« Je leur dit bien sûr qu'il y a des pénalités ; si on ne rend pas son DMP, on n'a pas tout son financement. Mais j'essaye de leur dire aussi que c'est quand même un document pour eux d'abord, que c'est important pour la reproductibilité de la recherche [...]. Pour certains ça marche, pour d'autres ça n'est pas évident, et c'est compliqué, c'est vrai. »

2.3.2 Flexibilité et adaptation au public

« On s'aperçoit – mais ça n'est pas nouveau, c'est dans toutes les enquêtes à propos des données –, qu'il y a une très forte atomisation des pratiques autour des données de la recherche, et qu'il n'y a pas deux chercheurs qui gèrent leurs données de la même manière. Donc, pas forcément de politique d'unité en la matière et pas d'attentes qui soient vraiment homogènes. »

Les capacités d'adaptation et relationnelles sont essentielles aux personnes souhaitant travailler avec les chercheur·euses autour des données. De nombreux paramètres rentrent en ligne de compte : le cadre-spatio temporel, la discipline, la psychologie personnelle... Par ailleurs, l'adaptation à l'interlocuteur·rice passe par travailler sur la question du jargon.

2.3.2.1 Prendre en compte le cadre spatio-temporel

Le cadre spatio-temporel d'un service et de ses usager·es modifie les enjeux liés à ce service. Ainsi, dans une université ayant une cinquantaine de porteur·euses de projet ANR par an, le SCD ne rencontrera pas les mêmes attentes que dans une école où ces projets sont l'exception.

Le cadre spatial peut se révéler particulièrement essentiel pour les établissements en outre-mer, souvent entourés de pays dont les ressources dédiées à la recherche sont moindres : « *Les données produites dans l'océan indien ont une valeur, à la fois pour la zone et pour la France, et on a besoin de partage et de mise-à-disposition de ces données-là.* »

Un bibliothécaire résume : « *Toujours s'adapter à l'interlocuteur avec le cadre, le contexte qui sera le nôtre. Que ce soit en 2018, aujourd'hui, ou dans 2 ou 3 ans.* »

2.3.2.2 S'adapter à l'interlocuteur·rice

De multiples facteurs peuvent rentrer en ligne de compte quant à la manière de s'adresser à tel·le ou tel·le interlocuteur·rice.

Son but : la personne veut-elle s'informer, se distraire, apprendre des techniques pour son travail ? Sa motivation : la personne a-t-elle choisi de nous écouter ? Ses habitudes : avec quels médias et supports la personne sera-t-elle la

plus à l'aise ?

Sa discipline : quels exemples utiliser ? « Par rapport à l'ouverture des publications, l'ouverture des données est beaucoup plus discipline-dépendante », indique une conservatrice. La question de la discipline peut par exemple pousser à mettre en avant ou non le lien avec la bibliothèque, selon les habitudes connues au sein de l'établissement :

« Pour certains, typiquement les SHS, on pourrait peut-être même mettre l'accent sur la bibliothèque en disant : 'voilà, je travaille en bibliothèque, vous pouvez me trouver là où vous allez régulièrement'. Pour d'autres, qui ne sont pas du tout intéressés par ça, je peux plus mettre l'accent sur les bases de données, sur la partie plus technique, sur la structuration, ce genre de choses. Peut-être que c'est aussi une façon de s'adapter aussi au mode de pensée de chaque discipline ; mettre l'accent pas sur la bibliothèque, mais sur la documentation. »

Son âge et son expérience dans la recherche : sera-t-il plus stratégique d'appuyer sur une notion de visibilité de son travail, ou sur la question de la transmission ? La question de l'âge a d'ailleurs été soulevée durant mes entretiens :

« Si c'est un chercheur confirmé qui a travaillé de telle façon pendant des années, le faire changer de façon de fonctionner ça va être compliqué. Et quand ce sont de jeunes chercheurs, c'est peut-être plus facile, ils sont moins formatés encore, ils sont peut-être encore dans une phase exploratoire, donc peut-être plus attentifs à ce type de chose. Et puis il y en a certains qui pensent encore à la notoriété, à la citation. »

L'âge de l'interlocuteur·rice est d'ailleurs un facteur souvent scruté dans les enquêtes sur les données.

Afin de travailler sur ces questions, la formation « Communiquer à destination des chercheurs » de l'Enssib encourage à utiliser la méthode des personas (Bornet, 2012), issue du marketing. Son but est triple : « fournir un modèle d'utilisateur ; renforcer la communication au sein de l'équipe de conception ; faciliter la prise de décision et la prospective ». Il s'agit de « modèles d'utilisateurs créés par l'équipe pour faciliter sa compréhension des buts, motivations et comportements des personnes qui utiliseront une interface » (Spool, 2007).

2.3.2.3 Eradiquer le jargon

La formation « Communiquer à destination des chercheurs » de l'Enssib aborde spécifiquement la question du jargon, qu'il faut veiller à éviter, ou du moins à expliciter systématiquement, de manière simple.

« En fait, on n'a pas le même langage. Les professionnels de l'IST utilisent un jargon technique qui n'est pas celui des chercheurs, et inversement les chercheurs ont un jargon scientifique que les bibliothécaires ne pourront jamais acquérir. En revanche, le jargon des bibliothécaires peut être facilement acquis par les chercheurs, mais encore faut-il le faire avec subtilité, sans dire : 'nous sommes les sachants, vous allez nous écouter'. »

2.3.3 Enjeux de communication autour des services

Lors des entretiens, les répondant·es ont exprimé des difficultés particulières concernant les moyens de toucher les chercheur·euses : « *c'est pas évident* », « *c'est difficile de les joindre* », « *c'est un peu compliqué de communiquer et de se faire connaître* ». Les enjeux de visibilité autour des services d'appui à la gestion des données de la recherche constituent un point délicat face auquel les canaux de communication se multiplient.

2.3.3.1 Multiplier les canaux de communication

Afin de toucher les chercheur·euses, différents outils peuvent être employés. En premier lieu, les services sont signalés sur différents sites internet et médias : site du SCD ; site recherche ; site dédié à la science ouverte ; ou encore via les sites dédiés à la formation continue au sein de l'établissement.

Il est important de montrer sa présence et de créer une culture de la science ouverte au sein de l'établissement : via des affiches, des articles dans des journaux internes, etc. La création à venir des ateliers de la donnée suscite aussi l'espoir d'être mieux identifiés.

Cependant, d'autres formes de communication plus directes sont parfois utilisées. Le mailing est l'une des plus citées : il peut être destiné à une liste large, ou plus ciblé.

2. Accompagner les chercheur·euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

« On profite d'actualités autour de publications ou de données pour faire du mailing direct, donc pas par une liste, mais vraiment sur la boîte mail du chercheur ; ça peut être ciblé ou très large. Là par exemple il y avait un truc sur les carnets de laboratoire en chimie : je l'ai envoyé à tous les membres de l'équipe du labo de chimie. »

Ainsi, contacter directement les porteur·euses de projets financés, soit les plus susceptibles d'être intéressé·es par des formations liées aux obligations en termes de gestion et d'ouverture des données, est une stratégie souvent utilisée. Que ce soit pour leur indiquer l'existence d'un service (« *s'ils lisent le mail, ils sont au courant qu'on existe, parfois ils posent des questions* »), ou pour signaler l'obligation de suivre une formation au PGD, quand l'université l'impose (« *tous les lauréats doivent passer par une formation DMP OPIDoR avec moi* »).

Les évènements en présentiel sont aussi un moyen envisagé : à Lyon 1, en 2019, a par exemple été organisé un « *data lunch* » dédié aux cahiers de laboratoires électroniques. Mais ces évènements n'ont pas toujours le succès escompté. Ainsi, selon une data librarian, l'open access week³⁰ « ne marche plus du tout ».

Les interventions en commission recherche ou en réunion des directeur·rices d'unité permettent aussi de bénéficier de leur relais auprès de leurs chercheur·euses.

2.3.3.2 Approche marketing

Sur les sites internet, la manière d'aborder ses services n'est pas anodine. Il s'agit de rendre son propos efficace. Au-delà des grands principes liés à la communication (avoir un message clair, unique, et aller droit au but pour ensuite donner plus d'explications), le nom même des formations joue aussi dans leur réception. Ainsi, à l'université de la Réunion, les formations s'intitulent « Se mettre à jour sur [...] », évitant ainsi les termes trop liés à l'éducation et permettant peut-être de toucher certain·es chercheur·euses considérant n'avoir pas besoin de formation. De même, piquer la curiosité des chercheur·euses dès l'intitulé des formations est une stratégie qui peut se révéler payante :

« Plutôt que de dire 'Bonne gestion des données de la recherche', j'ai

³⁰ Semaine internationale dédiée au libre accès aux publications scientifiques, et à la science ouverte de manière générale. Organisée tous les ans fin octobre, elle est le prétexte à l'organisation de nombreux évènements locaux sur ce thème.

2. Accompagner les chercheur·euses à la gestion et l'ouverture des données : obstacles et appuis

préférée intituler ça 'Bien gérer avec les principes FAIR'. Parce qu'ils ne connaissent pas forcément les principes FAIR, et c'est ce qui permet aussi de les attirer. Plutôt que 'Bien gérer vos données', on peut se dire qu'ils savent faire et qu'ils n'en ont pas besoin. C'est du marketing. »

Afin de susciter l'adhésion des chercheur·euses, il peut aussi être utile, au sein de la communication, de leur tendre en quelque sorte un miroir en leur montrant l'implication de certain·es de leurs collègues :

« En bas de la page d'accueil, on a interviewé deux enseignants chercheurs et une doctorante. [...] La sensibilisation ça passe par voir que les pairs s'engagent dans cette direction »

2.3.3.2 Relais et bouche-à-oreille

Le relais par les pairs est d'ailleurs un levier essentiel pour se construire un public et une visibilité solide au sein de l'établissement :

« Je rencontre des gens de différents labos, qui eux-mêmes parlent et m'envoient d'autres personnes. »

Cela permet aux services de grossir naturellement et de trouver leur public, sur le temps long :

« Quand j'ai commencé, c'était vraiment expérimental et donc on travaillait à bas-bruit. L'idée c'était pas que je sois connue justement des chercheurs, pour ne pas se retrouver avec plein de projets alors que je commençais tout juste. [...] Le but c'était de trouver un moyen de fonctionner. Et donc au départ, aucune communication, et après c'était le bouche-à-oreille. »

Le relais se fait aussi via d'autres services, qui renvoie vers le SCD pour les questions sur les données.

3. POSTURES DES PERSONNELS D'APPUI : DISCUSSION ET PROPOSITIONS

Après cet état des lieux des obstacles et outils existants pour les SCD sur les sujets d'accompagnement à l'ouverture et la gestion des données de la recherche, nous en arrivons au cœur de notre propos : en tant que bibliothécaire, quelle posture adopter dans la relation aux chercheurs ? C'est la question du « savoir-être », qui constitue selon Camille Sérange un des champs de compétences sur lequel les bibliothécaires ne peuvent faire l'impasse (Sérange, 2021, p.46). Or, dans l'écosystème en tension de l'accompagnement à la gestion et l'ouverture des données de la recherche, entre injonctions, réticences et convictions personnelles, ce positionnement n'a rien d'évident.

3.1 CREER UNE RELATION DE CONFIANCE

3.1.1 Résoudre une crise de la rencontre

3.1.1.1 Une crise de la rencontre

En 2012, le mémoire DCB de Philippe Paret fait le constat d'un éloignement des chercheurs des bibliothèques universitaires. L'avènement de la documentation électronique, accessible hors-les-murs de la BU, a conduit les liens avec cette catégorie d'utilisateurs à se distendre. De plus, à cet éloignement physique répond un éloignement humain : « *Installés dans des pratiques de travail très codifiées, les scientifiques utilisent généralement peu l'offre de services de la BU : leurs usages s'affranchissent du lieu en même temps que du bibliothécaire* » (Bassinat, 2018, p.17).

« Au cours de ces 10 dernières années, on constate qu'un fossé s'est creusé entre les BU et le monde de la recherche. Les collections utilisées par les chercheurs étant pratiquement toutes dématérialisées, ils n'ont plus du tout le réflexe de se rendre à la BU, ni même de contacter les bibliothécaires. »

Ainsi, depuis le début des années 2000, les relations bibliothécaires/enseignants-chercheurs connaissent une crise de la rencontre sans précédent. Les conditions matérielles ne parviennent pas à rivaliser avec un bureau

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

personnel sans contraintes d'horaires, de calme et permettant l'accès à une documentation tout aussi voire plus spécialisée (Paret, 2012, p.56). Sur le plan symbolique, la BU est perçue par ce rare public comme un espace « à destination des étudiants » (Goletto, 2018, p.22). L'usage, entre autres par l'effet d'un cercle vicieux, leur donne raison. Un documentaliste constate : « *On a beaucoup d'étudiants, mais peu de chercheurs* ».

Et quand la rencontre a lieu, elle est moins l'occasion d'un dialogue que d'un exposé : « *On rencontre assez peu les chercheurs ; ou alors, quand on les rencontre, c'est nous qui leur présentons nos services.* » Cet état de fait ne facilite pas une connaissance mutuelle en dégradation.

3.1.1.2 Une mauvaise connaissance mutuelle

Si Florence Thiault conclut sa communication au sujet des data libraraires sur la notion de « *connaissance mutuelle* » (Thiault, 2020, p.8), c'est que cette dernière n'est pas à son meilleur. Celle-ci souffre de la crise de la rencontre que connaissent les deux groupes. Les bibliothécaires ont généralement conscience de cette difficulté à connaître leur public : « *on manque d'informations* », avoue une bibliothécaire.

Mais Véronique Goletto insiste sur le fait que l'invisibilité est à double sens ; le pendant de l'invisibilité des chercheurs à la bibliothèque, c'est l'invisibilité des bibliothécaires aux yeux des chercheurs :

« [La pratique des ressources électroniques] s'accompagne d'une méconnaissance, notamment quant au rôle des professionnels de la bibliothèque universitaire qui, eux aussi, peuvent rester invisibles aux yeux des enseignants/es chercheurs/ses. » (Goletto, 2018, p.63)

La méconnaissance des missions et compétences des bibliothécaires était déjà signalée en 1977 dans un article du BBF au ton tranchant :

« Le chercheur réalise mal ce qu'est le bibliothécaire, toute l'aide et la collaboration qu'il peut en attendre. [...] Perdu dans les classifications et les indications bibliographiques, ne s'intéressant à la bibliothèque qu'au moment où il a besoin d'un ouvrage, le chercheur semble ignorer que la bibliographie est une science et que le bibliothécaire est disposé à la lui apprendre. Il ne se préoccupe nullement de connaître les instruments documentaires, informatisés ou non, pourvu qu'il puisse avoir immédiatement le document désiré. » (Robine, 1977)

Si ces missions ont évolué au fil des années avec la révolution numérique et le

développement de nouveaux services, elle sont toujours méconnues des chercheurs. Au point qu'une conservatrice rapporte que, ignorant que la BU pouvait mettre à disposition des bases de données payantes, des équipes de recherche « *avaient pris des abonnements sur les fonds des labos* ».

Or, Maëla Paul signale : « *Pour qu'une relation interpersonnelle se fasse sous le signe de la coopération, les deux personnes doivent se percevoir comme compétentes et percevoir l'autre de la relation comme compétent* » (Paul, 2012, p.15). Or l'impact de la méconnaissance peut être le doute quant aux capacités des bibliothécaires à offrir un accompagnement adapté aux chercheurs. « *Tandis que les enseignants/es chercheurs/ses sont légitimés/ées en tant qu'experts/es pointus/es, les bibliothécaires sont généralistes* » (Goletto, 2018, p.20). Les bibliothécaires et documentalistes, pourtant, valorisent l'humilité et ne prétendent pas à l'expertise sur les disciplines des chercheur·euses : « *C'est eux, les spécialistes de leur domaine ; c'est eux qui gèrent les données. Et on est là en appui justement pour les aider sur ces volets de documents des données et de partage.* » Et quand une prise de contact est fructueuse, la réaction peut être celle de la surprise :

« Il y a eu une acculturation de notre côté et les chercheurs ont pu se rendre compte de ce que la BU était capable de faire et proposer. Les chercheurs n'auraient jamais cru que la BU était capable de proposer des outils tels que les cahiers de laboratoire électronique, les aider sur les PGD, leur rendre service [...]. »

3.1.1.3 Les services dédiés aux chercheurs et à leurs données comme réponse à la crise de la rencontre

Dès 2012, à l'issue de son travail de recherche, Philippe Paret faisait la proposition du développement de services à distance et dédiés à la valorisation du travail des chercheurs, pour récupérer ce public (Paret, 2012, p.65-66). C'est bien la direction qu'ont pris les bibliothèques universitaires sur ces dernières années. C'est ainsi que Claude Poissenot parle d'une mutation du service public en « *services aux publics* ». Il souligne par cette formule la personnalisation progressive des services, reflétant par là le passage de la société d'une « *conception universaliste mais aussi abstraite de l'individu* » à une conception prenant en compte une dimension de « *particularité* » et de « *singularité* » (Poissenot, 2010, p.24).

« Ce n'est pas tant la montée de l'idéologie libérale que cette aspiration collective à la reconnaissance de notre personne qui sous-tend cette mutation. Il s'agit moins de s'adresser à une population indifférenciée par le droit et la

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

raison que de chercher à s'adapter à la diversité des cas individuels. La défense de valeurs universelles ne doit plus exclure la prise en compte de la sensibilité individuelle. » (Poissenot, 2010, p.25).

Au sein des services aux chercheurs, la gestion des données est un terrain particulièrement propice à l'acquisition d'une meilleure connaissance de ces usagers et d'un partage mutuel de connaissances :

« Les publications [...], ça nous permet quand même de connaître les thématiques, mais derrière, lui, le chercheur, il ne sait pas vraiment ce qu'on fait. Il n'y a pas ce lien qui existe sur le volet gestion de la donnée, où il y a un accompagnement réel. Je pense que ça renforce cette interconnexion et cette découverte des compétences de chacun. »

Cependant, ces nouveaux services, censés répondre à de nouveaux besoins et usages, sont eux-mêmes mis en difficulté par la crise de la rencontre qui sévit entre bibliothécaires et chercheurs.

3.1.2 Créer une relation (de confiance) : personnaliser les services ?

Véronique Goletto alertait sur l'invisibilité des bibliothécaires aux yeux des chercheurs, et s'interrogeait : « *Comment leur donner la visibilité propice à des liens fructueux ?* » (Goletto, 2018, p.63). La personnalisation des services, soit l'association de ceux-ci à un nom et si possible un visage, est un puissant vecteur d'identification des acteur·rices dédié à l'accompagnement des chercheur·euses, et doit être envisagé en prenant en compte les écueils qu'il causera à long terme.

3.1.2.1 Utiliser l'existant : s'appuyer sur la notoriété des services préexistants comme HAL

La relation avec des chercheur·euses se construit sur le temps long. Les services liés aux archives ouvertes, contrairement à ceux dédiés aux données de la recherche, bénéficient d'une ancienneté qui leur permettent, ainsi qu'à leurs porteur·euses, d'être aujourd'hui bien identifié·es par les chercheur·euses. Dès lors, le sujet est un levier intéressant pour parler de données aux chercheur·euses.

J'ai moi-même pu le constater dans le cadre de mon alternance au Cnam : au cours des entretiens que j'ai menés avec des chercheur·euses sur les données de la

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

recherche, l'archive ouverte HAL a été systématiquement abordée, de leur initiative. Cette expérience trouve son écho dans les entretiens : dans un SCD, la visibilité du travail fait sur HAL a permis aux chercheurs de contacter la conservatrice sur la question des données et des DOI.

« Ils voulaient savoir si HAL permettait d'avoir des DOI. Donc je leur ai dit : non. Parce qu'ils me connaissaient en tant qu'administrateur HAL, donc ils sont venus me voir. Mais ça m'a permis en fait d'enclencher la discussion autour du DOI et de l'attribution de DOI à des jeux de données. »

D'ailleurs la conservatrice en question indique bien que ce positionnement du SCD sur le sujet des Données de la Recherche découle aussi de leur positionnement sur HAL :

« Ce qui nous a permis aussi de nous positionner, enfin le SCD, de se positionner en interlocuteur sur ces questions de données de la recherche, et d'être identifié comme personne ressource. Ça c'était aussi intéressant. On l'avait fait un peu avec HAL et ça a découlé aussi de notre positionnement sur HAL. »

C'est ce qu'elle appelle « *l'aura science ouverte* » :

« C'est l'aura science ouverte en fait. On a une étiquette science ouverte, on sait que dedans il y a HAL, il y a les publications, il y a les revues, il y a les données aussi. Donc voilà, même si on n'est pas le premier interlocuteur, on sait qu'à un moment donné on pourrait être mis dans la boucle des discussions sur cette question-là. »

Associer les services liés à HAL à ceux liés aux données de la recherche permet de s'appuyer sur une connaissance préalable de l'engagement du SCD dans le domaine de la science ouverte, voire sur une connaissance préalable des collègues en charge de question. Dans ce deuxième cas, l'intérêt se joue sur l'association de ce service à une personne, ce qui aide à son identification.

3.1.2.2 Identification des interlocuteurs et adresses génériques

Sur la question de l'identification, un choix doit être fait : celui de la manière de communiquer sur les services, avec la présentation d'un service générique ou en annonçant les acteur·rices qui l'animeront.

Le choix de créer ou non une adresse mail générique, et surtout de partager l'adresse professionnelle des individus animant le service, fait l'objet de

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

discussions. Certain·es n'hésitent pas à utiliser la personnification quand elle existe, même malgré eux :

« Je suis un interlocuteur unique pour beaucoup d'éléments. Donc peut-être. Il y a cette personnification. Je l'utilise aussi. Disons que dans la relation de confiance qu'on a avec un chercheur, plutôt que de lui dire de passer par l'adresse générique, je lui dis d'envoyer un mail direct. »

Le bibliothécaire en perçoit les avantages comme les limites :

« Ce n'est pas forcément quelque chose à suivre, parce qu'on installe un service sur une personne, et à long terme c'est pas forcément une bonne chose, dans la pérennité du service aussi. Mais ça permet d'un autre côté de créer cette relation de confiance, et de pouvoir... C'est plus facile de répondre à quelqu'un que de répondre à une adresse générique. On a plus l'assurance d'avoir une réponse je pense ; en tout cas inconsciemment on attend plus une réponse de la part d'une personne que d'une adresse générique. »

Parfois, au contraire, la personnification est un choix conscient et fait suite à des demandes explicites :

« Ils voulaient des contacts personnels. Au début on avait envisagé de faire des formulaires en ligne pour leurs demandes. Et ça, ça leur convenait pas du tout, eux ils voulaient un nom. [...] Pour les chercheurs c'était très important de savoir à qui (c'est une culture d'établissement), de savoir à qui ils s'adressent, et en fait d'avoir des relations personnalisées avec nous. »

Si le répertoire SOS PGD impose d'indiquer un nom de référent·e pour y apparaître, les sites internet des SCD sont moins nombreux à présenter cette information à côté du descriptif de leurs services d'accompagnement à la gestion des données. Ainsi, sur un corpus de 32 établissements³¹ signalant l'existence de leurs services d'appui à la gestion des données de la recherche sur le site internet de leur SCD, 16 d'entre eux indiquaient explicitement un nom de référent·e, dont 13 renvoyant vers l'adresse mail professionnelle de la personne, à la place ou en plus d'un alias générique. Il est intéressant de noter que 3 sites internet présentent une image ou une photo représentant la personne référente : l'École des Ponts Paris Tech, Lyon 1 et Rennes 2, sur son site science ouverte. Il faut également noter que la chose a été faite sur le site science ouverte de l'université de Lorraine pour la liste des ambassadeurs des données.

³¹ Voir liste en annexe.

3.1.3 « Rendez-vous au labo ! »

Cette partie reprend le titre choisi par David Aymonin pour son éditorial pour le numéro 95 de la revue *Arabesques* (lequel s'intitulait « Les bibliothèques au service des chercheurs »). Il y revient sur le « rôle novateur » des bibliothécaires « partant à la rencontre des chercheurs sur leur terrain ».

3.1.3.1 De l'inside-out library au bibliothécaire embarqué

« Pour moi, l'important n'est pas de ramener les chercheurs à la BU, c'est d'aller dans les labos. [...] C'est ça que je vise, c'est plus un mouvement centrifuge que centripète. Pour moi la science ouverte a permis ça. »

Les services aux chercheur·euses dédiés à la science ouverte et aux données de la recherche donnent l'opportunité de déplacer l'espace de la rencontre entre bibliothécaires et chercheur·euses. En 2016, Lorcan Dempsey propose le modèle de l'*inside-out library* :

« Le modèle de bibliothèque dominant en terme de collection est un modèle extérieur-intérieur [*outside-in*], dans lequel la bibliothèque achète ou accepte des documents de fournisseurs externes et les rend accessibles à une audience locale. [...] Dans le modèle intérieur-extérieur [*inside-out*], au contraire, l'université, et la bibliothèque, soutiennent des ressources qui peuvent être propres à une institution, et l'audience est à la fois locale et externe. [...] Souvent, le but est de partager ces documents avec des usagers potentiels en dehors de l'institution³². » (Dempsey, 2016, p.340-341)

La science ouverte et l'implication des SCD dans les archives ouvertes et les données de la recherche est le terrain le plus propice à ce modèle. De là, on pourrait proposer la notion d'un *inside-out librarian*, qui, mimant, à une échelle moindre, le mouvement de la connaissance dans le modèle de l'*inside-out library*, sort de la bibliothèque pour aller à la rencontre des chercheur·euses directement dans leurs

³² Traduction de l'auteurice. « *The dominant library model of collections has been an outside-in one, where the library is buying or licensing materials from external providers and making them accessible to a local audience. [...] In the inside-out model, by contrast, the university, and the library, supports resources which may be unique to an institution, and the audience is both local and external. [...] Often, the goal is to share these materials with potential users outside the institution.* »

labos. Ce bibliothécaire « *nomade* » (Thiault, 2020) facilite la rencontre en simplifiant celle-ci pour les chercheur·euses :

« Quand on se donne rendez-vous, je demande à ce que ce soit dans leur labo. C'est souvent plus pratique parce que ça leur évite de se déplacer, et, au moins, je vois où ils travaillent, je vois comment ils travaillent, c'est intéressant aussi. »

La meilleure connaissance des chercheur·euses et de leurs méthodes de travail est l'avantage essentiel de cette pratique. Le laboratoire est aussi un espace plus propice que les formations à la rencontre et au débat. Une conservatrice rapporte ainsi que toutes les discussions qu'elle avait pu avoir sur les enjeux de la science ouverte et des obligations y étant liées avaient eu lieu en intervention en laboratoire ou lors de discussions plus informelles dans ce cadre.

Le service de bibliothécaire embarqué·e pousse le principe d'*inside-out librarian* à son paroxysme. Il s'agit de tenir « une permanence hebdomadaire dans un laboratoire » (Sérange, 2021, p.70). Il rencontre des limites que relèvent plusieurs interlocuteur·rices de Camille Sérange : la question du positionnement du bibliothécaire est abordée, avec un doigt mis sur un risque de proposer une offre ne répondant pas directement à une demande ; ou encore la difficulté de choisir le bon créneau, les chercheur·euses n'étant pas souvent dans leurs labos. La crise Covid, en modifiant radicalement les pratiques, a d'ailleurs interrompu un temps la possibilité de ce genre de rencontres, qui reprennent progressivement.

Le service de bibliothécaire embarqué·e est par exemple proposé à l'université d'Angers et l'université Côte d'Azur, dont la plaquette en partenariat avec l'IMREDD présente les services proposés, qui se déroulent en laboratoire mais aussi au sein d'un learning center.

3.1.3.2 Créer de nouveaux espaces

On l'a vu, les chercheur·euses ne se rendent plus beaucoup dans les bibliothèques universitaires³³. C'est particulièrement le cas pour les bibliothèques les plus généralistes. Déjà en 1994, Emmanuel Fraisse et Daniel Renoult constataient un intérêt plus prononcé des chercheurs pour les bibliothèques de spécialité que pour les BU. Un constat qui est toujours actuel. Une bibliothécaire indique qu'elle a le

³³ Voir 3.1.1.1 Une crise de la rencontre.

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

sentiment qu'il existe « *une différence en fonction de la taille de la bibliothèque [...] Et donc je vois bien que, quand j'étais en bibliothèque musique, je voyais les chercheurs. [...] Par contre, effectivement, ils viennent très peu à la BU centrale.* »

« Je pense que pour qu'ils reviennent, déjà il faut qu'ils aient des espaces dédiés. Parce qu'un enseignant-chercheur, il ne va pas venir travailler au milieu des étudiants. D'où le fait qu'ils se sentent plus concernés dans les bibliothèques spécialisées, qui sont les anciennes bibliothèques d'UFR. »

L'idée pourrait donc être de créer un espace dédié aux chercheur·euses, qui intégrerait les principaux services dont ils pourraient bénéficier et constituer l'espace de rencontre qui manque aujourd'hui. C'est le choix qui a été fait à Rennes 2 : dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, la maison des science de l'homme de Bretagne (MSHB) prévoit la mise en place d'une « Plateforme régionale d'ouverture des données de recherche et des publications scientifiques en SHS », qui permettra entre autres la création future d'un datalab au sein de la BU de l'université Rennes 2.

3.2 ENTRE POSTURE MILITANTE ET POSTURE D'ÉCOUTE

La posture d'un·e professionnel·le, si elle est construite, est aussi située : elle subit des inflexions en fonction du cadre dans lequel se place la personne qui l'adopte : cadre social, culturel, économique. La forte adhésion qui peut être suscitée par l'idéal de la science ouverte est en mesure d'impacter cette posture, jusqu'à faire preuve d'une forme de militantisme au sein de sa pratique professionnelle. L'aspect souhaitable ou indésirable d'une prise de position personnelle transparaissant dans les postures professionnelle est à discuter.

3.2.1 Bibliothécaires militant·es

Les positions personnelles sur le sujet de l'ouverture des données sont variables, de la forte conviction au rejet de toute forme de militantisme, en passant par l'indifférence à la question.

3.2.1.1 Une implication variable

Certaines des personnes ayant participé aux entretiens n'ont pas hésité à répondre « *oui* » quand on leur demandait si elles se considéraient comme militantes. Le terme avait parfois déjà été abordé de leur propre chef auparavant, à travers des formules comme « j'ai milité pour que tel service soit mis en place ». Les origines du mouvement pour la science ouverte se trouvent dans le militantisme de chercheur·euses, dont se sont ensuite emparés des corps intermédiaires « *pour essayer de les diffuser et de les élargir, et qu'elles ne restent pas dans un giron militant et convaincu* ». Rien que de très naturel que ce militantisme se soit conservé dans le transfert.

Pour d'autres, l'engagement ne se situe pas sur le plan du militantisme : « *Je ne suis pas militante. Déjà, pour être militant de quelque chose, il faut être passionné, il faut y croire. Ça, c'est mon travail ; j'aime mon travail, je le fais dans un environnement qui m'intéresse. [...] Mais ce n'est pas ma vocation.* » Cela fait écho à des réticences personnelles sur la question des données plus que de la science ouverte en général :

« J'y crois toujours vraiment, les publications ouvertes. [...] J'ai essayé

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

de récupérer un petit peu mes vieux réflexes pour dire à quel point ça serait bien de faire la même chose pour les données, sauf que j'ai des réserves en tant qu'individu : c'est qu'on n'a pas vraiment de possibilité de contrôler la qualité des données. »

Le terme militantisme a une charge sémantique forte, ce qui peut conduire certaines personnes à ne pas se reconnaître dans ce terme. Ainsi, un documentaliste utilise la formule « *monter au créneau* » pour expliciter sa vision du militantisme et s'en détacher, avant de conclure : « *Moi je pense que la science ouverte devrait être le principe par défaut, effectivement. Je vous ai dit que je n'étais pas militant, mais plus je m'écoute, plus je me dis que c'est le cas. [rire]* »

3.2.1.2 Des intérêts spécifiques pour certains aspects

Les principales raisons citées comme provoquant l'adhésion des personnels de l'IST à s'engager sont la question de l'argent public, les économies de fonds, mais aussi la science citoyenne et l'intérêt patrimonial. Cependant, parmi mes interlocuteur·rice, certain·es portaient des éléments plus personnels.

D'abord, la question de l'accompagnement pour la recherche :

« Je suis très militante aussi pour l'accompagnement à la recherche. Et que, en France, notamment en SHS, les chercheurs travaillent tous seuls. [...] Moi j'espère que les SCD pourront être un peu plus impliqués. »

Ensuite, un discours lié au partage de la connaissance à l'international, fortement lié avec le cadre de travail :

« Il y a un côté militant parce que, personnellement je cherche à ce que l'IST soit accessible à tout le monde. A tout le monde. C'est encore plus prégnant là où je travaille, où dans la zone Océan Indien on est le pays avec le PIB le plus élevé, aux plus hauts revenus, entouré de pays pauvres. De pays à bas revenus. [...] En essayant d'éviter toute position coloniale ou néocoloniale, mon rôle c'est aussi de pouvoir faciliter la diffusion à tout le monde, donc à ceux qui n'ont pas accès. Donc oui, il y a là un côté militant. »

Enfin, l'enjeu du document numérique en termes épistémologiques :

« Ce qui me manque beaucoup, c'est une remise en contexte historique de la science ouverte, et plus largement de cette question du document, dans un environnement maintenant qui est désormais numérique et où les enjeux de préservation, de pérennité, de réutilisation, ne serait-ce que de conservation

pour dans 10 ans de l'ensemble des objets de la recherche, est cruciale. »

3.2.1.3 *Les bibliothèques en recherche d'un supplément d'âme ?*

La distension des liens entre chercheur·euses et bibliothèques, ainsi que l'avènement d'un cadre où le service public ne va plus de soi mais est soumis à des logiques d'évaluation de plus en plus prégnantes (Bassinot, 2018, p.13), a pu pousser les bibliothèques dans une crise existentielle, les amenant à questionner leur raison ontologique. Le titre du congrès de l'ABF 2022, « Les bibliothèques sont-elles indispensables ? », est limpide à cet égard.

Les raisons de l'avènement de nouveaux services et de l'engagement militant des bibliothèques en faveur de la science ouverte peuvent ainsi être questionnés sous l'angle du calcul, et d'une action visant à répondre à cette crise de sens.

« Je pense qu'en fait, pour être tout à fait honnête, les bibliothèques pensent parfois plus au lobbying qu'au service en tant que tel. [...] Depuis que je suis dans cet univers là j'entends beaucoup les bibliothèques qui veulent lancer des campagnes de communication pour réhabiliter leurs raisons d'être par exemple. [...] Je ne dis pas qu'il ne faut pas en faire, il faut en faire, on existe aussi à travers ça politiquement ; c'est aussi à travers ces stratégies de visibilité que l'on arrive à avoir des fonds, il ne faut pas se leurrer. Mais ça ne peut pas se faire au détriment du service rendu et de la crédibilité du service rendu. »

Cela rejoint les craintes d'une conservatrice au sujet des bibliothécaires embarqué·es dont Camille Sérage rapporte les propos : « *Il ne faut pas qu'il n'y ait que les bibliothécaires qui soient en demande. Le bibliothécaire embarqué rend un service. [...] Il ne s'agit pas d'inventer des besoins.* » (Sérage, 2021, p.71).

3.2.2 Un militantisme vu d'un mauvais œil

3.2.2.1 *L'OPECST contre le « wokisme de la science ouverte »*

Le 9 mars 2022, l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) a adopté, lors de sa réunion du mercredi 9 mars 2022, un rapport intitulé *Pour une science ouverte réaliste, équilibrée et respectueuse de la liberté académique*, présenté par le député Pierre Henriot, la sénatrice Laure

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

Darcos³⁴ et le sénateur Pierre Ouzoulias. Le rapport cherche principalement à remettre en cause l'hégémonie occupée par le modèle diamant dans les recommandations liées à la science ouverte, mais dissémine également des éléments intéressants sur la question du militantisme.

Dès le titre, le rapport prend position : se proclamer « *pour une science ouverte réaliste, équilibrée et respectueuse de la liberté académique* », c'est montrer qu'il arrive qu'elle ne le soit pas. C'est dire que celles et ceux qui travaillent à la généralisation de ce paradigme tombent parfois dans « l'idéologie » et la « propagande », pour reprendre les mots respectifs de Violaine Rebouillat et de Jean-Yves Mérimod³⁵. Dans le rapport, le terme « *militant* » et ses dérivés sont cités 10 fois³⁶. Ils apparaissent systématiquement sous un angle péjoratif.

Ce rapport part du postulat que « *militantisme* » et « *réalisme, équilibre et respect* » ne sont pas compatibles dans le cadre de la science ouverte. Une position que le vocabulaire du débat vient confirmer. La sénatrice Laure Darcos, pour appuyer le rapport fait par Pierre Ouzoulias d'une « *audition organisée avec le concours de l'ambassade France aux Etats-Unis* » où il a entendu « *un discours militant nous demandant de casser les reins des grands éditeurs, avec l'idée que Springer et Google menaient le même combat* », vient qualifier la position d'un panel de chercheur·euses américains de « *wokisme de la science ouverte* », reprenant ainsi un vocabulaire politique réactionnaire.

Les réactions des professionnel·les de l'IST mais aussi de chercheur·euses ont été globalement négatives, que ce soit sur le propos au sujet du modèle diamant, ou sur le ton employé pour évoquer l'engagement pour la science ouverte. La lettre de veille de Datacc de mars 2022 se montre critique : « *le rapport [...] ne s'appuie sur aucune étude d'impact* » ; sur son blog, le mathématicien Frédéric Hélein décrit le rapport comme « *consternant* » :

« Alors que ce rapport prétend dénoncer la main-mise de « militants » sur la politique de Science ouverte, cela n'empêche pas ses auteurs de rédiger certains passages dans un langage purement... militant, avec des phrases à l'emporte-pièce gratuites comme '*des institutions de l'enseignement supérieur en manque d'inspiration ainsi qu'à un monde de la recherche en perte de*

³⁴ Ex-directrice des relations institutionnelles du groupe Hachette Livre (2009-2016), membre du Comité exécutif France du groupe Hachette (depuis 2013) et vice-présidente de la commission numérique du Syndicat national de l'édition.

³⁵ Lors de la biennale du numérique 2022.

³⁶ « militant » p.7, 11, 29, 62 ; « militante » p.62, 94. Puis dans la retranscription de l'examen du rapport par l'office : « militant » p.101, 118, 121 ; « militante » p.109.

repères' (page 7). »

Certain·es professionnel·les partagent cependant cette mauvaise image de la posture militante.

3.2.2.2 Naïveté et rigidité : la posture militante comme impossibilité de pragmatisme

Le terme « *militant* » est souvent apparu spontanément dans la bouche des personnes ayant participé aux entretiens, sans que le terme n'ait été mentionné auparavant, par des personnes désirant se distancer de cette idée et expliquant leur doute quant à la pertinence d'une approche militante : « *catéchisme de la science ouverte* », « *discours vindicatif* », vision « *radicale, naïve et aveugle* ». « *Je pense que quand on est militant, on arrête de penser, donc ce n'est pas ma façon de procéder* », indique une conservatrice. Leur posture est au contraire revendiquée « *empathique* », « *neutre* », « *pragmatique* ».

En réalité, une première différenciation est à effectuer entre les convictions personnelles et la posture adoptée, même si les premières influencent la seconde. Les idées militantes peuvent être compatibles avec une posture d'écoute, de même que l'on peut adopter une posture militante et vindicative sans être soi-même convaincu. Il y a aussi une différence à poser selon le public. La posture militante vis-à-vis d'un établissement et de politiques n'est pas la même que celle dans le cadre du rapport interpersonnel avec des chercheur·euses.

3.2.3 Vers une posture d'écoute et une approche coopérative

3.2.3.1 De l'utilité d'un discours univoque

La promotion d'un discours univoque fait des adeptes. Un article paru dans *Arabesques* promeut ainsi un « *discours assumé collectivement* » et qui « *doit être perçu comme une évidence* » (Barthélemy et al., 2019). « *D'autres responsables de bibliothèques [...] considèrerons que sans un discours vindicatif, on n'arrivera pas à faire avancer les choses* », présume une conservatrice. En tout cas, une chargée de mission données confirme qu'amener la discussion ou le débat sur le bien-fondé obligations légales ne lui paraît pas pertinent : « *ce serait antinomique de dire que*

la remise en cause a sa place dans l'accompagnement des chercheurs. On les accompagne pour aller dans une direction. »

3.2.3.2 Du choix de la nuance et de l'empathie

Sur le terrain, ne pas faire usage de nuance serait pleinement contre-productif.

« Quand on parle de science ouverte en général, on peut de manière générique prendre un ton un peu militant. [...] Par contre, dès qu'on arrive à un niveau d'accompagnement, déjà c'est forcément plus technique. Du coup j'ai appris aussi à nuancer mes propos pour entendre les difficultés. »

Les personnels d'appui indiquent qu'ils ressentent de l'empathie pour les chercheur·euses, et ont conscience des difficultés qu'occasionnent les nouvelles exigences légales : « je sais que c'est une tannée de faire ça pour eux, je ne présente pas [les PGD] comme 'l'outil miracle qui va leur faire gagner du temps' », « je n'aimerais pas être chercheur en ce moment », « il faut avoir en tête le terme 'best effort' », etc. A l'échelle personnelle, la mise-en-conformité de ses méthodes de travail avec celles qui sont préconisées par les financeurs et l'Etat, est une charge de travail non négligeable, et les personnels d'appui en ont généralement conscience.

« Il est donc intéressant de constater qu'une des « compétences » de l'accompagnateur dans un cadre d'innovation pourrait être celle d'aménager ou de respecter un espace de « résistance » pour les personnes accompagnées comme pour lui-même. Cette dernière le distinguerait du formateur qui, lui au contraire, doit « lever les résistances » des personnes qui viennent se former avec lui ou dit autrement, des apprenants. » (Boucenna, 2012)

3.2.3.3 Eviter la posture descendante

Des entretiens ressort la volonté commune de s'extraire d'un rapport hiérarchique dans la relation enseignant-es-chercheur·euses/personnels du SCD. Il s'agit de rappeler la place de chacune des parties : le personnel du SCD n'est pas responsable des obligations légales, et il les subit tout autant. Le rapport des deux groupes se doit donc d'être considéré et vécu comme horizontal face à la loi, plutôt que vertical.

« Si je suis là pour faire appliquer les injonctions et les décisions politiques, je ne les subis pas moins que les chercheurs. [...] Je n'ai aucun sentiment de supériorité ni d'infériorité quelconque. Le message il passe. Pour

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

moi, ce sont des collègues, ni plus ni moins, et ils ont besoin de moi pour avancer ; et s'il n'y avait pas de chercheur, je n'aurais pas de travail : ça va ensemble. »

Il y a ici une tentative d'éviter l'écueil propre à une relation d'accompagnement mandatée par une institution :

« Ne pas être dans une posture de jugement de valeur, surtout injonctive ou normative, qui mettrait dans une position de 'surmoi' par rapport à l'équipe est nécessaire, mais ce n'est pas évident, quand on est mandaté par une institution pour faire respecter un contrat et que l'on a ses propres options pédagogiques et éducatives. » (Tozzi, 2002, p.16)

Le maintien de cette relation horizontale et l'esquive d'une dimension *top-down* contre-productive passe par l'abandon d'une posture injonctive, et par l'adoption d'une posture de soutien et de proposition plutôt que d'imposition.

« Pour les cahiers de laboratoire électroniques, pour convaincre on était dans une logique, non pas d'imposer un usage, mais de porter à leur connaissance une info qu'ils n'avaient peut-être pas. »

En cela, la conservatrice s'inscrit dans la définition de l'accompagnement comme entendue par Maëla Paul : « *Par l'accompagnement, on se trouve donc davantage dans la 'sollicitation' que dans la 'sollicitude'. [...] Ce n'est pas une 'aide' mais une 'ressource'* » (Paul, 2012).

L'équilibre peut être difficile à atteindre et exprimer honnêtement la dimension expérimentale d'un service est un bon moyen de signifier aux chercheur·euses que la volonté n'est pas de construire un rapport de force mais plutôt une relation d'égal à égal, où chacun·e a quelque chose à apporter à l'autre.

« Je pense que c'est aussi comment on se positionne, dans notre attitude, dans notre manière d'être quand on se rencontre concrètement. Je me présente vraiment en disant 'on commence', 'dites-nous ce dont vous avez besoin', 'on va construire les services en fonction de ce que vous avez'. »

3.2.3.4 De la valorisation des espaces de discussion à la co-construction des services : enjeux de servuction

Aujourd'hui, le modèle hégémonique de bibliothèque « repose sur le public, dont les bibliothécaires évaluent le besoin [...] au travers de relations personnalisées » (Gilbert, 2010, p.21). Valoriser des espaces de discussion permet

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

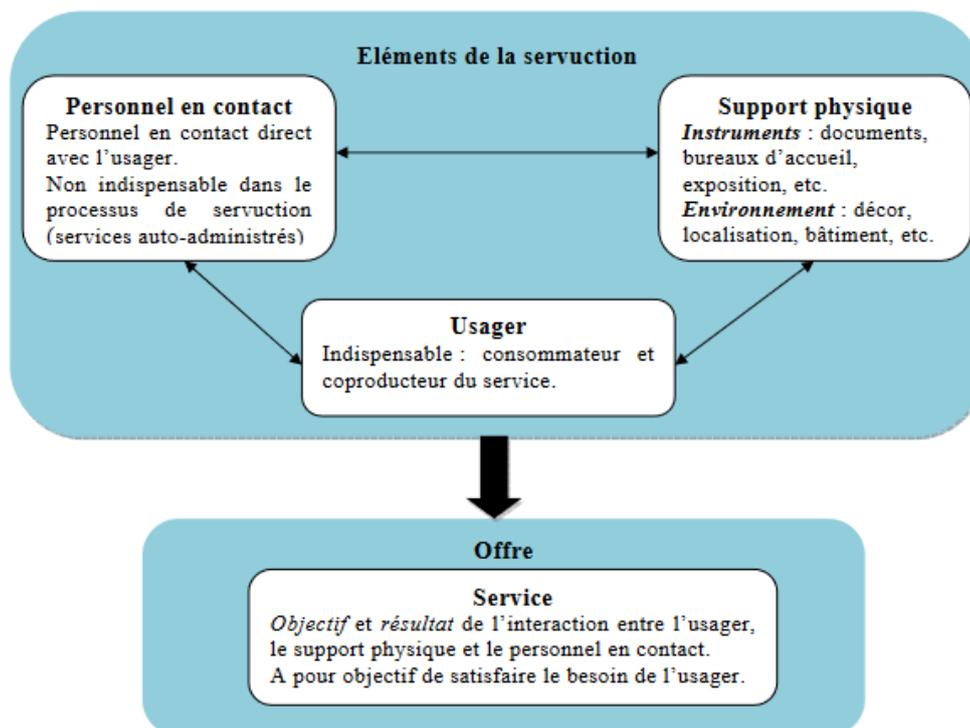
de relever les besoins des usagers. Pour un bibliothécaire, lors des webinaires qu'il organise au sujet des différents aspects liés aux données de la recherche, la discussion est très importante : « *on a des enseignants de plusieurs horizons qui s'inscrivent, et c'est même ça qui fait la richesse du webinaire. C'est qu'on a des SHS, on a des littéraires, on a des scientifiques, on confronte expériences et points de vue là-dessus.* » Les discussions sont l'occasion pour lui de continuer à construire les contenus sur la durée :

« Ce qui m'intéresse c'est vraiment d'avoir le retour des chercheurs sur : ils ont été confrontés à ça, ou ils ont été sollicité par un data journal pour publier, ils se sont posé certaines questions, ils se demandent si les données qui dorment dans leur bureau depuis quelques années mériteraient de faire partie d'un data-paper, etc. Il y a plein de choses comme ça qui permettent d'alimenter derrière le webinaire aussi. Donc je modifie en fonction des retours que je peux avoir dans la partie discussion. »

Une partie discussion qui occupe d'ailleurs entre un quart et un tiers du temps du webinaire. On entre ici dans le cadre d'une relation de « *servuction* ». Pierre Eiglier et Eric Langeard définissent ce concept comme « *l'organisation systématique et cohérente de tous les éléments physiques et humains de l'interface client-entreprise nécessaires à la réalisation d'une prestation de service dont les caractéristiques commerciales et les niveaux de qualité ont été déterminés.* » (Eiglier et Langeard, 1991, p.15). Au même titre que la production concerne les produits, la servuction concerne les services et a la particularité d'impliquer l'utilisateur dans le processus, comme le montre le schéma proposé par Raphaële Gilbert (Gilbert, 2010, p.24). Une implication dont la littérature vante l'impact positif :

« La participation des usagers est considérée comme un vecteur d'élargissement et de fidélisation des publics, en contribuant notamment à redéfinir la relation qu'entretiennent les usagers avec la bibliothèque. » (Day, 2014, p.28)

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions



Source : Gilbert, 2014, p.24.

On peut d'ailleurs mettre la pratique de ce bibliothécaire, dont le service est encore jeune, en regard avec celui d'une personne travaillant dans une plus grande université, aux services déjà bien installés : durant les formations d'1h, les micros sont coupés, l'espace de discussion est limité à l'espace commentaire.

« Dans le cadre de la formation 'obligations science ouverte dans les projets de recherche', là on délivre l'information, et comme en fait elle est tellement intense, on ne leur donne pas la possibilité d'allumer les micros. Ils posent des questions que par le tchat. Ce qui réduit beaucoup les questions. »

Elle indique que les discussions étaient plus présentes avant, mais qu'aujourd'hui, elles sont plus circonscrites aux laboratoires : notamment parce que les services se sont développés et qu'il y a moins ce besoin de retour : « *Et puis qu'en fait, comme on connaît leurs questions, on apporte les réponses au fur et à mesure parce qu'elles portent surtout sur les questions de données personnelles et de RGPD. Ou de stockage. C'est quand même toujours les mêmes questions.* »

3.3 DEVENIR PORTE-PAROLE

Directement impliqués sur le terrain, les personnels d'appui à la recherche sont en mesure de constater les dysfonctionnements liés au décalage entre politiques publiques et application effective de ces politiques, et jouent déjà un rôle d'intermédiaire entre celles-ci et les chercheur·euses, dans une logique descendante. Ainsi, leur implication sur le plan décisionnel paraît pertinente, en inversant le sens de l'intermédiation et en faisant cette fois-ci *remonter* les problématiques auxquelles sont confrontées les communautés de recherche.

3.3.1 Pertinence de l'implication des personnels d'appui à la recherche sur le plan politique en tant qu'intermédiaires entre les communautés de recherche et les décideur·euses

Ni spécialiste des politiques publiques ni de domaines de recherche spécifiques, les personnels des SCD impliqués dans l'accompagnement à la gestion des données de recherche ont cependant un pied dans les deux mondes, entre lesquels ils jouent un rôle de courtiers (Cormier, 2022).

3.3.1.1 Les chercheur·euses, seul·es légitimes à remplir un rôle politique ?

Dans le cadre des politiques d'établissement liées à la science ouverte, ce sont généralement des chercheur·euses qui occupent la place de représentant·e de la communauté scientifique. Le cadre est local, et les interlocuteur·rices sont les pairs de ces représentant·es, qui jouent alors un rôle d'exemple et d'ambassadeur·rice, pour lequel un·e bibliothécaire ne serait pas légitime ni pertinent.

« Il faut que le groupe puisse être coordonné par un scientifique ou une scientifique. Et c'est ça qui pourra lui donner sa légitimité. [...] Je ne suis pas un représentant de la communauté scientifique. Je porte des demandes et des besoins des scientifiques, mais je ne peux pas être considéré, et je ne me

considère pas comme représentant de cette communauté³⁷. »

Mais, à une autre échelle, la position des bibliothécaires et professionnels de l'IST comme représentant·es des communautés de recherche paraît autrement plus pertinente.

3.3.1.2 Une vision surplombante des choses

Les personnels d'appui à la gestion et l'ouverture des données issues des SCD, de leur côté, peuvent avoir une vision plus généraliste des choses. Les politiques publiques se voulant homogènes par essence, elles pourraient bénéficier du retour de personnes constatant l'hétérogénéité du terrain : disciplines, laboratoires, types de données, etc. :

« Effectivement le chercheur ne verra que sa discipline et sa façon de fonctionner ; et c'est normal, il est à fond dans sa discipline. Le fait que nous, on ait accès à des chercheurs de toutes disciplines – et on n'est pas spécialistes, d'aucune discipline –, ça nous permet de voir des choses qui sont assez communes, chez les uns, chez les autres, ou des spécialisations chez certaines disciplines qui peuvent nous permettre d'alerter : 'attention vous avez fait cet amendement, attention ça peut potentiellement créer des problèmes'. »

A ce titre, ils et elles pourraient porter conjointement leur parole et celle des chercheur·euses sur le plan politique, en tant que groupe impacté par les décisions liées aux données de la recherche :

« Pour éviter des problèmes, ce serait bien effectivement qu'on soit plus entendus. Et pas comme des bibliothécaires : 'ah bah tiens c'est le problème des bibliothécaires'. C'est clairement un problème pour la recherche, pour le suivi des chercheurs. Ça n'est pas simplement pour nous, c'est vraiment pour les chercheurs quoi, pour mieux les accompagner. »

3.3.1.3 Des retours sur le plan opérationnel

Les personnels d'appui à la gestion et l'ouverture des données issues des SCD sont d'ailleurs les mieux placé·es pour faire un retour sur le plan opérationnel : sur

³⁷ Entretien personnel.

la manière dont les politiques sont reçues et appliquées ou non, sur le terrain. La vitesse et la radicalité avec lesquelles les propositions politiques sont promulguées mettent en difficulté les acteur·rices qui les subissent et qui leur reprochent volontiers leur irréalisme :

« Que les données soit aussi ouvertes que possible et aussi fermées que nécessaire, avec par défaut l'open data, ça fait beaucoup. [...] De se dire que tout ce qu'on fait nous dans la fonction publique est par défaut en open data... C'est assez radical quoi. »

La solution utilisée aujourd'hui par les personnels d'appui est d'intégrer des groupes de travail avec l'espoir de porter leur parole et celle de celles et ceux qu'ils accompagnent, et peut-être de pouvoir insuffler des changements :

« On essaye de travailler dans des groupes de travail pour essayer, par d'influencer, mais de rendre un peu les choses pragmatiques, et peut-être de modifier la loi en conséquence : modifier les cadres légaux pour essayer justement de relayer les besoins des chercheurs, et que ce soit plus réaliste. »

« Quand on n'est pas content d'un truc, il vaut mieux prendre en charge de sa modification ; ça veut dire être dans les comités. [...] Plutôt que de râler. »

Pour autant, il ne s'agit pas d'une solution miracle, et le sentiment reste celui de l'impuissance : « *On n'a pas la main sur ces obligations, on ne peut pas informer les politiques, on peut pas influencer sur ces politiques.* »

3.3.2 Garantir l'implication et l'écoute des personnels des SCD

A ce jour, les bibliothèques et centres de documentation « *occupent une place importante dans les instances de concertation autour de la politique publique de la science ouverte et en ce qui concerne les données de la recherche en particulier.* » (Cormier, 2022, p.69).

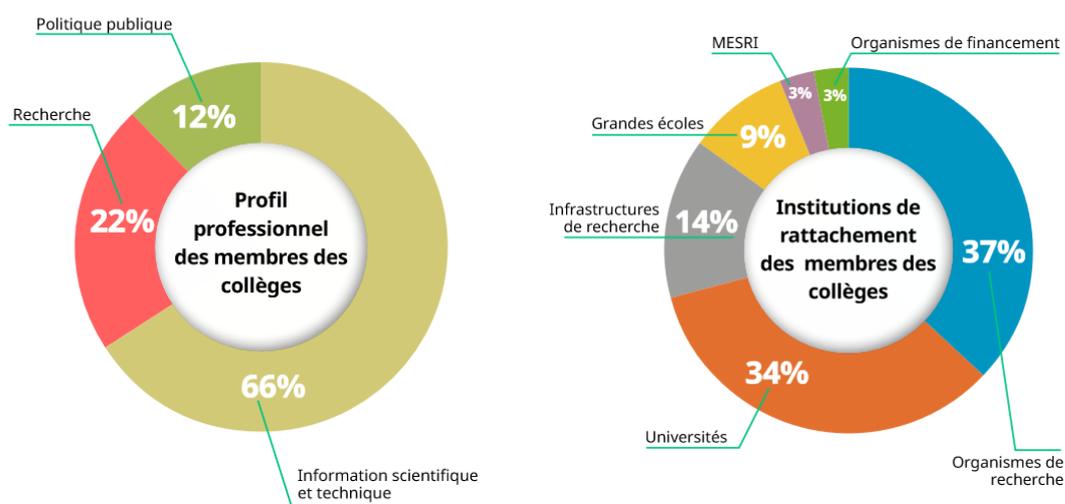
Pourtant, que ce soit à l'échelle internationale et européenne, à l'échelle nationale ou au sein de leurs établissements, ces services ne sont pas toujours très visibles. Christine L. Borgman signale ainsi que « *l'invisibilité d'une grande partie de ce travail conduit à une sous-évaluation de leurs contributions.* » (Lehoux, 2021, p.3).

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

Un exemple récent permet de constater cette invisibilité relative : lors de l'inauguration de la plateforme Recherche Data Gouv le 8 juillet 2022, aucun discours officiel n'a mentionné le travail des SCD sur la question des données de la recherche, alors même que ceux-ci, à la lumière de leur implication sur HAL, peuvent être pressentis pour administrer les futurs portails institutionnels.

3.3.2.1 Une forte représentation au CoSO

Le Comité pour la Science Ouverte (CoSO) accueille beaucoup de professionnel·les des bibliothèques et de l'IST, qui représentent 66% de ces membres et « plus de la moitié des membres du collège Données » (Cormier, 2022, p.69). Derrière cette forte représentation, on sent une volonté de s'impliquer politiquement et de faire bouger les choses. Lionel Maurel, interrogé par Paul Cormier pour son mémoire DCB, confirme : « le CoSO c'est un lieu de discussion de la politique de science ouverte. En y étant on peut avoir une influence sur ce qui sortira ensuite du ministère. » (Cormier, 2022, p.69).



Source : MESRI, 2021a

Pourtant, le groupe n'est pas toujours bien considéré par les professionnel·les de l'information scientifique et technique, qui remettent en doute sa proximité avec le terrain : « *Le CoSO, c'est un organe politique, c'est un organe de décision, clairement ils ne sont pas dans le cambouis.* » Tout en reconnaissant « *beaucoup de mixité* », « *une variété dans les personnes qui composent les groupes, qui fait qu'il y a des choses qui sont remontées* », un constat moins positif ressort : « *quand on lit les livrables on se dit 'ils sont un peu déconnectés'* ».

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

Si le sentiment que les livrables qu'il produit ne sont pas en phase avec la réalité explique pleinement cette méfiance, une lecture politique de ce positionnement dubitatif peut être faite. Il peut être mis en lien avec une méfiance générale dirigée envers les politiques et leur déconnexion des préoccupations quotidiennes de celles et ceux qu'ils dirigent. Une phrase, apparue dans l'un de mes entretiens, me paraît pleinement résumer ce positionnement : « *il ne faudrait pas que ça devienne un petit peu trop étatique* ».

Pour revenir sur le cœur du sujet de ce mémoire, on peut également faire l'hypothèse que faire partie du CoSO implique de prendre une posture nouvelle, et d'effectuer un pas de côté, depuis la posture d'accompagnateur·rice des chercheur·euses, à celle de décisionnaire politique. L'intégration d'un espace de pouvoir modifie l'échelle, les enjeux et l'impact de son discours : il devient dès lors moins évident de porter une parole radicalement en rupture avec la situation actuelle.

« Si on me proposait, ça ne m'intéresserait pas du tout d'émarger au CoSO. Déjà je ne pourrais pas, parce que parler pour juste être politiquement correct, ça ne me convient pas. Je ne trouve pas ça efficace pour la science et pour tout le reste, donc je pense que je me ferais vite virer. »

3.3.2.2 Mettre en place des outils de consultation

Que la parole des personnels d'appui à la gestion et l'ouverture des données issues des SCD soit écoutée ou pas, on peut faire le constat qu'ils ont le sentiment de ne pas l'être ; et surtout de ne pas avoir les outils pour porter cette parole auprès des instances décisionnaires. Cet enjeu a beaucoup été souligné concernant les décisions des agences de financement comme l'ANR : « *Il y a très peu de moyens de le faire. On peut les contacter, ils ont une liste de contacts, on peut les solliciter. Mais déjà, à l'échelle de la France, ils ne sont pas nombreux, donc ils ont le même problème que nous.* » Certain·es profitent de rares contacts advenant dans le cadre de leurs fonctions, ou encore tentent de passer par des intermédiaires susceptibles de porter leur parole : « *par exemple le groupe DMP OPIDoR, donc le groupe de travail sur les DMP. Là on peut essayer de passer des choses, qui rebondissent à l'ANR par le biais de INIST, qui est une grande infrastructure nationale et qui peut faire remonter des éléments* ». Pourtant, des échanges révèlent que l'ANR se montre preneuse de ces retours quand ils ont lieu, mais le cadre n'y est pas propice. Zoé Ancion, responsable politique science ouverte à l'ANR, rappelle : « *côté ANR on travaille très peu avec les bibliothèques* » (Cormier, 2022, p.71).

Finalement, la solution pourrait peut-être être d'allouer des moyens à la mise

3. Postures des personnels d'appui : discussion et propositions

en place d'outils de contacts permettant aux professionnel·les de faire remonter des enjeux. L'essentiel se situant dans la posture prise par ces professionnel·les dans le cadre de leur retour : il est primordial qu'ils et elles puissent conserver une posture d'accompagnateur·rice de chercheur·euses directement impacté·es par les décisions, en évitant l'écueil causé par une posture politique.

Entre autres outils, on pourrait imaginer des permanences permettant la rencontre des décisionnaires, ou encore des registres dématérialisés permettant de faire des retours mais aussi d'obtenir des rendez-vous physiques et téléphoniques. A ce jour, les groupes comme le CoSO ou les agences de financement ne disposent a priori pas des ressources humaines et budgétaires nécessaires à la mise en place de ce genre de services. Une enquête plus approfondie sur ce sujet serait nécessaire.

3.3.2.2 L'Europe à l'horizon

L'échelle européenne joue un rôle essentiel dans la promulgation de directives quant à la science ouverte. Son action suscite également un sentiment d'impuissance : *« On voit que l'union européenne va toujours plus loin dans ses demandes, et donc on se doute que l'ANR va s'aligner sur ça aussi. On n'a pas de prise sur ce qui se passe au niveau européen. »*

Dans son mémoire DCB, Paul Cormier montre que les bibliothèques jouent déjà un rôle actif à l'échelle européenne concernant les politiques liées aux données de la recherche.

« L'implication des bibliothèques dans les politiques internationales des données de la recherche passe principalement par leur rôle d'expertes et leur investissement dans les discussions autour des standards pertinents pour les normes de catalogage des données comme y invitait l'OCDE dès 2007. » (Cormier, 2022, p.35)

« Néanmoins, les acteurs rencontrés dans le cadre de notre enquête s'accordent sur la nécessité de renforcer la présence française à différents niveaux : dans les différentes instances européennes, à commencer par l'association EOSC, les projets européens ou encore LIBER. » (Cormier, 2022, p.51)

L'enjeu est d'abord un enjeu de visibilité du travail accompli par les bibliothèques françaises, qui, selon *« ne sont parfois pas suffisamment visibles pour influencer l'élaboration des politiques »*.

CONCLUSION

Dans le cadre de la relation aux chercheur·euses les postures subies, vécues, adoptées et désirées des personnels des SCD se recourent sans se superposer. Placés dans une posture subie d'intermédiaires, adoptant alternativement une posture d'écoute ou de militant·es, d'accompagnement ou de pouvoir, les professionnel·les appuyant les chercheur·euses sur la gestion et l'ouverture des données de recherche se montre finalement désireu·x·ses d'une posture de proximité, de collègue, expurgée de rapports de pouvoir, permettant une relation de confiance. En attendant, c'est le choix d'une posture d'écoute qui remporte l'adhésion générale, sans effet cependant sur un sentiment d'impuissance face aux injonctions.

Une piste pourrait être de réinvestir la posture subie d'intermédiaire, qui, à l'heure actuelle, fonctionne plus dans un sens descendant qu'ascendant. Il s'agirait de réaliser pleinement le rôle de courtier, sans devoir abandonner une posture d'accompagnant·e au profit d'une posture politique. Mais pour cela, encore faut-il que les organes décisionnaires en offrent les moyens.

Un élargissement de ce sujet à la vision portée par les chercheur·euses sur la posture des personnels des SCD bénéficierait à ce travail, et permettrait d'émettre des préconisations sur les mesures nécessaires à la construction de relations fructueuses.

SOURCES

ENTRETIENS

7 entretiens semi-directifs d'une heure environ ont été réalisés par visioconférence pour 6 d'entre eux, et en présentiel pour le dernier. Des entretiens exploratoires ont également été menés avec deux chercheur·euses impliqué·es dans un réseau d'ambassadeur·rices des données ou spécialistes de la science ouverte.

Si la grille d'entretien est disponible en annexe, les répondant·es ont cependant été anonymisées (le genre et les fonctions ont pu être modifié·es quand ils ne gênaient pas l'appréhension du contexte) et la retranscription complète ne sera pas destinée à être partagée : ce choix a été retenu pour permettre aux répondant·es de s'exprimer librement sur des sujets à charge politique et polémique.

SUPPORTS DE FORMATION

François Gibier, Laurence Hé, & Camille Tedesco. (2022, June 14). Science ouverte et données de la recherche : module doctoral (2022). Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6641883>

Arènes, Cécile. (2021, January 27). Données de la recherche et plans de gestion de données : santé. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.4506831>

Raphaëlle Bats. (2022, April 5). Introduction aux données de la recherche. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6414708>

SITES INTERNET CONSULTES DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DE LA PERSONNIFICATION DES SERVICES

AMU, 2020. Données de la recherche. AMU Bibliothèques universitaires [en ligne]. Disponible sur : <https://bu.univ-amu.fr/node/1152> [consulté le 18 août 2022].

ENSAM. Rédiger un DMP (Data Management Plan). Les Bibliothèques Arts et Métiers [en ligne]. Disponible sur : <https://bibliotheques.ensam.eu/page/rediger->

un-dmp-data-management-plan [consulté le 18 août 2022]

CY BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE, 20/06/2022. Données de la recherche : contexte, définition et cycle de vie, gestion, stockage, diffusion et ressources. CY Bibliothécaire Universitaire [en ligne]. Disponible sur : <https://cyu.libguides.com/c.php?g=685806&p=4901050> [consulté le 18 août 2022].

ÉCOLE DES PONTS PARISTECH. Les documentalistes du Pôle IST à votre service. Espace chercheurs, ressources et services [en ligne]. Disponible sur : <https://espacechercheurs.enpc.fr/fr/trombinoscope> [consulté le 18 août 2022].

LE MANS UNIVERSITE. Services aux chercheurs. Le Mans Université | Bibliothèques Universitaires [en ligne]. Disponible sur : <http://www.bumaine.fr/services-aux-chercheurs/> [consulté le 18 août 2022].

DAUPHINE | PSL, 2022. Les données de la recherche. Dauphine | PSL > Bibliothèque [en ligne]. Disponible sur : <https://bu.dauphine.psl.eu/chercheurs-doctorants/les-donnees-de-la-recherche.html> [consulté le 18 août 2022].

SAUGERE NATHALIE, 27/04/2022. Service aux chercheurs. Sciences Po Bibliothèque [en ligne]. Disponible sur : <https://www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/enseignants-chercheurs/chercheurs.html#gestiondonnees> [consulté le 18 août 2022].

SORBONNE UNIVERSITÉ, 2022. Engagement pour la science ouverte. Sorbonne Université [en ligne]. Disponible sur : <https://www.sorbonne-universite.fr/bu/engagement-pour-la-science-ouverte> [consulté le 18 août 2022].

TOULOUSE INP. Séminaires chercheurs et doctorants. Toulouse INP Biblio'tech [en ligne]. Disponible sur : <https://bibliotech.inp-toulouse.fr/fr/services-aux-chercheurs/seminaires-recherche.html> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ D'ANGERS. Appui à la recherche. Bibliothèque Universitaire d'Angers [en ligne]. Disponible sur : https://bu.univ-angers.fr/appui_recherche [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ D'ARTOIS. Formations et webinaires. BU Université d'Artois [en ligne]. Disponible sur : <http://portail-bu.univ-artois.fr/fr/formations-et-webinaires> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, 12/03/2020. Introduction. Bibliothèque de l'université de Bordeaux [en ligne]. Disponible sur : <https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Les-Donnees-de-recherche/Introduction2> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE. Diffusion de publications et

données en libre accès. Université Bordeaux Montaigne [en ligne]. Disponible sur : <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/documentation/services-aux-enseignant-es-et-chercheur-ses/diffusion-de-publications-et-donnees-en-libre-acces.html> [consulté le 18 août 2022].

DAT@UBFC. Comment dat@UBFC aide à l'ouverture des données de recherche ? DAT@UBFC [en ligne]. Disponible sur : <https://data.ubfc.fr/services/> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE. Données de la recherche. Ubodoc [en ligne]. Disponible sur : <http://ubodoc.univ-brest.fr/science-ouverte-et-valorisation/donnees-de-recherche/> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ LYON 1. Vous êtes chercheurs. BU Lyon 1 [en ligne]. Disponible sur : <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/les-services/acceder-aux-services-aux-chercheurs> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ CÔTE AZUR. Services à la recherche. Université Côte d'Azur Bibliothèques [en ligne]. Disponible sur : <https://bu.univ-cotedazur.fr/fr/utiliser-nos-services/services-a-la-recherche> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES. Les données de la recherche. UGABU [en ligne]. Disponible sur : <https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/appui-aux-chercheurs/guichet-de-la-science-ouverte/les-donnees-de-la-recherche-845703.kjsp?RH=1581578548123> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ DE LILLE. BU et Learning center de l'Université de Lille. Bibliothèque universitaire de Lille [en ligne]. Disponible sur : <https://bu.univ-lille.fr/chercheurs-doctorants/science-ouverte/donnees-de-recherche> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ DE LORRAINE. Accompagnement aux données : ADOC. Science ouverte à L'Université de Lille [en ligne]. Disponible sur : <http://scienceouverte.univ-lorraine.fr/donnees-de-la-recherche/> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ LYON 2. Soutien à la Recherche. Université Lumière Lyon 2 BU [en ligne]. Disponible sur : <https://bu.univ-lyon2.fr/formations-recherche> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER. Données de la recherche. Les bibliothèques universitaires [en ligne]. Disponible sur : <https://bibliotheques.edu.umontpellier.fr/science-ouverte/donnees-de-la-recherche/> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ PARIS 8. Les services aux chercheurs. Bu Paris 8 [en ligne].

Disponible sur : <https://www.bu.univ-paris8.fr/services/services-aux-chercheurs/#htoc-la-science-ouverte-et-les-donn-es-de-la-recherche> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ PARIS CITÉ. Enseignants-chercheurs : se former. Les Bibliothèques d'Université Paris Cité [en ligne]. Disponible sur : <https://u-paris.fr/bibliotheques/enseignants-chercheurs-se-former/> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ PARIS SACLAY. Les données de la recherche. Université Paris Saclay [hors ligne]. Disponible sur : <https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/science-ouverte/les-donnees-de-la-recherche> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ DE POITIERS. Données de la recherche. Bibliothèques de l'Université de Poitiers [en ligne]. Disponible sur : <https://bu.univ-poitiers.fr/appui-a-la-recherche/donnees-de-la-recherche/> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ RENNES 2. Qui contacter sur les questions de données de la recherche. Université Rennes 2 [en ligne]. Disponible sur : <https://socle.univ-rennes2.fr/contact-assistance/sur-question-donnees-recherche> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ DE LA REUNION. Accompagner la Recherche. Université de la Réunion | Bibliothèques Universitaires [en ligne]. Disponible sur : <https://bu.univ-reunion.fr/services/accompagner-la-recherche> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG. Gérer et diffuser ses données de recherche. Bibliothèques Universitaires de Strasbourg [en ligne]. Disponible sur : https://bu.unistra.fr/opac/article/gerer-et-diffuser-ses-donnees-de-recherche/services_donnees [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURES. Données de la recherche. UT2J - Bibliothèques [en ligne]. Disponible sur : <https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/a-votre-service/donnees-de-la-recherche> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITE TOULOUSE 3. Gérer les données de la recherche. Bibliothèques de l'UT3 [en ligne]. Disponible sur : <https://bibliotheques.univ-tlse3.fr/utiliser-nos-services/se-former-s-informer/chercheurs/gerer-les-donnees-de-la> [consulté le 18 août 2022].

UNIVERSITE PARIS SACLAY. Gérer ses données de recherche. Bibliothèques Universitaires Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines [en ligne]. Disponible sur : <https://www.bib.uvsq.fr/gerer-ses-donnees-de-recherche> [consulté le 18 août 2022].

BIBLIOGRAPHIE

GENERALITES, SCIENCE ET SCIENCE OUVERTE

BARTHELEMY, Antoine, BAUDRY Julien, BRAUD, Aurélia, CHARAZAC, Christelle, GALOT, Delphine, 2019. La médiation comme outil de valorisation de l'Open Access. *Arabesques* [En ligne]. N°93. Disponible sur URL : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=547> [consulté le 17 octobre 2021].

BENSAUDE-VINCENT, Bernadette, 2014. The politics of buzzwords at the interface of technoscience, market and society: The case of « public engagement in science ». *Public Understanding of Science* [en ligne]. Vol. 23, n°3, p.238–53. DOI : <https://doi.org/10.1177/0963662513515371> [consulté le 20 août 2022].

CHARTRON, Ghislaine, 2016. Stratégie, politique et reformulation de l'open access. *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [en ligne]. N°8. DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.1836> [consulté le 20 août 2022].

CHARTRON, Ghislaine, SCHOPFEL Joachim, 2017. Open access et open science en débat. *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [en ligne]. N°11. DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.3331> [consulté le 20 août 2022].

CHARTRON, Ghislaine, 2018. L'open science au prisme de la commission européenne. *Education et sociétés* [en ligne]. Vol. 1, n°41, p.177-193. DOI : <https://doi.org/10.3917/es.041.0177> [consulté le 20 août 2022].

CNRS. Dates clés de la science ouverte. *Science Ouverte CNRS* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.science-ouverte.cnrs.fr/dates-cles-science-ouverte/> [Consulté le 9 mars 2022].

FECHER, Benedikt, FRIESEKE, Sascha, 2014. Open Science: One Term, Five Schools of Thought. In : BARTLING, Sönke, FRIESEKE, Sascha. *Opening Science* [en ligne]. Springer, p.17-47. Disponible sur URL : https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-00026-8_2 [consulté le 20 août 2022].

HENRIET, Pierre, OUZOULIAS, Pierre, 2021. *Promouvoir et protéger une culture partagée de l'intégrité scientifique* [en ligne]. Disponible sur URL : https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/333504/3261930/version/2/file/2021-03+Int%C3%A9grit%C3%A9+scientifique+FR.pdf?utm_campaign=Data%20veille

[&utm_medium=email&utm_source=Revue%20newsletter](#) [consulté le 15 mai 2022].

HENRIET, Pierre, DARCOS, Laure, OUZOULIAS, Pierre, 2022. *Pour une science ouverte réaliste, équilibrée et respectueuse de la liberté académique* [en ligne]. Rapport. OPECST. Disponible sur URL : <https://www.senat.fr/rap/r21-573/r21-573.html> [consulté le 15 mai 2022].

MERTON, Robert K., 1942. The Normative Structure of Science. In : STORER, N.W., 1973. *The Sociology of Science*. Chicago : University of Chicago Press, p.267-278.

DONNEES DE LA RECHERCHE

DEBOIN, Marie-Claude, 2020. *Bilan d'enquête sur la pratique de plan de gestion de données (PGD) au Cirad* [en ligne]. Rapport d'enquête. Cirad. Disponible sur URL : https://agritrop.cirad.fr/597251/1/Bilan_enquete_PGD_Cirad_20201214.pdf [consulté le 23 avril 2022].

GALONNIER, Juliette, et al., 2019. Les sciences humaines et sociales au travail (ii): Que faire des données de la recherche ?. *Tracés* [en ligne]. N°19. DOI : <https://doi.org/10.4000/traces.10518> [consulté le 15 août 2022].

GRAY, Jim, LIU, David T., NIETO-SANTISTEBAN, Maria, SZALAY, Alexander S., DEWITT, David, HEBER, Gerd, 2005. Scientific Data Management in the Coming Decade [en ligne]. *ACM Sigmod Record*. Vol. 34, n°4, p.34-41. DOI : <https://doi.org/10.1145/1107499.1107503> [consulté de 23 mars 2022].

HERBET, Marie-Emilia, LEONARD, Jérémie, SANTANGELO, Maria Grazia, et ALBARET, Lucie, 2021. *Dissimuler ou disséminer ? Une étude sur le sort réservé aux résultats négatifs* [en ligne]. DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.5541589> [consulté le 3 avril 2022].

LEHOUX, Elise, 2021. Les données de recherche. Questions à Christine L. Borgman. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Disponible sur URL : https://bbf.enssib.fr/consulter/Contribution_2021-032.pdf [consulté le 16/03/2022].

MAUREL, Lionel, 2019. L'ouverture des données de recherche : un retour aux sources pour l'Ethos de la Science ? *Journal de Poléthis*, Université Paris-Saclay.

OCDE, 2007. *Principes et lignes directrices de l'OCDE pour l'accès aux*

données de la recherche financée sur fonds publics [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.oecd.org/fr/science/inno/38500823.pdf> [Consulté le 9 mars 2022].

OCDE, 2021. *Recommendation of the Council concerning Access to Research Data from Public Funding* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0347> [Consulté le 22/08/2022]

REBOUILLAT, Violaine, 2019. *Ouverture des données de la recherche : de la vision politique aux pratiques des chercheurs* [en ligne]. Thèse. Sciences de l'information et de la communication. Paris : Conservatoire national des arts et métiers - CNAM. Disponible sur URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02447653>. [consulté le 25 novembre 2021].

SERRES, Alexandre, MALINGRE, Marie-Laure, MIGNON, Morgane, PIERRE, Cécile, COLLET, Didier, 2017. *Données de la recherche en SHS. Pratiques, représentations et attentes des chercheurs : une enquête à l'Université Rennes 2* [en ligne]. Rapport de recherche. Université Rennes 2. Disponible sur URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01635186v2/document> [consulté le 18 août 2022].

STERIN, Anne-Laure, NOÛS, Camille, 2019. Ouverture des données de la recherche : les mutations juridiques récentes. *Tracés. Revue de sciences humaines* [en ligne], n°19. DOI : <https://doi.org/10.4000/traces.10603> [consulté le 18 août 2022].

WILKINSON, Mark D., DUMONTIER, Michel, AALBERSBERG IJsbrand Jan et al., 2016. The FAIR Guiding Principles for scientific data management and stewardship. *Scientific Data* [en ligne]. N°3. DOI : <https://doi.org/10.1038/sdata.2016.18> [consulté le 17 mai 2022].

COMMUNICATIONS DES MINISTRES ET DE LA COMMISSION EUROPEENNE ET CADRE LEGAL

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE, 2018. Plan d'action 2019 [en ligne]. Disponible sur URL : <https://anr.fr/fileadmin/documents/2018/Plan-d-action-ANR-2019.pdf> [consulté le 20 août 2022].

COMMISSION EUROPÉENNE, 2012a. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions. Pour un meilleur accès aux informations scientifiques: dynamiser les avantages des investissements publics dans le*

domaine de la recherche [en ligne]. Disponible sur URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52012DC0401> [consulté le 20 août 2022].

COMMISSION EUROPÉENNE, 2012b. *Recommandation de la Commission relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation* [en ligne]. Disponible sur URL : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2012.194.01.0039.01.FRA&toc=OJ:L:2012:194:TOC [consulté le 22 juillet 2022].

COMMISSION EUROPEENNE, 2018. *Cost of not having FAIR research data. Cost-benefit analysis for FAIR research data* [en ligne]. Disponible sur URL : http://publications.europa.eu/resource/cellar/d375368c-1a0a-11e9-8d04-01aa75ed71a1.0001.01/DOC_1 [consulté le 22 juillet 2022].

MESRI, 2018. *Plan national pour la science ouverte* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.ouvrirlascience.fr/plan-national-pour-la-science-ouverte/> [Consulté le 9 mars 2022].

MESRI, 2020a. *Passeport pour la science ouverte* [en ligne]. Disponible sur URL : https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2021/10/SO_21-10-14-WEB-FR.pdf [consulté le 20 août 2022].

MESRI, 2020b. *Épidémie de Covid-19 : le gouvernement demande l'ouverture complète des publications et données scientifiques issues de la recherche française sur le Covid-19* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/epidemie-covid-19-gouvernement-demande-ouverture-complete-publications-et-donnees-scientifique-recherche-francaise-46741> [consulté le 20 août 2022].

MESRI, 2021a. *Bilan du plan national pour la science ouverte* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2021/07/Bilan-PNSO-2018-2021.pdf> [consulté le 15 octobre 2021].

MESRI, 2021b. *Deuxième Plan national pour la science ouverte* [en ligne]. Disponible sur URL : https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2021/06/Deuxieme-Plan-National-Science-Ouverte_2021-2024.pdf [consulté le 9 mars 2022].

MESRI, 2021c. *Politique des données, des algorithmes et des codes sources. Feuille de route 2021-2024* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/la-feuille-de-route-2021-2024-du-mesri-relative-la-politique-des-donn-es-des-algorithmes-et-des-codes-sources-12965.pdf> [consulté le 9 mars 2022].

MESRI, 2022a. *Recherche Data Gouv* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://recherche.data.gouv.fr/fr>

MESRI, 2022b. *Stratégie nationale des infrastructures de recherche. Edition 2021* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/feuille-de-route-nationale-des-infrastructures-de-recherche---2021-v2--17318.pdf> [consulté le 30 mars 2022].

PREMIER MINISTRE, 2021. *Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique* [en ligne]. JORF n°0283 du 5 décembre 2021. Disponible sur URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044411360>

RECHERCHE DATA GOUV, 2021. *Appel à manifestation d'intérêt « Ateliers de la donnée »* [en ligne]. Disponible sur URL : https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2021/10/2021.10.11_AMI_Ateliers-de-la-donne%CC%81e.pdf [consulté le 31 octobre 2021].

RECHERCHE DATA GOUV, 2022. *A propos de recherche Data Gouv* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://recherche.data.gouv.fr/fr/page/a-propos-de-recherche-data-gouv> [consulté le 20 août 2022].

VALLS, Manuel, 2015. *Présentation de la stratégie numérique du Gouvernement* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.gouvernement.fr/partage/4972-discours-de-manuel-valls-lors-de-la-presentation-de-la-strategie-numerique-du-gouvernement-a-la> [Consulté le 30 juillet 2022].

SERVICES AUX CHERCHEUR·EUSES

BASSINET, Aricia, 2018. *L'accompagnement juridique des chercheurs en bibliothèque universitaire et de recherche : une évolution naturelle des services ?* [en ligne]. Mémoire d'étude. Sciences de l'information et des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68357-l-accompagnement-juridique-des-chercheurs-en-bibliotheque-universitaire-et-de-recherche-une-evolution-naturelle-des-services.pdf> [consulté le 18 janvier 2022].

BORNET Corinne, BRANGIER Éric, 2013. La méthode des personas : principes, intérêts et limites. *Bulletin de psychologie*. Vol.2, n°524., p. 115-134.

DOI : 10.3917/bupsy.524.0115

CASTEL, Coralie, 2015. *Les services aux chercheurs en SHS en BU : vers une dynamique de partenariat*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Enssib.

CHEVAL, Christelle, 2015. Services aux chercheurs, quelle valeur pour les universitaires ? *Information, données et documents (I2D)* [en ligne]. Vol. 52, n°4, p.58. DOI : <https://doi.org/10.3917/i2d.154.0058> [consulté le 18 janvier 2022].

DAY, Damien, 2014. *Enjeux, états des lieux et dynamiques de participation en bibliothèques* [en ligne]. Mémoire d'étude. DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64226-enjeux-etat-des-lieux-et-dynamiques-de-participation-en-bibliotheques.pdf> [consulté le 15 août 2022].

DELESPIERRE, Louis, 2019. *Les services personnalisés aux publics en bibliothèque universitaire, une exigence d'innovation et de transformation : l'exemple des services aux chercheurs* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68907-les-services-personnalises-aux-publics-en-bibliotheque-universitaire-une-exigence-d-innovation-et-de-transformation-l-exemple-des-services-aux-chercheurs.pdf> [consulté le 15 août 2022].

DEMPSEY, Lorcan, 2016. Library collections in the life of the user: two directions. *LIBER Quarterly: The Journal of the Association of European Research Libraries* [en ligne]. Vol 26, n°4, p.338-359. DOI : <https://doi.org/10.18352/lq.10170> [consulté le 15 mai 2022].

EIGLIER, Pierre, LANGEARD, Eric, 1991. *Servuction : Le marketing des services*. Paris : McGraw-Hill.

FRAISSE, Emmanuelle, RENOULT, Daniel, 1994. Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires. A propos d'un sondage récent. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. N°4, p.18-25. Disponible sur URL : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-04-0018-002> [consulté le 17 mai 2022].

GILBERT, Raphaële, 2010. *Services innovants en bibliothèque : construire de nouvelles relations avec les usagers* [en ligne]. Mémoire d'étude. DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48197-services-innovants-en-bibliotheque-construire-de-nouvelles-relations-avec-les-usagers.pdf> [consulté le 20 avril 2022].

GOLETTA, Véronique, 2018. *Pratiques et perceptions de la bibliothèque par les enseignants/es chercheurs/ses* [en ligne]. Mémoire d'étude. DCB. Villeurbanne :

Enssib. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68097-pratiques-et-perceptions-de-la-bibliotheque-par-les-enseignant-ses-chercheur-s-ses.pdf> [consulté le 20 avril 2022].

MERCIER, Cédric, 2020. *Les archives de la recherche : enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires* [en ligne]. Mémoire d'étude. DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69638-les-archives-de-la-recherche-enjeux-et-perspectives-pour-les-bibliotheques-universitaires.pdf> [consulté de 17 mai 2022].

PARET, Philippe, 2012. *Les enseignants et la BU* [en ligne]. Mémoire d'étude. DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60405-les-enseignants-et-la-bu.pdf> [consulté le 27 décembre 2021].

PASTORE, Graziela, 2018. *Les coopérations entre chercheurs et bibliothécaires dans le cadre des projets de numérisation de corpus documentaires* [en ligne]. Mémoire d'étude. DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68136-les-cooperations-entre-chercheurs-et-bibliothecaires-dans-le-cadre-des-projets-de-numerisation-de-corpus-documentaires.pdf> [consulté de 17 mai 2022].

POISSENOT, Claude, 2010. L'irruption de l'utilisateur concret. Du « service public » aux « services aux publics » [en ligne]. *Bibliothèque(s)*, n°53-54. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59925-53-54-service-public.pdf> [consulté le 25 juillet 2022].

ROBINE, Nicole, 1977. Le chercheur dans la bibliothèque de recherche [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. N°7, p.413-448. Disponible sur URL : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-07-0413-001> [Consulté le 17 mai 2022].

SERANGE, Camille, 2021. *Les nouvelles compétences des bibliothécaires dans l'élaboration de services innovants numériques à destination des chercheurs en bibliothèque universitaire. Enjeux et pratiques* [en ligne]. Mémoire. Sciences de l'information et des bibliothèques. Villeurbanne : Enssib. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70178-les-nouvelles-competences-des-bibliothecaires-dans-l-elaboration-de-services-innovants-numeriques-a-destination-des-chercheurs-en-bibliotheque-universitaire-enjeux-et-pratiques.pdf%20%20p.46> [consulté le 25 juillet 2022].

VALLEE, Christelle, 2015. *Les services aux chercheurs dans les bibliothèques universitaires et de l'enseignement supérieur*. Enquête ADBU/SCD Lyon 1, février

2015 (stage pratique Enssib).

SCD ET DONNEES DE LA RECHERCHE

AYMONIN, David, 2019. Rendez-vous au labo ! *Arabesques* [en ligne], n°95. DOI : [10.35562/arabesques.1297](https://doi.org/10.35562/arabesques.1297) [consulté le 07 janvier 2022].

BRACCO, Laetitia, BARTHE, Mathilde, CHEVIRON, Stéphanie et al., 2020. *Guide d'autoformation aux données de la recherche* [en ligne]. DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3920869> [consulté le 20 septembre 2021].

BRACCO, Laetitia, BARTHE, Mathilde, CHEVIRON, Stéphanie et al., 2021. *Former les professionnels de l'information et de la documentation aux données de la recherche en 45 minutes* [en ligne]. DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.4610514> [consulté le 20 septembre 2021].

BROWN, Rebecca A., WOLSKI, Malcolm et RICHARDSON, Joanna, 2015. Developing new skills for research support librarians. *The Australian Library Journal* [en ligne]. Vol. 64, n° 3, p.224-234. DOI : <http://dx.doi.org/10.1080/00049670.2015.1041215> [Consulté le 20 mai 2022].

CORMIER, Paul, 2022. *Le positionnement des bibliothèques universitaires et de recherche françaises dans les politiques publiques des données de la recherche* [en ligne]. Mémoire d'étude. DCB. Villeurbanne : Enssib. Disponible sur URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70658-le-positionnement-des-bibliotheques-universitaires-et-de-recherche-francaises-dans-les-politiques-publiques-des-donnees-de-la-recherche.pdf> [consulté le 15 août 2022].

COUPERIN. *Ressources du GTSO* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://www.couperin.org/site-content/315-gtso-couperin/1440-ressources-du-gtso> [consulté le 10 octobre 2022]

COUPERIN, 2022. Enquêtes. *Science ouverte France* [en ligne]. Disponible sur URL : <https://scienceouverte.couperin.org/donnees-recherche-enquetes/> [consulté le 20 août 2022].

COX, Andrew, VERBAAN, Eddy et SEN, Barbara, 2012. Upskilling Liaison Librarians for Research Data Management. *Ariadne* [en ligne]. Disponible sur URL : <http://www.ariadne.ac.uk/issue/70/cox-et-al/> [consulté le 16 août 2022].

FACHINOTTI, Elena, GOZZELINO, Eva et LONATI, Sara, 2016. *Les bibliothèques scientifiques et les données de la recherche : défis et enjeux* [en ligne].

Mémoire de recherche. Sciences de l'information. Genève : HEG-GE. Disponible sur URL : <https://sonar.ch/hesso/documents/314543> [consulté le 20 mai 2022].

FERET, Romain, BRACCO, Laëtitia, LEHOUX, Elise et AUGOUVERNAIRE, Martine, 2021. *Enquête sur l'appui à la gestion des données de la recherche en service de documentation et d'information scientifique et technique* [en ligne]. DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.4313146> [consulté le 31 octobre 2021].

KOEHL, Catherine, 2020. *Les bibliothèques à la croisée des chemins : faut-il ou non gérer les données de recherche ?* Mémoire d'étude. DCB. Villeurbanne : Enssib.

LETROUIT, Carole, CACHARD, Pierre-Yves, DUPUIS, Monique et FROMENT, Bernard, 2021. *La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte* [en ligne]. Disponible sur URL : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/IGESR-Rapport-2021-022-Place-bibliotheques-universitaires-developpement-science-ouverte_1393554.pdf [consulté le 16 juillet 2022].

MACCOLL, John, 2010. *Library Roles in University Research Assessment*. *Liber Quarterly* [en ligne]. Vol. 20, issue 2, p.152-168. DOI : <http://doi.org/10.18352/lq.7984> [Consulté le 20 mai 2022].

NAUM, Alexandra, 2014. Research data storage and management : library staff participation in showcasing research data at the University of Adelaide. *The Australian Library Journal* [en ligne]. Vol. 63, n° 1, p.35-44. DOI : <http://dx.doi.org/10.1080/00049670.2014.890019> [Consulté le 20 mai 2022].

NIELSEN, Hans Jørn et HJØRLAND, Birger, 2014. Curating research data : the potential roles of libraries and information professionals. *Journal of Documentation* [en ligne]. 2014. Vol. 70, n° 2, pp. 221-240. DOI : <http://dx.doi.org/10.1108/JD-03-2013-0034> [Consulté le 20 mai 2022].

SI, Li, XING, Wenming, ZHUANG Xiaozhe, HUA, Xiaoqin, ZHOU, Limei, 2015. Investigation and analysis of research data services in university libraries. *The Electronic Library* [en ligne]. Vol. 33, Issue 3, pp. 417-449. DOI : <http://dx.doi.org/10.1108/EL-07-2013-0130> [Consulté le 20 mai 2022].

STUART, David, 2014. Libraries could play key role in managing research data. *Research Information* [en ligne]. Vol. 7, p.16–17. Disponible sur URL : http://www.researchinformation.info/features/feature.php?feature_id=497 [Consulté le 20 mai 2022].

TENOPIR, Carol, BIRCH, Ben, ALLARD, Suzie, 2012. *Academic libraries and research data services : Current practices and plans for the future* [en ligne]. Chicago : Association of College and Research Libraries. Disponible sur URL : http://www.ala.org/acrl/sites/ala.org.acrl/files/content/publications/whitepapers/Tenopir_Birch_Allard.pdf [Consulté le 20 mai 2022].

THIAULT, Florence, 2020. Data librarian et services aux chercheurs en bibliothèque universitaire : de nouvelles médiations en émergence [en ligne]. 7^e conférence Document numérique et société. Humains et données : création, médiation, décision, narration, 28 septembre 2020, Nancy. Disponible sur URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02972705/document> [consulté le 15 septembre 2021].

POSTURE PROFESSIONNELLE, ACCOMPAGNEMENT ET MEDIATION

ARDOINO, Jacques, 1990. Les postures ou impostures respectives du chercheur, de l'expert et du consultant. *Les nouvelles formes de la recherche en éducation au regard d'une Europe en devenir*. Actes du colloque du 24, 25 et 26 mai 1990 à Alençon. Paris : Matrice Andsha. P.22-32.

BIEMAR Sandrine, 2012. Annexe. Grilles des compétences de l'accompagnateur. In : CHARLIER, Évelyne. *Accompagner : Un agir professionnel [en ligne]*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Pédagogies en développement », p. 161-166. DOI : <https://doi.org/10.3917/dbu.charl.2011.01.0161>. [consulté le 23 mars 2022]

BOUCENNA Séphora, 2012. Chapitre 4. Questions, enjeux et dilemmes d'une accompagnatrice dans un contexte d'innovation. In : CHARLIER, Evelyne. *Accompagner : Un agir professionnel* [en ligne]. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, « Pédagogies en développement », p. 77-90. DOI : <https://doi.org/10.3917/dbu.charl.2011.01.0077> [consulté le 15 mai 2022].

CAUNE, Jean, 2000. La médiation culturelle : une construction du lien social. *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*. Vol. 1, n° 1, p.10.

CHOURROT, Olivier, 2007. Le bibliothécaire est-il un médiateur ? *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*. Vol. 6, n°52.

MULIN, Thierry, 2013. Posture professionnelle. In : JORRO, Anne. *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation* [en ligne]. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, « Hors collection », p. 213-216. DOI :

<https://doi.org/10.3917/dbu.devel.2013.02.0213>. [consulté le 23 mars 2022]

PAUL, Maëla, 2012. L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique : l'exemple de l'éducation thérapeutique du patient [en ligne]. *Recherche en soins infirmiers*. Vol. 3, n°110, p.13-20. Disponible sur URL : <https://www.cairn.fr/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2012-3-page-13.htm?contenu=article> [consulté le 15 mai 2022].

TOZZI, Michel, 2002. Pour une problématique de la vigilance. In : *Accompagner les démarches innovantes*. Actes du colloque du 24, 25, 26 avril à la Grande Motte. Montpellier : Pratiques innovantes, p.9-17. Disponible sur URL : https://ww2.ac-poitiers.fr/cardie/IMG/pdf/accompagner_les_demarches_innovantes.pdf [consulté le 15 mai 2022].

ANNEXES

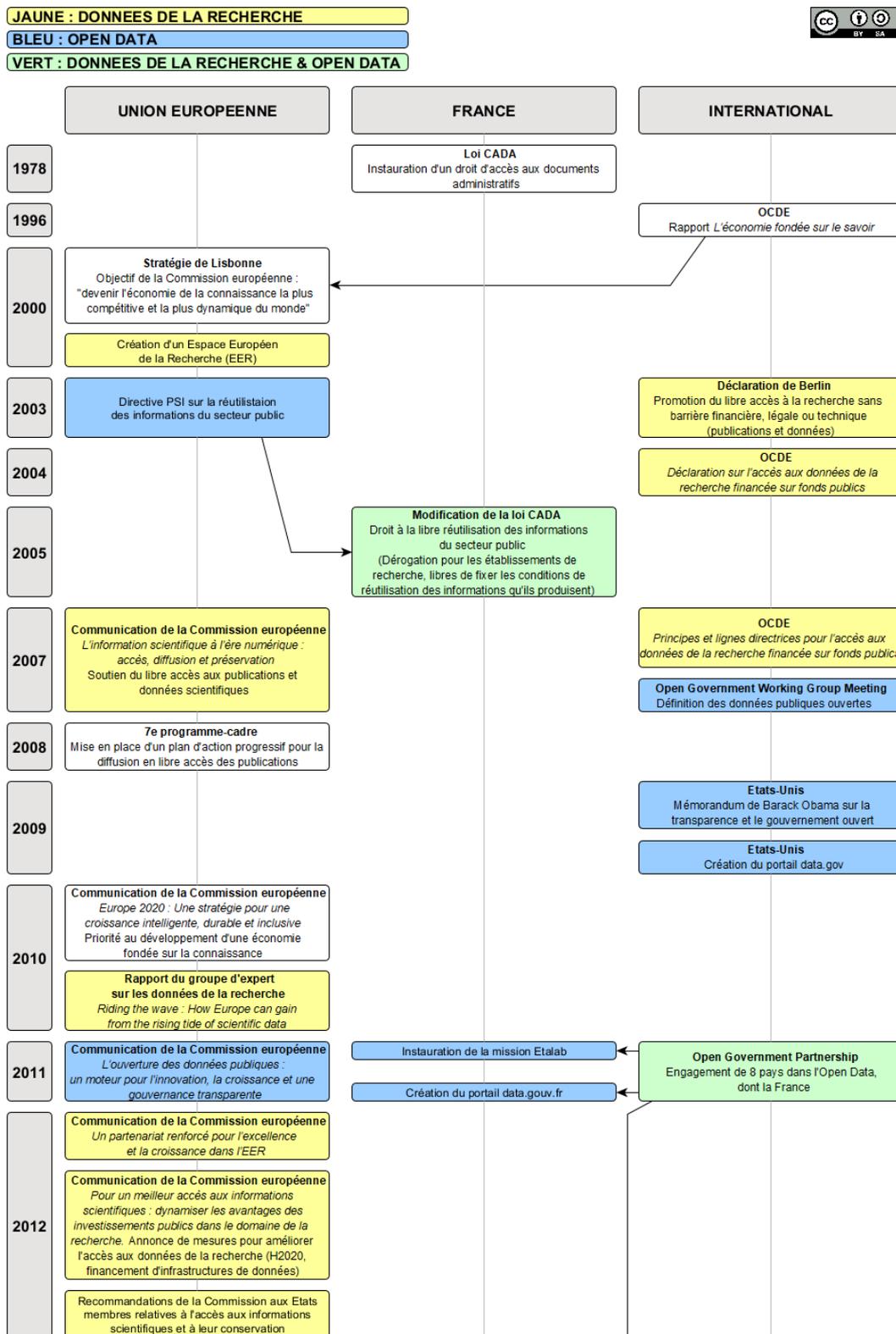
Table des annexes

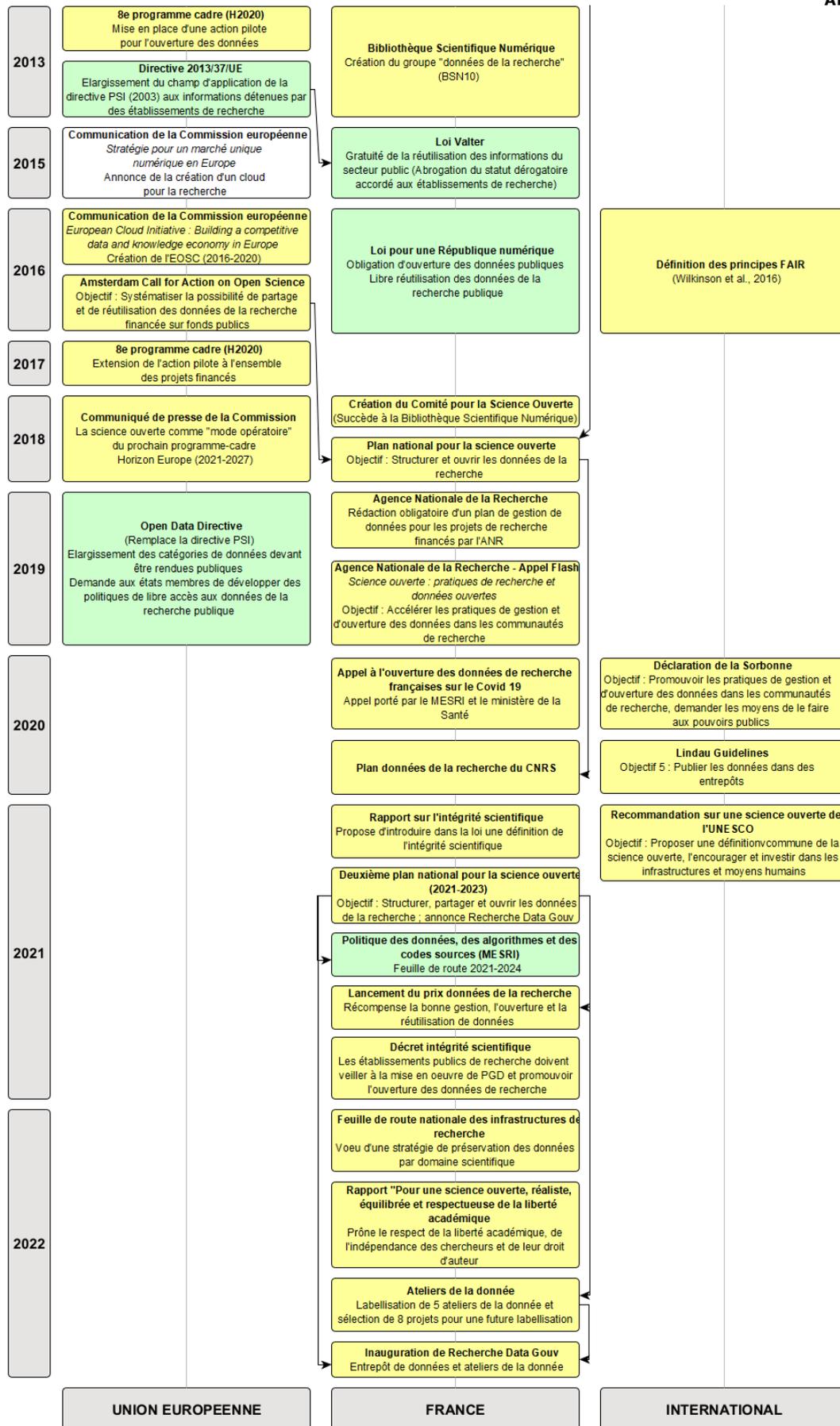
FRISE CHRONOLOGIQUE DES POLITIQUES DE GESTION ET D'OUVERTURE DES DONNEES DE LA RECHERCHE	114
ROLE DES BIBLIOTHECAIRES POUR LA GESTION ET L'OUVERTURE DES DONNEES ET CARTOGRAPHIE DES COMPETENCES REQUISES EN LIEN AVEC DES ROLES PREEXISTANTS	117
POURCENTAGES D'AUGMENTATION DE L'ACTIVITE ET DES RESSOURCES DES SCD DEPUIS 2013.....	119
ANALYSE DE LA PERSONNIFICATION DES SERVICES.....	121

FRISE CHRONOLOGIQUE DES POLITIQUES DE GESTION ET D'OUVERTURE DES DONNEES DE LA RECHERCHE

Source : REBOUILLAT, Violaine, 2019. *Ouverture des données de la recherche : de la vision politique aux pratiques des chercheurs* [en ligne]. Thèse. Sciences de l'information et de la communication. Paris : Conservatoire national des arts et métiers - CNAM. Disponible sur URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02447653>. [consulté le 25 novembre 2021].

La chronologie a été complétée par mes soins.





ROLE DES BIBLIOTHECAIRES POUR LA GESTION ET L'OUVERTURE DES DONNEES ET CARTOGRAPHIE DES COMPETENCES REQUISES EN LIEN AVEC DES ROLES PREEXISTANTS

Role	Alignment with existing roles	Competencies required
<i>Policy and advocacy</i>		
Lead on institutional data policy	Advocacy role e.g. in the area of open access	Strategic understanding and influencing skills
<i>Support and training</i>		
Bring data into undergraduate research-based learning, promoting data information literacy	Information literacy training	Understanding of RDM best practices as they apply to relevant disciplines; pedagogic skills
Teach data literacy to postgraduate students		
Develop researcher data awareness		
Provide an advice service to researchers (and research administrators) Eg on writing Data Management plans or advice on RDM within a project. Advice on licensing data. Advice on data citation. Perhaps measurement of impact of data sharing.	Reference and enquiry roles; producing print and Web-based guides; copyright advice.	Reference interview, knowledge of RDM principles
Provide advice as above through a Web portal	Library Web site	Knowledge of institutional and extra-institutional resources
Signpost who in the institution should be consulted in relation to a particular question	Role of library as point of enquiry and the reference interview	Knowledge of institution
Promote data reuse by making known what is available internally and externally; explaining data citation	Marketing of library resources	Knowledge of researchers' needs, knowledge of available material

<i>Auditing and repository management</i>		
Audit to identify data sets for archiving, create a catalogue of materials or to identify RDM needs	Metadata skills	
Develop and manage access to data collections	Collection development, digital library management and metadata management	Audit interviews, knowledge of RDM principles, metadata, licensing
Develop local data curation capacity	Open access role. Preservation role.	Knowledge of RDM principles, relevant technologies and processes, metadata

Table 1: Librarians' roles in RDM and required competencies mapped to existing roles

Source : COX, Andrew, VERBAAN, Eddy et SEN, Barbara, 2012. Upskilling Liaison Librarians for Research Data Management. *Ariadne* [en ligne]. Disponible sur URL : <http://www.ariadne.ac.uk/issue/70/cox-et-al/> [consulté le 16 août 2022].

POURCENTAGES D'AUGMENTATION DE L'ACTIVITE ET DES RESSOURCES DES SCD DEPUIS 2013

Année	Pourcentage d'augmentation depuis 2013 du nombre de personnes travaillant dans les bibliothèques	Pourcentage d'augmentation depuis 2013 du nombre d'enseignants	Pourcentage d'augmentation depuis 2013 du nombre d'heures de formation dispensées aux usagers	Pourcentage d'augmentation depuis 2013 du nombre d'actions culturelles
2013	0	0	0	0
2014	0.469	2.509	13.345	21.211
2015	4.209	4.081	16.777	83.842
2016	5.633	2.821	36.234	111.106
2017	5.226	3.191	31.61	146.759
2018	6.008	12.817	43.458	135.891
2019	8.355	13.762	46.723	302.86
2020	8.95	24.625	6.528	57.817
2021	9.216	24.811	18.592	57.15

ANALYSE DE LA PERSONNIFICATION DES SERVICES

Etablissement	Site internet	Nom de la personne référente	Contact direct de la personne référente	Image ou photo représentant la personne référente
Aix Marseille Université	https://bu.univ-amu.fr/node/1152	Oui	Non	Non
Arts et Métiers	https://bibliotheques.ensam.eu/page/rediger-un-dmp-data-management-plan	Non	Non	Non
Cergy Paris Université	https://cyu.libguides.com/c.php?g=685806&p=4901050	Non	Non	Non
École des Ponts ParisTech	https://espacechercheurs.enpc.fr/fr/trombinoscope	Oui	Oui	Oui
Le Mans Université	http://www.bumaine.fr/services-aux-chercheurs/	Oui	Oui	Non
Paris Dauphine-PSL	https://bu.dauphine.psl.eu/chercheurs-doctorants/les-donnees-de-la-recherche.html	Oui	Oui	Non
Sciences Po Paris	https://www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/enseignants-chercheurs/chercheurs.html#gestiondonnees	Oui	Oui	Non
Sorbonne Université	https://www.sorbonne-universite.fr/bu/engagement-pour-la-science-ouverte	Oui	Non	Non
Toulouse INP	https://bibliotech.inp-toulouse.fr/fr/services-aux-chercheurs/seminaires-recherche.html	Non	Non	Non
Université d'Angers	https://bu.univ-angers.fr/appui_recherche	Non	Non	Non
Université d'Artois	http://portail-bu.univ-artois.fr/fr/formations-et-webinaires	Oui	Oui	Non
Université de Bordeaux	https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Les-Donnees-de-recherche/Introduction2	Oui	Oui	Non
Université Bordeaux Montaigne	https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/documentation/services-aux-enseignant-es-et-chercheur-ses/diffusion-de-publications-et-donnees-en-libre-acces.html	Non	Non	Non
Université Bourgogne Franche-Comté	https://data.ubfc.fr/services/	Non	Non	Non
Université de Brest	http://ubodoc.univ-brest.fr/science-ouverte-et-valorisation/donnees-de-recherche/	Oui	Oui	Non
Université Claude Bernard Lyon 1	https://portaildoc.univ-lyon1.fr/les-services/acceder-aux-services-aux-chercheurs	Oui	Oui	Oui

Université Côte d'Azur	https://bu.univ-cotedazur.fr/fr/utiliser-nos-services/services-a-la-recherche	Non	Oui	Non
Université Grenoble Alpes	https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/appui-aux-chercheurs/guichet-de-la-science-ouverte/les-donnees-de-la-recherche-845703.kjsp?RH=1581578548123	Non	Non	Non
Université de Lille	https://bu.univ-lille.fr/chercheurs-doctorants/science-ouverte/donnees-de-recherche	Non	Non	Non
Université de Lorraine	http://scienceouverte.univ-lorraine.fr/donnees-de-la-recherche/	Oui	Non	Non
Université Lumière Lyon 2	https://bu.univ-lyon2.fr/formations-recherche	Non	Non	Non
Université de Montpellier	https://bibliotheques.edu.umontpellier.fr/science-ouverte/donnees-de-la-recherche/	Non	Non	Non
Université Paris 8	https://www.bu.univ-paris8.fr/services/services-aux-chercheurs/#htoc-la-science-ouverte-et-les-donn-es-de-la-recherche	Oui	Non	Non
Université Paris-Cité	https://u-paris.fr/bibliotheques/enseignants-chercheurs-se-former/	Non	Non	Non
Université Paris-Saclay	https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/science-ouverte/les-donnees-de-la-recherche	Oui	Non	Non
Université de Poitiers	https://bu.univ-poitiers.fr/appui-a-la-recherche/donnees-de-la-recherche/	Oui	Oui	Non
Université Rennes 2	https://socle.univ-rennes2.fr/contact-assistance/sur-question-donnees-recherche	Oui	Oui	Oui
Université de La Réunion	https://bu.univ-reunion.fr/services/accompagner-la-recherche	Non	Non	Non
Université de Strasbourg	https://bu.unistra.fr/opac/article/gerer-et-diffuser-ses-donnees-de-recherche/services_donnees	Oui	Oui	Non
Université Toulouse – Jean Jaurès	https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/a-votre-service/donnees-de-la-recherche	Non	Non	Non
Université Toulouse III Paul Sabatier	https://bibliotheques.univ-tlse3.fr/utiliser-nos-services/se-former-s-informer/chercheurs/gerer-les-donnees-de-la	Oui	Oui	Non
Université Versailles St-Quentin en Yvelines	https://www.bib.uvsq.fr/gerer-ses-donnees-de-recherche	Oui	Oui	Non

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	11
INTRODUCTION.....	13
Les SCD et les services d’accompagnement et de gestion des données de la recherche : vers un état de l’art	14
Accompagnateur·rice, intermédiaire, médiateur·rice : se positionner dans un écosystème en tension	15
Posture(s) de professionnel·les face aux chercheur·euses : problématique, cadre et méthodologie.....	17
1. LES PERSONNELS DES SCD AUX PRISES AVEC LES DONNEES DE LA RECHERCHE : CONTEXTE	19
1.1 L’avènement des politiques d’ouverture et de gestion des données de la recherche	19
<i>1.1.1 Pour un historique des politiques autour des données</i>	<i>19</i>
1.1.1.1 Des prémices internationales de l’open research data à la loi pour une République numérique (2016).....	20
1.1.1.2 Première planification française des politiques d’ouverture et de gestion des données : PNSO1(2018-2021)	21
1.1.1.3 L’accélération d’une politique prescriptive (2021-).....	22
<i>1.1.2 Le positionnement politique complexe des incitations à l’ouverture des données : visions « libertaire » et « libérale » (Chartron, 2016, p.2).....</i>	<i>24</i>
1.1.2.1 Enjeux éthiques et citoyens	25
1.1.2.2 Science des données et nouveau paradigme scientifique.....	26
1.1.2.3 Innovation et enjeux économique	27
<i>1.1.3 Dynamique des discours sur la science ouverte</i>	<i>28</i>
1.1.3.1 De l’accès libre à la science ouverte	28
1.1.3.2 Idéologie de l’ouverture et « terrain de propagande ».....	28
1.2 Les services d’accompagnement à la gestion des données	30
<i>1.2.1 La naissance des services d’accompagnement à la gestion des données.....</i>	<i>30</i>
1.2.1.1 Les services aux chercheur·euses	30

1.2.1.2	Des publications ouvertes aux données ouvertes	30
1.2.1.3	Enjeux de légitimité	31
1.2.2	<i>Typologie des services proposés par les SCD français</i>	32
1.2.2.1	Sensibilisation aux données de la recherche	32
1.2.2.2	Accompagnement à la rédaction de PGD	33
1.2.2.3	Curation et gestion des données	33
1.2.2.4	Formation technique à la gestion des données de recherche .	33
1.2.2.5	Interlocuteur·rice référent·e	34
1.2.2.6	Recommandation de ressources externes	34
1.2.3	<i>Travailler en réseau</i>	34
1.2.3.1	Organisations professionnelles et groupes de travail	34
1.2.3.2	Les listes de diffusion	35
1.3	Posture des personnels des SCD	37
1.3.1	<i>Nouveaux métiers, nouvelles compétences, questions de légitimité</i>	37
1.3.1.1	Acquérir des compétences techniques	37
1.3.1.2	« L’accompagnement n’est pas un métier » (Paul, 2012).....	38
1.3.2	<i>Des intermédiaires en tension</i>	38
1.3.2.1	Un enjeu de médiation	39
1.3.2.2	A la croisée des chemins	39
1.3.2.3	Une posture en tension	40
2.	ACCOMPAGNER LES CHERCHEUR·EUSES A LA GESTION ET L’OUVERTURE DES DONNEES : OBSTACLES ET APPUIS	42
2.1	Obstacles à la posture d’accompagnement	42
2.1.1	<i>Des réticences persistantes de la part des chercheur·euses</i>	42
2.1.1.1	Sentiment de propriété sur les données et crainte du plagiat .	43
2.1.1.2	Crainte du jugement	45
2.1.1.3	Manque de temps	46
2.1.2	<i>Des prescriptions parfois incohérentes/inapplicables</i>	47
2.1.2.1	Aspects disciplinaires lissés	47

2.1.2.3 Des prescriptions peu cadrées : l'exemple du décret n°2020-1972 du 3 décembre 2021	49
2.1.3 <i>Manque de moyens des SCD</i>	50
2.1.3.1 Mauvaise connaissance du public	51
2.1.3.2 Des compétences à développer pour développer des services	52
2.1.3.3 Des bibliothèques en sous-effectif	53
2.2 L'appui politique, un outil de légitimation de la posture d'appui des SCD	56
2.2.1 <i>L'importance des prescriptions politiques</i>	56
2.2.1.1 De transmetteurs d'injonctions à « intermédiaires sympas » : le changement de perception des SCD par les chercheur·euses	56
2.2.1.2 Quand les chercheur·euses ne subissent pas les obligations ..	58
2.2.2 <i>Un appui politique en interne essentiel</i>	58
2.2.2.1 Légitimer l'action des SCD	59
2.2.2.2 Garantir des services de réelle ampleur	60
2.2.2.3 Permettre une coordination des services à l'échelle de l'université	60
2.3 La médiation autour des données de la recherche : méthodes	62
2.3.1 <i>La question de l'angle d'attaque</i>	62
2.3.1.1 De la gestion à l'ouverture	62
2.3.1.2 Entre obligation et sensibilisation : quel levier utiliser ?	64
2.3.2 <i>Flexibilité et adaptation au public</i>	66
2.3.2.1 Prendre en compte le cadre spatio-temporel	66
2.3.2.2 S'adapter à l'interlocuteur·rice	66
2.3.2.3 Eradiquer le jargon	68
2.3.3 <i>Enjeux de communication autour des services</i>	68
2.3.3.1 Multiplier les canaux de communication	68
2.3.3.2 Approche marketing	69
2.3.3.2 Relais et bouche-à-oreille	70
3. POSTURES DES PERSONNELS D'APPUI : DISCUSSION ET PROPOSITIONS	71

3.1 Créer une relation de confiance.....	71
3.1.1 <i>Résoudre une crise de la rencontre</i>	71
3.1.1.1 Une crise de la rencontre.....	71
3.1.1.2 Une mauvaise connaissance mutuelle	72
3.1.1.3 Les services dédiés aux chercheurs et à leurs données comme réponse à la crise de la rencontre.....	73
3.1.2 <i>Créer une relation (de confiance) : personnifier les services ? ...</i>	74
3.1.2.1 Utiliser l'existant : s'appuyer sur la notoriété des services préexistants comme HAL.....	74
3.1.2.2 Identification des interlocuteurs et adresses génériques.....	75
3.1.3 <i>« Rendez-vous au labo ! »</i>	77
3.1.3.1 De l'inside-out library au bibliothécaire embarqué	77
3.1.3.2 Créer de nouveaux espaces.....	78
3.2 Entre posture militante et posture d'écoute	80
3.2.1 <i>Bibliothécaires militant-es</i>	80
3.2.1.1 Une implication variable	80
3.2.1.2 Des intérêts spécifiques pour certains aspects	81
3.2.1.3 Les bibliothèques en recherche d'un supplément d'âme ?	82
3.2.2 <i>Un militantisme vu d'un mauvais œil</i>	82
3.2.2.1 L'OPECST contre le « wokisme de la science ouverte »	82
3.2.2.2 Naïveté et rigidité : la posture militante comme impossibilité de pragmatisme.....	84
3.2.3 <i>Vers une posture d'écoute et une approche coopérative</i>	84
3.2.3.1 De l'utilité d'un discours univoque	84
3.2.3.2 Du choix de la nuance et de l'empathie	85
3.2.3.3 Eviter la posture descendante	85
3.2.3.4 De la valorisation des espaces de discussion à la co- construction des services : enjeux de servuction	86
3.3 Devenir porte-parole.....	89
3.3.1 <i>Pertinence de l'implication des personnels d'appui à la recherche sur le plan politique en tant qu'intermédiaires entre les communautés de</i>	

<i>recherche et les décideur·euses</i>	89
3.3.1.1 Les chercheur·euses, seul·es légitimes à remplir un rôle politique ?	89
3.3.1.2 Une vision surplombante des choses.....	90
3.3.1.3 Des retours sur le plan opérationnel.....	90
3.3.2 <i>Garantir l'implication et l'écoute des personnels des SCD</i>	91
3.3.2.1 Une forte représentation au CoSO	92
3.3.2.2 Mettre en place des outils de consultation.....	93
3.3.2.2 L'Europe à l'horizon.....	94
CONCLUSION	95
SOURCES	97
Entretiens	97
Supports de formation	97
Sites internet consultés dans le cadre de l'analyse de la personnalisation des services	97
BIBLIOGRAPHIE	101
Généralités, science et science ouverte	101
Données de la recherche	102
Communications des ministères et de la commission européenne et cadre légal	103
Services aux chercheur·euses	105
SCD et données de la recherche	108
Posture professionnelle, accompagnement et médiation	110
ANNEXES	113
TABLE DES MATIERES	123